

TOME 1

État des lieux & Analyse écologique

ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET DE LOISIRS



NATURA 2000 Bancs des Flandres



Avant propos

Le volet activités récréatives a été réalisé à partir de diverses méthodes qu'il est nécessaire d'évoquer afin de favoriser une meilleure compréhension des résultats. En effet l'étude présentée par la suite résulte de la synthèse d'une part de recueils bibliographiques auprès de partenaire institutionnels. C'est le cas du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, acteur local majeur cette thématique, qui a réalisé un diagnostic territorial approfondi des sports de nature sur son territoire (Dunkerque à Bray-Dunes) dans lequel un certain nombre d'informations sont disponibles en matière d'équipements, de structures et d'organisation. Par ailleurs des études menées par la CCI région Nord de France ainsi que le Comité Régional du Tourisme ont contribué à alimenter ce rapport. A ces études s'ajoute une collaboration avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale dans le cadre d'une étude menée par ce même acteur sur les sports de nature. Celle-ci consistait à mettre en évidence les profils de pratiquants ainsi que leurs habitudes de pratiques sur l'ensemble de la frange littoral du Nord Pas de Calais. Le GPMD a participé à cette étude et a menée de front une campagne similaire en coopération avec l'Université du Littoral Côte d'Opale pour la compléter. Ces deux études comprises ont permis de recueillir près de 600 réponses de pratiquants de sports de nature. A ce recueil de données quantitatives s'ajoute des entretiens passés avec de nombreux membres associatifs du secteur. Enfin de nombreuses observations de terrain ont été réalisées afin de mieux appréhender l'ensemble des pratiques présentes au sein du périmètre Natura 2000.

Les évaluations des interactions entre les activités et les habitats et espèces du milieu sont quant à elle issues des référentielles des guides AAMP, 2009 ainsi que CETMEF, 2012. Cette approche a néanmoins été affinée par des dires d'experts ainsi qu'un recueil bibliographique à une échelle plus restreinte afin d'intégrer les particularités locales du site Natura 2000 des Bancs des Flandres.

TABLE DES MATIERES

Le Tourisme	6
1 Caractéristiques en Bancs des Flandres.....	6
1.1. Une capacité d'accueil existante mais déséquilibrée	7
1.2. Une bonne fréquentation des hébergements touristiques mais des courts séjours	8
1.3. Poids socio-économique de l'activité	9
2 Les pratiques liées au tourisme balnéaire	10
2.1. Du tourisme principalement excursionniste.....	10
2.2. Des motivations et des pratiques touristiques vers la mer	11
2.3. Perception environnementale	13
3 Interactions.....	13
4 Dispositifs contractuels.....	14
Références.....	14
Les sports de nature.....	16
1 Caractéristiques des pratiques en Bancs des Flandres.....	16
1.1. Lieux de pratique.....	16
1.2. Structuration de l'offre.....	19
1.3. Poids socio-économique de l'activité	21
2 La pratique en Bancs des Flandres	22
2.1. Profil des pratiquants.....	22
2.2. Perception des pratiquants	22
2.3. Pratique de l'activité	23
3 Interactions.....	24
4 Focus sur les sports de nature	24
4.1. Le Kite-surf	25
4.2. Le longe côte	31
4.3. La plongée sous-marine	36
4.4. Le char à voile et dérivés.....	42
4.5. Le stand up paddle.....	47
4.6. La Chasse sur le DPM	51
4.7. La Voile légère.....	59
4.8. Motonautisme (jet ski).....	64
5 Outils de Gestion	69
5.1. Réglementation.....	69
5.2. Dispositifs contractuels	69
Références.....	69
La Plaisance	71
1 Caractéristiques en Bancs des Flandres.....	71
1.1. Structuration de l'offre.....	71
1.2. Accès nautiques	72
1.3. Équipement portuaires.....	72
1.4. Capacité d'accueil	73
1.5. Tarifs	73

1.6.	Poids socio-économique de l'activité	74
2	Stratégies environnementales des ports de plaisance	74
2.1.	La gestion des activités de carénage.....	74
2.2.	La gestion des déchets	77
2.3.	Implication environnementale	78
3	La pratique en Bords des Flandres	79
3.1.	Profil des pratiquants.....	79
3.2.	Pratique de l'activité	80
4	Interactions.....	81
5	Outils de Gestion	82
5.1.	Réglementation.....	82
5.2.	Dispositifs contractuels	82
	Références.....	82
	Manifestations sportives.....	84
1	Typologie des manifestations sportives présentes au sein du périmètre Natura 2000	84
1.1.	Manifestations sur l'estran	84
1.2.	Manifestation dans la bande du mile nautique	84
1.3.	Manifestation au-delà du mile nautique.....	85
2	Interactions.....	85
3	Outils de Gestion	86
3.1.	Réglementation (sur les espaces inclus dans le périmètre Natura 2000)	86
3.2.	Dispositifs contractuels et chartes	87
	Références.....	87
	Valorisation du Patrimoine.....	88
1	Un patrimoine naturel et culturel riche et varié.....	88
1.1.	Le patrimoine naturel.....	88
1.2.	Le patrimoine maritime	89
2	Moyens de conservation et de valorisation	94
2.1.	Les structures multi-compétences.....	94
2.2.	Les structures de suivi environnemental	97
2.3.	Les structures de veille environnementale.....	98
2.4.	Les structures de sensibilisation à l'environnement et d'accueil du public.....	98
3	Interactions.....	99
4	Outil de conservation et de valorisation du patrimoine.....	100
4.1.	Les dispositifs réglementaires de conservation du patrimoine bâti.....	100
4.2.	Les dispositifs réglementaires de conservation du patrimoine naturel.....	101
4.3.	Les dispositifs de valorisation du patrimoine	103
4.4.	Dispositifs contractuels	104
	Références.....	104
	Synthèse activités récréatives et de loisirs	106

LE TOURISME

« Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité. »

(INSEE, 2014)

La région Nord-Pas-de-Calais s'est classée en 2012 au onzième rang des régions françaises pour sa fréquentation hôtelière, juste derrière celles qui peuvent se prévaloir d'un ensoleillement qui attire les vacanciers ou de sites de grande renommée. La région Nord-Pas-de-Calais reçoit ainsi près de 4 millions de touristes par an au sein des hébergements hôteliers ainsi que les campings (Chiffres clés CRT NPDC, 2012) de l'économie touristique en Nord-Pas de Calais). Les principaux indicateurs du tourisme en région Nord-Pas-de-Calais sont listés ci-dessous.

- 5,6 millions de nuitées en hôtellerie
- 759 000 nuitées dans les emplacements de passage de l'hôtellerie de plein air
- Les Britanniques représentent le 1er marché étranger
- 39 000 emplois salariés touristiques soit 3 % de l'emploi salarié régional
- Les excursionnistes génèrent 1,3 milliard d'euros de chiffre d'affaire (1999)
- Le tourisme et les loisirs représentent 3,3% du PIB régional

C'est l'agglomération lilloise qui concentre la majorité des emplois sur son secteur avec environ 1/3 des salariés du tourisme de la région. Viennent ensuite les agglomérations littorales qui possèdent un attrait plus en lien avec le milieu naturel et les plages de la Mer du Nord et de la Manche. L'ensemble des secteurs littoraux concentrent également 1/3 des emplois du secteur du tourisme de la région. Ce constat s'applique également dans le cadre des arrivés dans les hôtels de la région.

A titre de comparaison, le secteur du tourisme dans la région Languedoc-Roussillon constitue un véritable pilier socio-économique dans la mesure où cette activité représente 15 % du PIB pour 46 000 emplois soit seulement 7000 de plus que la Région Nord-Pas-de-Calais. Le Languedoc-Roussillon accueille par ailleurs près de 15 millions de touristes à l'année qui se répartissent pour 80% d'entre eux sur la frange littorale.

1 Caractéristiques en Bords de Flandres

L'agglomération dunkerquoise se situe au centre d'un bassin de près de 100 millions de consommateurs dans un rayon de 300 km. Cinq capitales s'y trouvent : Londres, Paris, Bruxelles, Amsterdam, Luxembourg. L'excellente desserte du territoire constitue un avantage en terme d'accessibilité. Les nombreuses plages, les activités proposées et le milieu dunaire préservé, constituent un attrait touristique majeur pour la Belgique et l'agglomération lilloise. Le patrimoine historique et naturel ainsi que des équipements dédiés favorisent le dynamisme touristique du territoire. D'ailleurs, au début du XXe siècle, Malo-les-Bains était appelée la « Reine des plages du

Nord ». Enfin les nombreuses manifestations sportives ou culturelles génèrent également un fort afflux touristique sur le secteur à l'image d'Escale à Dunkerque en 2013.

Carte : Equipements touristiques autour du site Natura 2000 des Bancs des Flandres



1.1. Une capacité d'accueil existante mais déséquilibrée

Le SCoT qualifie l'offre en hébergements touristiques de « *totalelement déséquilibrée* » tant par la prédominance des résidences secondaires et de l'hôtellerie de plein air que d'un point de vue géographique avec des disparités importantes entre les communes.

1.1.1. L'hôtellerie

Le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) dispose essentiellement d'hôtels de faible capacité, 50 % d'entre eux possèdent moins de 20 chambres. Au total, une trentaine d'hôtels sont présents sur le territoire représentant 1148 chambres en 2012 (INSEE CUD, 2012). Plus de 40 % de ces hôtels sont classés deux étoiles et l'offre en matière de haut de gamme est très limitée. Ces chiffres ont cependant tendance à évoluer dans le bon sens avec la création de nouveaux établissements en perspective pour les années à venir ce qui permettra de rééquilibrer l'offre vers un standing supérieur. En terme de répartition géographique des hôtels, la ville de Dunkerque concentre à elle seule 45 % des hôtels et 34 % du nombre de chambres (SCoT, 2007). L'ensemble de ces établissements étant majoritairement concentrés sur la partie Ouest et centrale de la CUD qui souffre d'un manque de capacité d'accueil hôtelière à l'Est de son territoire.

Hôtels	chambres : 1148
Nombre de nuitées en hôtels	372 000
Nombre d'arrivées en hôtel	226 000 Français : 69 % Professionnels : 56 %
Taux d'occupation annuel	59,6 %
Camping	emplacements : 2961
Nombre de nuitées en camping	104 330
Nombre d'arrivées en camping	34 480 Français : 49%
Taux d'occupation annuel	41,6 %
Résidences secondaires	3498 (4% du nombre total de logements)
Meublés, chambres d'hôtes et gîtes	175
Hébergements collectifs (nombre de lits)	469

Tableau : Chiffres clé du tourisme à proximité du site des Bancs des Flandres ¹

1.1.2. L'hôtellerie de plein-air (campings)



Camping du Perroquet (Bray-Dunes) © Camping du Perroquet

En 2012, la CUD recensait plus de 2 961 emplacements de camping dont près de 70 % sont classés en trois et quatre étoiles. La commune de Bray-Dunes rassemble plus de 37 % de ces emplacements répartis dans 5 campings, viennent ensuite les communes de Gravelines et Grand-Fort-Philippe (SCoT, 2007). La plupart des campings du territoire offrent des prestations classées entre deux et trois étoiles et ne grimpent rarement au delà. La CUD connaît un déséquilibre au niveau de la répartition géographique des campings avec une concentration de l'offre qui se situe, à l'inverse de celle des hôtels, à l'est du territoire.

1.1.3. Autres types d'hébergement



Panorama Digue de Bray-Dunes © SIDF

Les résidences secondaires présentes sur le territoire de la CUD sont concentrées sur le littoral dans les stations balnéaires tel que Dunkerque-Malo-les-Bains, Bray-Dunes ou encore Gravelines. Ce sont près de 3500 résidences de ce type qui ont été inventoriées par l'INSEE en 2010. Bray-Dunes est la commune qui en totalise le plus avec près de 2000 résidences secondaires soit plus de 50% de l'ensemble de son parc immobilier en 2009.

Les meublés sont également présents sur l'ensemble du territoire de la CUD mais restent cependant peu développés dans la mesure où seul 175 logements de ce type ont été recensés. Une partie d'entre eux sont labellisés gîtes de France ou chambres d'hôte.

Enfin, il existe des centres d'hébergement collectifs qui sont en très faible nombre sur le territoire. Ils concentrent près de 469 chambres dans une auberge de jeunesse et deux centres de vacances ou de loisirs. Les hébergements collectifs sont situés aux extrémités ouest et est du territoire communautaire dans les communes de Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke, Zuydcoote et Bray-Dunes. Dunkerque souhaite cependant développer les capacités d'accueil au sein de sa commune.

1.2. Une bonne fréquentation des hébergements touristiques mais des courts séjours

La fréquentation des hébergements touristiques sur le territoire de la CUD est relativement bonne dans la mesure où les indicateurs d'évolution sont positifs dans les deux principaux types d'hébergements que sont les hôtels et les campings.

Ainsi en 2012, les hôtels du territoire de la CUD ont enregistré près de 226 000 arrivées pour 372 000 nuitées (CRT NPDC, 2012). Ces chiffres constituent une évolution de près de 10% par rapport à l'année de 2011. Le rapport nombre de nuitées sur nombre d'arrivées indique une priorisation des courts séjours soit en moyenne 1,6 jours. La clientèle est majoritairement d'affaire étant donné que 56% des personnes hébergées étaient des professionnels. La clientèle étrangère est également bien représentée étant donné qu'elle représente près de 30% des arrivées. Les étrangers sont principalement des britanniques (32%), suivis par les belges (25%), puis les allemands (11%). Les 32% restant sont des hollandais ou originaires d'autres pays nordiques. Le taux d'occupation est quant à lui relativement bon et constant dans la mesure où il avoisine les 60% en moyenne à l'année. La fréquentation des hôtels du secteur n'a pas spécifiquement de lien avec la saisonnalité, le nombre de nuitées et en effet relativement stable sur l'ensemble de l'année. Ce phénomène s'explique vraisemblablement par la part importante de professionnels qui logent dans ces hôtels.

Concernant les touristes hébergés en camping sur le territoire de la CUD, ils ont été environ 35 000 en 2012 pour près de 105 000 nuitées (CRT NPDC, 2012). Le rapport nombre de nuitées sur nombre d'arrivées fait état de séjours, une nouvelle fois, relativement courts de l'ordre de 3 jours en moyenne. L'origine des touristes séjournant en camping est majoritairement étrangère pour 52% d'entre eux. Ils se répartissent principalement entre les britanniques, les belges et les néerlandais. Le taux d'occupation des campings est quant à lui de l'ordre de 42% en moyenne et en progression de l'ordre de +4% par rapport à l'année 2011. Les campings enregistrent près de $\frac{3}{4}$ de leurs nuitées pendant la période estivale (juillet/août). Il est important de souligner que la plupart d'entre eux proposent de l'hébergement résidentiel aux touristes qui louent leurs emplacements à l'année. Force est de constater que la caravane ou le mobil-home joue le rôle de résidence secondaire, puisque 70 % des emplacements dans les campings sont occupés à l'année (SCoT, 2007)

1.3. Poids socio-économique de l'activité



Kiosques plage de Malo-les-bains © SIDF

La caractérisation du poids économique de l'activité touristique n'est pas évidente à définir au vu de la multitude d'acteurs impliqués dans ce secteur. Il est ainsi difficile d'isoler les fréquentations issues du tourisme balnéaire de celles issues de la pratique de loisirs et sports de nature notamment nautiques, les deux étant souvent étroitement liées. Néanmoins, il est clair que cette activité est génératrice d'emplois et de recettes, mais aussi de dépenses non négligeables pour les collectivités.

D'après l'INSEE, le tourisme a généré sur le territoire de la CUD près de 2600 emplois directs en 2009 (INSEE *Page de Profile*, 2009). Les plages du site Natura 2000 revêtent cependant un véritable capital économique et constituent le fondement du tourisme balnéaire mais aussi des pratiques de loisirs des populations locales (double fonction des plages). Elles sont de véritables outils de communication pour les communes et

représentent une plus-value pour l'économie locale à travers l'apport de dividendes, issus notamment des établissements de restauration et d'hébergement à proximité des plages, des parkings, etc. Mais elles occasionnent aussi de nombreuses dépenses pour les collectivités, comme pour la protection et l'aménagement des plages, l'accès et le stationnement, la sécurité ainsi que la propreté des plages, nécessitant un nettoyage mécanique et manuel journalier durant la période estivale.

Les établissements situés en bord de digue ou à proximité, sont les principaux bénéficiaires de l'activité touristique en période estivale. Ils sont fréquentés par de nombreux touristes, excursionnistes ou locaux qui trouvent en ces commerces la possibilité de se restaurer. Sur l'ensemble des côtes attenantes au site des Bancs des Flandres, une cinquantaine d'établissements ont été inventoriés. L'analyse d'une trentaine d'entre eux, a permis de mettre en évidence un chiffre d'affaire moyen de 508 372 euros pour un nombre moyen d'employés de 6,7 par commerce pour l'année 2012. Ces établissements ont tous une vocation de restauration qui se décline sous la forme de bars, restaurants ou encore de glaciers et autres. Ils sont tributaires de la saison et le chiffre d'affaire varie de façon importante en fonction des conditions climatiques. Les restaurants et les bars sont pour la plupart ouverts toute l'année tandis que les glaciers et autres n'ouvrent que pendant les périodes de vacances scolaires.

Le tourisme plagique a également un impact auprès des structures de sports de nature qui offrent la possibilité de louer du matériel ou de suivre des stages de pratique. Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre en est d'ailleurs l'acteur privilégié. Ce volet est évoqué dans le Chapitre Sports de Nature.

D'un point de vue économique, il est également difficile de chiffrer l'impact de l'activité de baignade de loisir pratiquée sur les sites en période estivale. Contrairement à d'autres activités qui requièrent par exemple l'achat de matériel, l'adhésion à un club ou encore l'achat de prestations diverses - faisant naître un véritable commerce autour de ces activités. La baignade est une pratique libre qui nécessite peu d'investissement financier pour les usagers. Elle est un des éléments clés de l'attractivité touristique des Bancs des Flandres dans la mesure où elle génère d'importants bénéfices dans ce secteur avec de nombreux emplois directs liés à la sécurité des plages, à leur entretien et de manière indirecte à l'ensemble des emplois touristiques rayonnant autour du site.

Enfin, des cabines de plages (kiosques) sont installées par les communes devant les digues sur le haut de plage. A dunkerque ce sont près de 200 cabines qui sont disposées chaque année d'avril à octobre. Ce sont majoritairement les locaux ou les personnes en résidence secondaire qui jouissent de ce type d'équipements. La location de ces locaux coûte d'ailleurs près de 700 euros l'ensemble des deux mois d'été.

2 Les pratiques liées au tourisme balnéaire

2.1. Du tourisme principalement excursionniste

Dans le dunkerquois, le tourisme se traduit toute l'année et de façon générale, principalement par du tourisme d'affaire (en terme de fréquentation des hôtels). Les touristes loisirs sont également présents sur l'ensemble de l'année et ont quant à eux tendance à fréquenter des équipements tels que le Casino, le navire « Texel » pour la découverte du port ou le musée portuaire. L'ensemble de ces équipements sur le territoire de la CUD totalisent annuellement plus d'un million d'entrées même si ce chiffre est à nuancer car les touristes ne sont pas le seul public de ces établissements.

Pendant les vacances scolaires et principalement en période estivale, le tourisme dans le dunkerquois revêt un visage plus balnéaire. Les longues plages de sable fin sont prises d'assaut par les touristes principalement en période de beau temps. A ces touristes de longue durée qui séjournent sur le dunkerquois, s'ajoutent les touristes dits « excursionnistes », qui font le déplacement depuis leur domicile pour une journée à la plage. Ils viennent de la Flandre intérieure, de l'agglomération lilloise, de Belgique pour se détendre le temps d'une journée après laquelle ils retournent chez eux. L'enquête de terrain menée sur les plages du site Natura 2000 en 2012 par le GPMD sur un panel de 205 personnes a permis de dégager des tendances quant à la présence de chacune de ces catégories dans le paysage local. Ainsi 20% des personnes interrogées étaient des touristes qui résidaient sur place (en location, dans la famille,...) contre près de 35% d'excursionnistes. (Master MUTUDIL, 2013)

A ces deux catégories s'ajoute le public local qui réside dans le territoire de la CUD et qui vient lui-aussi profiter des charmes balnéaires et naturels des Bords des Flandres pour quelques heures. Au cours de l'enquête menée par le GPMD en 2012, ils représentaient 45% du public interrogé soit la majorité du panel.

En ce qui concerne la durée de visite par les usagers, il existe un rapport inversé entre les excursionnistes et touristes par rapport aux locaux. Les excursionnistes et les touristes ont tendance à rester plus longtemps sur le site dans la mesure où près de 70% d'entre eux restent une journée complète contre 30% la demi-journée. Les locaux quant-eux préfèrent rester moins longtemps sur le site, du fait de la proximité de leurs habitations. Ces comportements influent sur la consommation des usagers du site, ainsi il apparaît que 62% des usagers qui restent une journée complète consomment dans les commerces contre 36% lorsque qu'ils ne restent qu'une demi-journée ou moins. De la même façon les locaux ont beaucoup moins tendance à consommer sur place, seul 29% affirment boire un verre, manger au restaurant ou encore une collation. A *contrario*, 64% des touristes et excursionnistes ont prévu de consommer sur place le jour de l'enquête (Master MUTUDIL, 2013). La plus-value économique du site semble de ce fait provenir des touristes lointains.

2.2. Des motivations et des pratiques touristiques vers la mer



Plage de Malo-les-bains ©SIDF

Le diagnostic socio-économique du SCoT Flandre Dunkerque de 2007 a mis en évidence que 82 % des touristes étaient à la recherche « d'un tourisme lié aux activités de loisirs et de détente ». D'après l'enquête réalisée en 2012, les individus qui fréquentent les plages des Bords des Flandres, d'âges et de professions divers, ont des pratiques variées. Si la fréquentation de la plage est bien représentée dans les motivations de séjours, comme dans les activités pratiquées, en revanche, les résultats suggèrent que tourisme et activités de sports de nature n'entretiennent pas de relations très étroites. En effet, les activités sportives ainsi que celles de nature sont rarement citées comme activités principales. Cette état de fait a été confirmé par l'enquête de 2012 qui a révélé que 95% des personnes interrogées étaient venues pour profiter de la plage

et se détendre. La majorité vient donc pour flâner en famille, voire pratiquer un sport sur la plage (football, volley-ball,...) ou faire des jeux de sable avec les enfants. Enfin, au regard de l'enquête, 31% des personnes interrogées déclarent avoir prévu de se baigner durant leur séjour sur la plage.

En ce qui concerne la pratique du site par les touristes excursionnistes et les locaux, la saisonnalité joue un rôle prépondérant qu'il est nécessaire d'explicitier. Durant la période hivernale, les plages du site sont toutes relativement peu fréquentées. Quelques promeneurs s'y retrouvent cependant en balade ou pour sortir leurs chiens mais les sorties n'excèdent rarement plus d'une heure. L'éstran est quasiment délaissé par la population qui lui préfère la digue. Durant cette période seul les locaux fréquentent le site hormis quelques excursionnistes les week-ends de beau temps.

Avec le printemps le site commence à augmenter sa charge en individu, la situation est relativement la même qu'en hiver mais le nombre d'individu présents est en augmentation. Les vacances du mois d'avril annoncent le début de la saison touristique et des premières baignades.

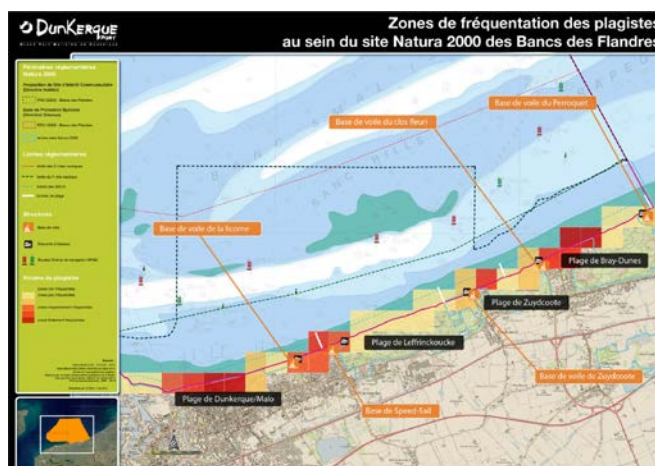
La période estivale marquée par les vacances scolaires est la période durant laquelle le site est le plus fréquenté. Lorsque le beau temps est au rendez-vous, des milliers¹ de touristes excursionnistes et locaux profitent pleinement du cadre offert par la plage. Pendant cette période estivale des problématiques liées à la capacité de charge peuvent être avancées dans la mesure où de nombreuses personnes viennent de divers horizons pour profiter du site. Ainsi les plages de Dunkerque-Malo-les-Bains ainsi que Bray-Dunes peuvent potentiellement arriver à saturation (à marée haute) durant ces périodes et les communes arrières sont, par ailleurs, souvent encombrées de véhicules. Des suivis des plages à partir des webcams du SIDF sur site ont par ailleurs permis de mettre en évidence un maximum de fréquentation entre 14h et 16h durant la période estivale.

En terme de fréquentation propre à chacune des plages présentées au sein du périmètre du site Natura 2000 des Bancs des Flandres, il s'avère qu'il existe un différentiel en fonction de la nature urbanisée des sites. La partie Est du site entre Dunkerque et la frontière Belge et en effet caractérisée par une fréquentation plus importante des plages au niveau des stations balnéaires que sont Malo-les-bains et Bray-Dunes. Cette fréquentation massive sur ces secteurs s'explique par la présence de promenades aménagées sur lesquelles il est possible de se restaurer ou de trouver quelques animations. La présence de parkings facilitant le stationnement des véhicules explique également ce phénomène. Les plages aux abords des massifs dunaires, plus préservés, présentent un attrait relativement différent dans la mesure où la recherche de calme, de nature est privilégiée. Ces secteurs attirent néanmoins une population mais de façon beaucoup moins importante qu'au niveau des promenades de front de mer. Il existe un dernier secteur sur le site fréquenté par des usagers à la recherche de calme et de facilités de stationnement. Une plage connue des locaux plus confidentielle pour les touristes, il s'agit des extrémités de la digue du Braek qui se transforment l'été en une véritable station balnéaire avec la présence de commerces ambulants.

A noter, les opérations « *TER-Mer* » menées conjointement par le Conseil Régional Nord Pas de Calais et la SNCF génèrent des flux supplémentaires sur les plages du site des Bancs des Flandres. Chaque année et durant 4 week-end en période estivale, près de 90 000 personnes profitent, en famille ou entre amis, du dispositif pour s'aérer au bord des plages de la région.

¹ Ce chiffre est à nuancer dans la mesure où il n'existe pas d'études approfondies sur le sujet.

Carte : Zone de fréquentation du tourisme balnéaire au sein du site Natura 2000 des Bancs des Flandres



2.3. Perception environnementale

Au regard des entretiens réalisés auprès des plagistes, il s'avère que leurs connaissances en matière de préservation du milieu est très variable. La plupart des touristes et excursionnistes ne sont pas particulièrement au courant des démarches entreprises en faveur du milieu et des espèces hormis ceux possédant depuis longtemps une résidence secondaire. Certains locaux semblent au contraire être sensibilisés à cette thématique sans pour autant être réellement engagés ou au courant des démarches entreprises, hormis celles principalement par rapport au milieu dunaire qui est protégé depuis plusieurs dizaines d'années. Malgré cela, près de 95% des personnes interrogées ne connaissent pas le site des Bancs des Flandres.

Concernant leur perception du milieu, les plagistes affirment pour la plupart que le site est victime de son succès en période estivale dans la mesure où plus de la moitié des personnes interrogées a évoqué des phénomènes de surfréquentation (seulement en période estivale). Plus de 75 % des personnes interrogées ont également signalés des problèmes liés à la pollution du site. Ils estiment que celui-ci c'est dégradé au fur et à mesure des années.

En ce qui concerne la démarche Natura 2000, celle-ci a été plutôt bien accueillie et comprise par les plagistes qui estiment important de mettre en place des mesures de protection des espèces notamment des phoques qui interpellent les touristes peu ou pas habitués à rencontrer ces espèces sur le littoral de la Côte d'Opale.

3 Interactions

Activités humaines

Le potentiel d'accueil reflète la vocation touristique du secteur, mais peut également laisser transparaître les effets induits de ces résidents supplémentaires sur la gestion quotidienne (gestion des déchets, impression de saturation pour les populations résidentes, etc.).

Milieu naturel

Le tourisme balnéaire peut avoir plusieurs effets possibles sur les espèces et

habitats des Directives « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore »

Pressions possibles sur les Habitats de la Directive « Habitats Faune Flore »

Facteurs physiques

- Macrodéchets

Pressions possibles sur les espèces de la Directive « Habitats Faune Flore » et « Oiseaux »

Facteurs physiques

- Dérangements
- Macrodéchets

4 Dispositifs contractuels

- LES DUNES DE FLANDRE - OPERATION GRAND SITE DE FRANCE
- SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA REGION FLANDRE-DUNKERQUE
- PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Références

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES. 2009. Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer Tome 1, Sports et loisirs en mer, Activités Interactions/Dispositifs d'encadrement Orientations de gestion. 224p.

AGUR - CCI DE REGION NORD DE FRANCE. *Les chiffres clés du Dunkerquois édition 2013*. 20p

AGUR. 2012. Trajectoire Flandre-Dunkerque - Tourisme. 4p. Disponible [en ligne] sur : http://www.agur-dunkerque.org/ressources/Lists/Publications/Attachments/13/AGUR_trajectoire_1_tourisme.pdf

CCI DE REGION NORD DE FRANCE. 2013. *LES CHIFFRES CLÉS CÔTE D'OPALE ANNEE 2012*. 14p

CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES MARITIMES ET FLUVIALES (CETMEF). 2012. Port de commerce et Natura 2000 en mer - Guide Cadre. 164p. Disponible [en ligne] sur : <http://www.cetmef.developpement-durable.gouv.fr/ports-de-commerce-et-natura-2000-a971.html>

COMITE REGIONAL DU TOURISME NORD PAS-DE-CALAIS. 2013. *Tour d'horizons - Hôtellerie de Plein Air Indices année 2012*. 7p. Disponible [en ligne] sur : <http://www.crt-nordpasdecalais.fr/economie-touristique/>

COMITE REGIONAL DU TOURISME NORD PAS-DE-CALAIS. 2013. *Tour d'horizons - Hôtellerie année 2012*. 8p. Disponible [en ligne] sur : <http://www.crt-nordpasdecalais.fr/economie-touristique/>

COMITE REGIONAL DU TOURISME NORD PAS-DE-CALAIS. 2013. *Tour d'horizons - de l'économie touristique en Nord-Pas de Calais*. 11p. Disponible [en ligne] sur : <http://www.crt-nordpasdecalais.fr/economie-touristique/>

COMITE REGIONAL DU TOURISME NORD PAS-DE-CALAIS. 2013. *LES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES DU NORD-PAS DE CALAIS FREQUENTATION ANNUELLE DE 2001 A 2012*. Disponible [en ligne] sur : <http://www.crt-nordpasdecalais.fr/economie-touristique/>

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE. 2012. *Plan Local d'Urbanisme de la Communauté urbaine de Dunkerque/ Approuvé le 9 février 2012*. Disponible [en ligne] sur : <http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/fr/competences/habitat/plan-local-durbanisme-communautaire/index.html>

INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS. 2009. *Le tourisme en Nord-Pas-de-Calais : un secteur porteur d'emplois*. 6p. in « Page de Profils » n°126

INSEE. 2013. Tableau de bord des territoires - Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral. Disponible [en ligne] sur : http://www.insee.fr/fr/regions/nord-pas-de-calais/default.asp?page=themes/tableau_de_bord/TB02dunk.htm

ETUDIANTS MASTER MUTUDIL. 2012. *Étude de l'impact de la fréquentation touristique concernant les milieux dunaires et les territoires environnants sur les sites de Bray-Dunes, Zuydcoote et Leffrinckoucke*. Atelier technique Master MUTUDIL - UFR Géographie - Université du Littoral Côte d'Opale.79p

ETUDIANTS MASTER MUTUDIL, 2013. *Etude des usages récréatifs et des pratiques sportives dans un espace protégé : Le site Natura 2000 des Bancs des Flandres*. Atelier technique Master MUTUDIL - UFR Géographie - Université du Littoral Côte d'Opale.115p

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES DUNES DE FLANDRE. 2013. *DOSSIER DE CANDIDATURE AU RÉSEAU DES GRANDS SITES DE France*. Disponible [en ligne] sur : <http://www.lesdunesdeflandre.fr/le-sidf/les-projets/demarche-grand-site>

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA REGION FLANDRE-DUNKERQUE. 2007. Scot Flandre-Dunkerque / Approuvé le 13 juillet 2007. Disponible [en ligne] sur : <http://scot.dunkerquegrandlittoral.org/scot2.html>

LES SPORTS DE NATURE

« Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé, des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux ».

Article L311-1 du code du sport

Les « sports de nature » regroupent l'ensemble des activités aériennes, nautiques, terrestres ou souterraines, encadrées ou non, se déroulant en milieu naturel (Article L311-1 du code du sport).

Depuis les années 1990, la pratique des sports de nature connaît, en France, un essor important. La région Nord Pas-de-Calais n'échappe pas à l'engouement, avec 115 575 licenciés répartis dans les activités aériennes, nautiques et terrestres en 2010 contre 89 718 licenciés et 86 025 licenciés respectivement en 2009 et 2008 (DRJSCS Nord Pas-de-Calais, 2012). Les titulaires d'une licence ne représentent cependant qu'une partie des pratiquants de sports.

1 Caractéristiques des pratiques en Bords de Mer

Les Bords de Mer offrent près de 30 kilomètres de plages praticables entre Bray-Dunes et le secteur du Clapon qui se prêtent tout particulièrement à la pratique de sports de nature. Les plages représentent un élément d'attractivité majeur pour le territoire dunkerquois en termes d'activités sportives et loisirs de nature. Le littoral se compose ainsi de six plages chacune ayant une vocation différente, en fonction des accès disponibles et des infrastructures sportives existantes.

1.1. Lieux de pratique

Plage du Clapon : Plage la plus à l'Ouest du site Natura 2000, c'est un secteur difficile d'accès notamment depuis le début des travaux du terminal méthanier, qui a fermé en juillet 2011 l'accès au site par la route. Elle se situe dans la circonscription portuaire mais est depuis la fermeture, fréquentée uniquement par des chasseurs disposant d'une concession de chasse dans le secteur, mais aussi également par des pratiquants d'équitation à la recherche de tranquillité. C'est un secteur relativement sauvage très peu connu des touristes. Il a pourtant été avant la restriction d'accès, un haut-lieu de pratiques pour le kitesurf, la planche à voile, le stand up paddle, mais aussi les observations ornithologistes.



Plage du Clapon ©GPMD

Plage du Break : La plage du Break se situe dans la continuité de la plage du Clipon. De la même façon, elle est ancrée sur le territoire du port de Dunkerque, ce qui n’empêche pas sa fréquentation de la part des dunkerquois. Elle est surmontée d’une digue, la digue du break, accessible en véhicule, ce qui garantit un stationnement aisé. On retrouve à l’Ouest de cette plage un spot de kitesurf et de planche à voile assez fréquenté par des pratiquants libres. *A contrario*, l’Est est plus particulièrement fréquentée par les dunkerquois dans une logique de promenade ou de repos. Sur l’ensemble de son secteur la pêche de bord (surf casting) est très représentée notamment du fait de l’accès qui y est très simple par l’écluse de Gaulle ou celle des Dunes.



Plage de la digue du Break ©GPMD

Plage de Dunkerque/Malo-les-Bains : Tout au long de Malo-les-Bains, quartier résidentiel de Dunkerque, cette plage offre aux touristes, comme aux autochtones, une digue promenade très fréquentée par les promeneurs, les joggeurs et autres cyclotouristes. Dès que le soleil est présent, elle est particulièrement appréciée pour ses nombreuses terrasses, bars et restaurants. En dehors de la période estivale dédiée au tourisme et aux cabines de plage, ce secteur est régulièrement fréquenté par une multitude de pratiquants de sports de nature, notamment depuis la base de voile de la Licorne. En effet, l’espace plagique situé aux abords de la base de voile, qui accueille plusieurs associations, est le terrain idéal pour la pratique d’un grand nombre d’activités.

A noter, depuis la fin des travaux de réensablement de la digue des alliés menés par le GPMD, une vaste plage est à présent disponible pour les usagers au droit de cet ouvrage portuaire. Une réflexion est à mener sur le devenir de ce nouveau secteur plagique qui attire aussi bien les pratiquants de sports de nature et les touristes que la faune protégée au titre de la démarche Natura 2000.



Plage de Malo-les-bains ©SIDF

Plage de Leffrinckoucke : Bordée par un cordon dunaire, cette plage a conservé un aspect naturel très fort. Les activités y sont plus limitées mais l'on y retrouve tout de même des pêcheurs, joggeurs, cyclotouristes et randonneurs. Dans sa partie Ouest, la base de voile alimente la plage en pratiquants de speed-sail et de char à voile.



Plage de Leffrinckoucke © SIDF

Plage de Zuydcoote : Cette plage possède les mêmes caractéristiques que la plage de Leffrinckoucke. Il n'existe pas de digue dans ce secteur mais seulement quelques accès à la mer. Une base de voile concentre certaines activités telles que le stand up paddle ou encore le longe côte. Cette plage, par son caractère sauvage et ses accès moins aisés reste moins fréquentée tant du point de vue touristique que sportif.



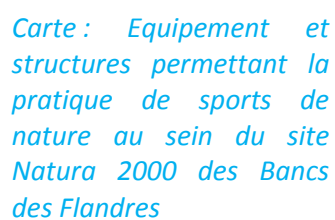
Plage de Zuydcoote © SIDF

Plage de Bray-Dunes : Cette plage est, quant à elle, probablement, avec celle de Malo, l'une des plus fréquentée dans la mesure où elle concentre l'ensemble des activités proposées sur le secteur. La présence de deux bases de voile, d'une digue, de commerces mais également la proximité de la région lilloise et de la Belgique font de cette plage un véritable terrain de pratique pour les amateurs de sports de nature ainsi que les touristes.



A proximité du site Natura 2000 des Bancs des Flandres, il existe de nombreux autres sites de pratiques en bordure de mer notamment, les dunes qui ont un attrait important pour les touristes ainsi que les pratiquants de sports de nature. On retrouve également certains espaces naturels intérieurs qui ne seront pas développée dans ce rapport. L'accent a été volontairement mis sur les sports de nature pratiqués au sein du périmètre du site Natura 2000 des Bancs des Flandres.

1.2.1. Des pratiques nombreuses et variées



19

Aviron de mer	Cyclotourisme / VTT	Pêche sous marine
Canoë Kayak	Equitation	Plaisance
Bodyboard	Jet ski	Planche à voile
Char à voile	Kitesurf	Plongée sous marine
Char à Cerf volant	Longe-côte	Randonnée Pédestre/Marche nordique/Course d'orientation
Chasse	Nage en eau-vive	Speed Sail
Cerf-volant	Paddle	Voile légère
Course à pied/trail	Pêche	

Les activités de sports de nature pratiquées au sein du périmètre du site Natura 2000 des Bancs des Flandres sont très encadrées grâce notamment au large tissu associatif ainsi que diverses structures et équipements mis à disposition. Toutefois, les structures de pratiques n'existent que sur le secteur Est du site, à partir de l'avant-port Est du port de Dunkerque. En effet, la plage le long de la Digue du Braek (ouvrage portuaire) et celle du Clipon sont des secteurs où la pratique est «interdite» du fait de leurs caractères industriels (Arrêté préfectoral 31 mai 2011). Cependant, malgré cette restriction matérialisée par des panneaux informatifs, des activités de sports de nature s'y sont développées de façon anarchique pour la plupart. L'encadrement par des structures dans ce secteur étant totalement inexistant.

NB : La partie à l'Ouest de Dunkerque (Gravelines, Grand-Fort Philippe) n'a pas été intégrée dans cette étude du fait de l'éloignement du périmètre du site dans ce secteur.

1.2.2. Un acteur fédérateur et moteur de loisirs et sports de nature

Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre (SIDF), chargé de la gestion et du développement touristique du dunkerquois, est l'acteur incontournable concernant les sports de nature. Cette collectivité a pour objectif d'élargir l'offre de sports et de loisirs sur son territoire, d'inciter les gens à la pratique, de développer le tourisme et de ce fait générer une activité économique lucrative.

Actuellement le SIDF gère, en ce qui concerne les activités de sports de nature sur le site Natura 2000, 4 des 5 bases de voiles du territoire. Il met en outre en place des politiques incitatives pour promouvoir la pratique des sports de nature, dont les sports nautiques. Il propose ainsi une offre diversifiée (stages, formations, compétitions,...) en matière de pratiques et pour tous types de publics (scolaires, adultes, groupes,...). Par ailleurs, il soutient de nombreuses associations sportives qui pratiquent ou proposent une activité de sports de nature sur le territoire dont il a la charge. En effet le SIDF peut mettre à disposition des équipements sportifs, du matériel, mais également subventionner des actions ou projets porteurs qui contribuent à favoriser la pratique des activités sportives.

1.2.3. Une offre associative marquée

Selon le Diagnostic Territorial Approfondi (DTA) du territoire des Dunes de Flandre sur les sports de nature réalisé par le SIDF, 100 structures proposant une activité de sports de nature ont été recensés. La majorité

d'entre elles sont des associations (87%) qui ont une offre variée dans chacun des sports mentionnés précédemment. Leur offre est variée et concerne l'ensemble des publics.

Par extrapolation, le territoire du SIDF compterait 9 475 adhérents sports de nature sur son territoire (SIDF, 2011). Ce chiffre est à nuancer du fait que tous les sports proposés ne sont pas pratiqués dans le périmètre du site Natura 2000 des Bancs des Flandres comme par exemple, le golf ou le tir à l'arc. Ainsi raisonnablement, en ne retenant que les sports pratiqués au sein du périmètre Natura 2000, on peut estimer à environ 7 500 adhérents sports de nature potentiels.

En plus de la pratique des activités proposées à leurs membres, 14% des associations disposent d'une offre marchande ouverte à tous les publics. En effet, les adhérents des associations ne sont pas les seuls pratiquants sur le territoire, divers publics sont en demande de manière ponctuelle, en individuel ou en groupe. Ainsi, les structures associatives proposant une offre en matière de sports de nature ont accueilli près de 7 500 pratiquants individuels et environ 70 comités d'entreprise en 2011 (SIDF, 2011).

Enfin, ces structures proposent également des activités de sports de nature aux scolaires du territoire. Ce type de prestations a permis d'accueillir environ 15 000 enfants et adolescents en 2011 (SIDF, 2011).

1.2.4. *Des pratiques de sports de nature en développement*

Les sports de nature sont des activités en plein expansion sur le territoire dunkerquois. En effet entre 2007 et 2011 une progression générale de +56% d'adhérents a été observée durant cette période, alors qu'au niveau national elle était de +20.5% (SIDF, 2011).

De la même façon, une évolution positive (+53%) du nombre d'associations proposant une activité de sports de nature s'est vérifiée durant cette même période.

1.2.5. *Une pratique essentiellement de loisirs*

La vocation première des structures (associations, écoles) du territoire concerne le loisir, 89% d'entre elles proposent cette possibilité aux pratiquants à la recherche de découverte d'une activité. Toutefois, environ 50% des structures offrent aussi une possibilité de pratique des sports de nature en pôle compétition.

Le kitesurf, la voile, le char à voile, l'aviron notamment sont des disciplines très présentes dans ce domaine. Elles sont d'ailleurs à l'initiative de nombreuses manifestations nautiques d'envergure nationale voire internationale. Enfin 46% des structures proposent la formation des pratiquants de sports de nature à une activité. Celle-ci se décline sous la forme de cours particuliers ou en groupe ou encore sous la forme de stages pratiques.

1.3. *Poids socio-économique de l'activité*

Les activités de sports de nature sur le territoire du SIDF ont généré un chiffre d'affaire de 1 568 000€ en 2012 (SIDF, 2012) sur l'ensemble des structures organisatrices d'activités nautiques.

Ce chiffre d'affaire est issu de la location de matériel et l'encadrement des participants à travers la mise en œuvre de stage de formation. Cette activité est également génératrice d'emplois : 132 personnes employées salariées (SIDF, 2012). A ce chiffre d'affaire des structures organisatrices, s'ajoute le chiffre d'affaire des commerçants qui proposent du matériel pour la pratique des activités de sport de nature. D'autant plus que certaines activités comme le kitesurf, l'équitation ou encore le jet-ski nécessite un investissement en terme

de matériel. Dans ce domaine, ce sont les enseignes multisports qui sont plébiscitées par la majorité des pratiquants qui y trouvent un choix important et des tarifs attractifs. Certains commerçants spécialisés du dunkerquois tirent également profits de ses activités de part leurs connaissances du domaine et leur expertise.

2 La pratique en Bancs des Flandres

2.1. Profil des pratiquants

En ce qui concerne le profil des pratiquants, les sports de nature sont des activités accessibles et pratiquées par une population très hétérogène. Cette observation se vérifie notamment par le fait que l'ensemble des classes d'âges et catégories socio-professionnelles soient représentées. L'enquête socio-économique a montré une proportion égale de cadres, d'employés et de retraités interrogés (Master MUTUDIL, 2013). La diversité des activités proposées, l'encadrement mais également les tarifs relativement bas (coût moyen d'une licence loisirs : 56€67 (SIDF, 2011) sont autant de facteurs qui favorisent une pratique de tous.

La provenance des pratiquants de ces activités sur le dunkerquois est essentiellement française pour 92% des personnes interrogées. La proximité de la Belgique et la continuité des espaces utilisés entre les deux pays favorisent la pratique transfrontalière. En effet 7% des personnes interrogées proviennent de Belgique et environ 37% des pratiquants affirment avoir une pratique transfrontalière.

La grande majorité des pratiquants (70%) sont originaires du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Les 30% restant ont une origine plus lointaine, principalement de la région lilloise. La proximité des sites de pratique pour la majorité des pratiquants ne favorise cependant pas une pratique responsable. En effet, 70% des pratiquants utilisent leurs véhicules pour rejoindre leurs sites de prédilection. Ce chiffre peut s'avérer très important mais il est à relativiser dans la mesure où certaines activités nécessitent un équipement important et encombrant difficilement transportable à pied ou en vélo. Par ailleurs, le covoiturage tend à se développer auprès des associatifs ce qui favorise une pratique plus responsable.

2.2. Perception des pratiquants

D'un point de vue environnemental, la perception des pratiquants de sports de nature sur le site des Bancs des Flandres, semble, au regard des retours des questionnaires, déficiente. En effet, plus de 75% d'entre eux ne connaissent pas la démarche Natura 2000, toutefois, au moment de l'enquête, la démarche n'en était alors qu'à ses débuts. De la même façon 91% des pratiquants estiment que leur activité a un impact faible voir inexistant sur le milieu. Il semble néanmoins qu'au sein des structures proposant une activité de sport de nature, la préservation de la biodiversité soit devenue une réelle préoccupation. Le problème réside dans la méconnaissance de la plupart des pratiquants, qui ne disposent pas toujours de l'information pertinente et des réglementations existantes sur le sujet. Pourtant les clubs, en demande d'informations sur ces sujets, seraient prêts à s'investir dans des démarches de préservation et de valorisation du milieu. En témoigne l'investissement d'un certain nombre de clubs sportifs dans la démarche régionale EAN (Espace Action Nature) qui vise à rapprocher l'ensemble des acteurs du territoire autour de manifestations sportives. La particularité de celles-ci résiderait dans la découverte de la biodiversité tout en pratiquant une activité physique. Certaines structures mettent par ailleurs, déjà en place des actions de sensibilisation en faveur de la biodiversité voir parfois des actions plus concrètes. Chaque année, par exemple, un cortège d'acteurs locaux le plus souvent associatifs participent aux Initiatives Océanes qui sont des opérations de sensibilisation à la problématique des déchets aquatiques couplées à une opération de nettoyage dans toute

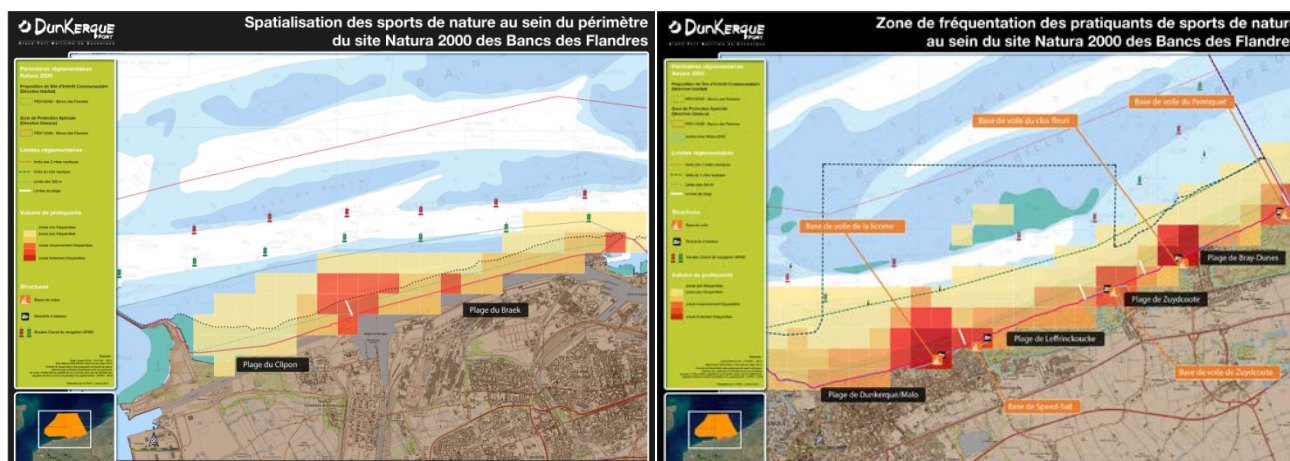
l'Europe au printemps. Des actions plus globales de sensibilisation sont également mises en place durant les manifestations locales à travers la promotion des activités des différentes structures auprès de la population. Les fêtes de la mer, du nautisme, l'Escale à Dunkerque, ..., sont autant de d'occasions pour les associations sportives, environnementales ou encore les administrations de promouvoir les actions en faveurs de la biodiversité.

2.3. Pratique de l'activité

Les sports de nature se pratiquent dans 2/3 des cas à plusieurs, en famille ou entre amis. La durée moyenne de pratique d'un sport de nature est de 1 à 3h pour 60% des personnes interrogées (Master MUTUDIL, 2013). Les conditions de pratiques plébiscitées par les pratiquants sont en règle générale, un temps calme et ensoleillé même si selon les activités certains types de conditions météorologiques sont nécessaires. Selon les résultats des questionnaires, il semblerait que les pratiquants de sports de nature soient assidus et régulier dans leur pratique. 60% d'entre eux pratiquent leur activité toute l'année et 64% affirment la pratiquer au moins 4 fois par mois. A ces informations s'ajoute le fait que les personnes interrogées sont loin d'être des néophytes. En effet 55% estiment avoir un niveau confirmé ou expert dans leurs activités respectives, quant 65% des personnes interrogées pratiquent leur sport de nature depuis plus de 4 ans. Par ailleurs, 70% des pratiquants interrogés exercent un autre sport de nature en complément.

Ces faits mettent en évidence une pratique régulière d'habitues au sein du périmètre du site Natura 2000 des Bancs des Flandres. Les sports de nature semblent effectivement être largement ancrés dans les mœurs de la population. C'est pour plus de 90% des pratiquants un moyen de se faire plaisir tout en profitant d'un cadre naturel agréable.

En ce qui concerne les zones de pratiques l'interface terre-mer du site Natura 2000 des Bancs des Flandres est sollicitée par les pratiquants de sports de nature mais de varie en fonction du type d'activités, des équipements, de la fréquentation touristique mais également des accès. A partir d'observations *in situ* et des témoignages de pratiquants, une cartographie de leurs zones de fréquentation a pu être réalisée. Ainsi sur la partie occidentale du port Est de Dunkerque, deux principaux secteurs regroupent les pratiquants de sports de nature, ce sont les extrémités de la digue du Break et plus particulièrement le secteur Ouest utilisé par les kitesurfeurs. De la plage de Dunkerque jusque la frontière belge, les concentrations sont quant à elles très visibles aux abords des différentes bases de voiles qui regroupent l'offre en matière de pratique de sports de nature. Les jours de grande influence, un « effet de saturation » est observable tant en terme d'équipement que d'espace de pratique (SIDF, 2011). Les digues (Malo et Braek) rassemblent également un certain nombre de pratiquants au travers d'activités tel que le cyclotourisme ou le jogging. Le volume de pratiquants sur le site est quant à lui difficilement quantifiable puisque très variable en fonction des conditions météorologiques, de la saison mais également du moment de la journée. Par exemple les kitesurfeurs ne pratiquent pas après la tombée de la nuit contrairement aux longeurs.



Cartes : Spatialisation des sports de nature au sein du périmètre du site Natura 2000 des bords des Flandres

3 Interactions

Au regard de la multitude d'activités proposées et pratiquées sur le secteur, la question des conflits d'usages peut s'avérer déterminante. Le DTA du SIDF a permis de mettre en évidence les principaux conflits d'usages recensés par les pratiquants. Il s'avère que 59% des associations sportives interrogées estiment que leurs pratiquants sont gênés par une autre activité. (SIDF, 2011)

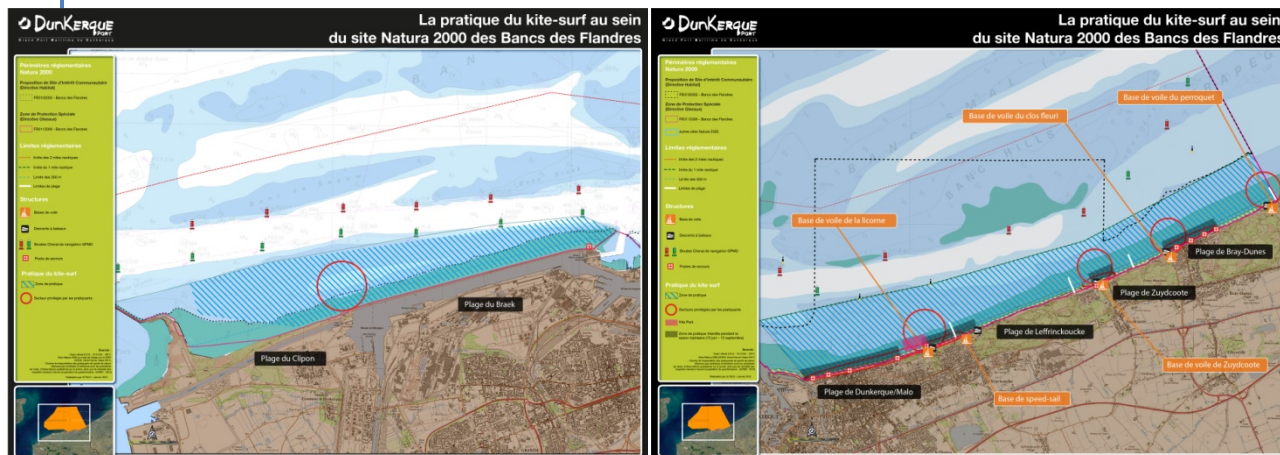
Les principales pratiques sportives sources de conflits entre-elles sont le kitesurf et la pêche de bord ainsi que la randonnée et le char à voile. Des mesures de canalisation réglementaire de ces activités existent notamment pendant les périodes d'affluence touristique particulièrement l'été. Ainsi certaines pratiques sportives sont limitées voire interdites sur certains secteurs de plage ce qui limite les conflits d'usages mais également les risques d'accidents. Ces mesures réglementaires prises par arrêtés municipaux sont cependant mal perçues par les pratiquants, parfois très limités dans leurs activités notamment les chasseurs ou les pratiquants d'équitation qui voient leur zone d'activité restreinte en surface mais aussi en amplitude horaire.

4 Focus sur les sports de nature

Un certain nombre de sports de nature ancrés dans le territoire car pratiqués par un très grand nombre de personnes occasionnelles ou régulières, à titre individuel ou au sein d'une structure organisée a fait l'objet d'une étude approfondie. Dans la suite de ce rapport il est question de détailler ces activités. Le volet plaisance fera l'objet d'une étude à part entière pour des raisons de poids économique et social sur le territoire.

4.1. Le Kite-surf

Cartes : La pratique du Kite-surf au sein du site Natura 2000 des Bancs des Flandres



Description de l'activité

Définition

Le kitesurf est la branche nautique des glisses aérotractées. Le pratiquant se tient en équilibre dynamique sur un flotteur et la propulsion est assurée par une aile aérotractrice, appelée cerf-volant.

© S.DEROO - GPMD



Evolution

La pratique du kitesurf est récente. Elle apparaît sur le territoire français en 1997. L'organisation de la pratique du Kitesurf est déléguée à la Fédération Française de Vol Libre (FFVL) depuis 2002. Ce sport compte aujourd'hui près de 11 000 licenciés kite (comprenant les pratiquants de kitesurf, snowkite et kite mountain-board) en France métropolitaine et dans les DOM TOM. On estime qu'actuellement la FFVL licencie entre un pratiquant sur deux et un pratiquant sur trois. Ainsi, on estime aujourd'hui entre 20 000 et 30 000 le nombre de pratiquants de kitesurf. La seule limitation au développement de l'activité sera l'espace disponible pour la pratiquer. (AAMP, 2009)

Caractéristiques de l'activité en Bords des Flandres

Structuration
de l'activité

« La vaste plage de 15 km offre une sécurité optimale et les conditions climatiques ont fait de Dunkerque une place majeure du Kitesurf français. » (Charles Stechele, Professeur de Kitesurf, Triple-C School).

En terme de structuration de l'activité, le SIDF joue un rôle majeur dans le secteur du kitesurf puisqu'il est l'un des principaux partenaires de cette activité. Ces actions concernent plus particulièrement le prêt de locaux, de matériel ainsi que le suivi des mesures relatives à la sécurité. Il est notamment à l'initiative de la création d'un kitePark situé à proximité de la base de voile de la Licorne qui a vocation à accueillir les pratiquants en période estivale. Ce cantonnement de l'activité kitesurf dans ce secteur permet de limiter les accidents ainsi que les conflits d'usages avec les usagers.

La base de voile de la Licorne peut être caractérisée de centre névralgique de l'activité sur le territoire de Dunkerque. En effet la majorité des structures proposant la pratique du kitesurf bénéficient des locaux mis à disposition par le SIDF. Le Kitesurf est une activité relativement récente dans la mesure où la plupart des structures qui proposent cette activité ont moins de 10 ans. C'est néanmoins une activité dynamique, qui s'est illustrée par la création de 4 structures dédiées depuis 2008. Le secteur de Dunkerque est caractérisé par la présence de deux associations de kitesurf qui totalisent environ 260 adhérents en leur sein.

Le principal club de l'agglomération dunkerquoise est le Dunkerque Flysurfing Club (DFC), c'est le deuxième plus grand club de France (3^{ème} mondial) avec environ 220 adhérents. Ce club structure de manière générale l'activité kitesurf sur le secteur avec des partenariats et échanges réguliers avec les autres structures. Le DFC propose de l'initiation, du perfectionnement, de la compétition (présence d'un pôle compétition représenté par de nombreux talents d'envergure nationale, voire internationale), des sorties sur place ou sur d'autres sites de la région et un encadrement de qualité. Ce club est partenaire notamment des trois écoles privées de kitesurf du secteur à savoir :

- Kitessentiel ;
- Triple-C ;
- Dkite School.

DFC soutient également les sections sportives (UNSS, SUAPS) des établissements scolaires qui offrent aux élèves la possibilité de pratiquer le kitesurf dans le cadre de leur cursus scolaire. C'est le cas de :

- Dunkerque UNSS Kitesurf (DUK), qui est une association à part entière qui totalise près de 50 adhérents ;
- Section sportive scolaire Eurokite du Lycée de l'Europe ;
- Section kitesurf de l'Université du littoral Côte d'Opale.

A noter également une part relativement importante de pratiquants libres qui après un apprentissage dans une école spécialisée se lance de manière autonome dans la pratique de cette activité. Durant la période estivale, le kitePark leur est également accessible.

Poids socio-économique de l'activité

En ce qui concerne le poids socio-économique de l'activité, il s'avère que le kitesurf est une activité en plein essor dans la mesure où l'activité est relativement récente. Les clubs ont tendance à gagner en licenciés et l'existence de 3 écoles de kitesurf sur le territoire sont le signe d'un réel engouement du public pour cette activité. Les écoles de kite sont d'ailleurs des entreprises qui proposent des prestations telles que les stages de découverte ou de perfectionnement avec des tarifs de l'ordre de 100 € par personnes pour un stage d'une journée. Les « shops » spécialisés dans cette activité, mais plus largement dans le domaine de la glisse ont également fait leur apparition dans le paysage dunkerquois. Les tarifs relatifs au matériel étant généralement assez élevés, soit environ 1500€ pour le pack complet neuf (hors combinaison). Malgré le manque de données relatives à cette thématique le kitesurf semble, dans une certaine mesure, être générateur d'emplois au regard des écoles présentes sur le secteur. Le SIDF emploie également deux « beach-marshalls » chargés de la sécurité des pratiquants et des touristes plus particulièrement en période estivale.

Caractéristiques de la pratique en Bords des Flandres
Profil des pratiquants

Concernant le profil des pratiquants de kitesurf, eu égard de l'enquête réalisée, il s'avère que 80% des personnes interrogées ont moins de 40 ans ce qui semble logique dans la mesure où cette activité peut être qualifiée de sport extrême et difficile d'apprentissage pour un débutant. Le caractère physique du kitesurf explique la présence majoritaire d'hommes à hauteur de 70% chez les personnes interrogées. C'est d'ailleurs le cas au sein du club DFC qui totalise 26 femmes pour 220 adhérents en 2013. Les catégories socio-professionnelles quant à elles, sont réparties à hauteur de 65% entre les cadres, les employés et les scolaires. Ces derniers se justifient par la présence forte de structures adaptées évoquées précédemment. La grande majorité des pratiquants rencontrés sont de nationalité française, même si, au regard des entretiens réalisés avec les acteurs du domaine, certains pratiquants belges n'hésitent pas à franchir la frontière. C'est d'ailleurs le cas pour 28% des personnes interrogées qui pratiquent aussi parfois leur activité en Belgique.

Un public local (moins de 5km pour venir pratiquer) constitue la majorité des pratiquants. Toutefois, les personnes originaires de la région lilloise ou d'autres secteurs du Pas-de-Calais n'hésitent pas à faire le déplacement lorsque les conditions sont optimales. L'utilisation de la voiture est d'ailleurs prépondérante dans ce sport

	du fait notamment du matériel difficilement transportable. A ce titre, le covoiturage est très développé dans le secteur du kitesurf. En effet, une majorité de pratiquants qui fait le déplacement sur un spot n'hésite pas à en informer les autres au travers notamment des nombreux forums (comme « funandkite ») qui existent sur cette thématique.
Pratique de l'activité	Le kitesurf se pratique le plus souvent seul ou entre amis. C'est une activité diurne qui dure pour la majorité des personnes interrogées entre 1h et 3h. Les pratiquants interviewés dans le cadre du questionnaire semblent réguliers dans la mesure où ils affirment pratiquer le kitesurf environ 4 fois par mois voire plus et ce tout au long de l'année pour 80% d'entre eux. Les conditions météorologiques perturbant parfois le bon déroulement d'activité notamment l'hiver. Celles-ci sont d'ailleurs idéales en Bords de Flandres, les kitesurfeurs sont à la recherche de conditions venteuses de l'ordre de 4 à 5 sur l'échelle de beaufort voire plus pour les pratiquants qui possèdent un très bon niveau. La direction du vent recherchée est Sud-ouest (parallèle à la côte) qui permet de faciliter le retour à la côte. En ce qui concerne les sites de pratique, le kitesurf, au regard de la réglementation en vigueur, est considéré comme engin de plage s'est à dire que sa pratique ne doit pas excéder le mile nautique. Hors période estivale les kitesurfeurs dispose d'une aire d'usage vaste étant donné que l'ensemble des plages sont accessibles hormis le Clifton du fait des travaux du terminal méthanier. Les secteurs privilégiés étant principalement localisés devant les bases de voile notamment celle de la Licorne base des clubs de la discipline ainsi que des écoles qui dispensent la plupart de leurs cours au sein du kitePark. Le secteur Ouest de la plage de la digue du Break est également un spot apprécié des pratiquants qui s'y regroupent régulièrement. En période estivale, la pratique est limitée aux abords des plages à l'Est de l'avant port Est de Dunkerque pour des raisons de sécurité. Ainsi la navigation dans la zone des 300 mètres est interdite sauf dans les chenaux dédiés ou au sein du kitePark prévu à cet effet. La période estivale est de ce fait marquée par une concentration des pratiquants au sein du KitePark. A certain moment le nombre d'individus peut dépasser 50 personnes sur le secteur ce qui peut entraîner un phénomène de saturation. <i>A contrario</i>, la plage de la digue du break ne fait l'objet d'aucune réglementation particulière en période estivale. A notre, les kite-surfeurs du secteur apprécient les conditions de pratique offertes par le nouveau secteur plagique situé au droit de la digue des alliés. Ils mènent actuellement des négociations avec les services municipaux pour créer une zone réservée du même ressort que le KitePark situé au droit de la base de voile de la Licorne afin de la désengorger en période estivale.
Perception des	Au vu des interviews, il semble que les pratiquants de kitesurf soient sensibilisés à

pratiquants du
site des Bancs
des Flandres

l'environnement marin. Ils connaissent les démarches de protection notamment Natura 2000 et en sont d'ailleurs méfiants. Ils ont, en effet, des inquiétudes concernant la limitation voire l'interdiction de pratiquer leur activité dans certaines zones, en vue de préserver un habitat ou une espèce. Ces appréhensions résultent notamment du cas du spot du Clipon. Ce site très apprécié des kitesurfeurs s'est vu interdit d'accès du fait de la construction du terminal méthanier sur les terrains du port de Dunkerque. Malgré des compensations financières et en nature de la part du maître d'œuvre Dunkerque-LNG, les kitesurfeurs regrettent ce site devenu impraticable pour des raisons de sécurité. En ce qui concerne le paysage sur lequel ils évoluent, 38% estiment que celui-ci est plus pollué que par le passé. Leur pratique leur semble, à l'exception de 85% des personnes interrogées, sans impact sur l'environnement.

Un certain nombre de pratiquants semble également sensible aux questions de la qualité du milieu dans lequel ils évoluent. Dans ce contexte, chaque année, ils participent à des nettoyages de plages organisés par des associations partenaires. Ils se disent également en demande d'informations concernant les espèces présentes au sein du site Natura 2000 des Bancs des Flandres.

Outils de gestion

Réglementation

- **Limite de la navigation**

Du 1^{er} juillet au 31 août, des arrêtés municipaux limitent l'accès aux kitesurf dans la bande des 300 mètres aux abords des plages de Dunkerque (Malo), Leffrinckoucke, Zuydcoote et Bray-Dunes. Des chenaux sont alors balisés pour la mise à l'eau et un KitePark est accessible aux pratiquants de 14h à 18h. les pratiquants doivent donc respecter le balisage en période estivale

En outre, d'une façon générale, les Kitesurf doivent effectuer une navigation diurne à une distance d'un abri n'excédant pas 2 milles.

On appelle « abri » : « tout lieu où le navire peut soit accoster soit mouiller en sécurité ».

- **Matériel obligatoire**

Les kitesurf effectuant une navigation à moins de 300 mètres de la côte ne sont pas tenus d'embarquer de matériel de sécurité.

Au-delà de 300 mètres de la côte, l'équipement obligatoire est composé de :

- 1 équipement individuel de flottabilité par personne ;
- 1 moyen de repérage lumineux.

Interactions

Activités humaines

Interactions possibles avec d'autres pratiques nautiques et activités de baignade dans la bande des 300 mètres et sur l'estran.

Problématique des accès et des stationnements des véhicules en sites naturels sensibles terrestres (Natura 2000 Dunes de la Plaine Maritime Flamande ; Clipon).

Milieu naturel

Pressions potentielles exercées sur les espèces de la Directive « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore » :

Facteurs physiques

- Dérangement
- Macrodéchets

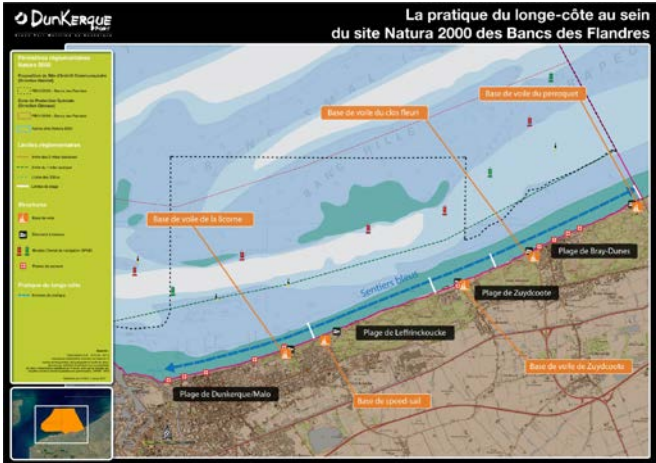
La pratique du longe côte peut avoir comme effets possible sur les habitats de la Directive « Habitats Faune Flore » :

Facteurs physiques

- Macrodéchets

4.2. Le longe côte

Carte : La pratique du
longe côte au sein du site
Natura 2000 des bancs
des Flandres



Description de l'activité

Le longe côte est une activité sportive qui consiste à marcher en mer ou sur un plan d'eau avec de l'eau jusqu'au diaphragme. Le marcheur peut s'aider d'une pagaie pour faciliter son évolution. Ce sport se pratique souvent en groupe d'une quinzaine d'individus afin de faciliter l'évolution dans l'eau (phénomène d'aspiration).



© Opale Longe Côte

Cette activité récente, créée en 2007 par des Dunkerquois, est en plein essor en France et même dans le monde. Non rattachée à une Fédération, elle s'organise autour du comité national des « Sentiers Bleus », association de promotion et de développement du long côtes. Cette structure est également subdivisée en comités régionaux. Le long côtes compte actuellement en France, selon les Sentiers Bleus, près de 2000 licenciés.

Caractéristiques de l'activité en Bacs des Flandres

Le long séjour sur les plages du site Natura 2000 des Bancs des Flandres est pratiqué majoritairement dans un cadre associatif. La sécurité en est probablement l'une des principales causes, les sorties en mer se déroulent parfois lors de conditions climatiques difficiles qui sans un protocole rigoureux pourraient conduire à des

accidents. Ce sport à part entière réunit ainsi environ 500 licenciés dans les trois clubs que compte le littoral dunkerquois. Opale longue côte est le club fondateur de l'activité, il dénombre actuellement environ 350 membres. Il est basé dans les locaux du SIDF au sein de la base de voile de la Licorne qui met à disposition des vestiaires, des douches mais également des équipements au profit des pratiquants de l'activité. Les deux autres clubs basés à Zuydcoote et Bray-Dunes ont été créés par la suite et comptent moins d'adhérents de l'ordre d'une vingtaine dans le premier cas et 150 dans le second. Ils bénéficient également des services mis à disposition par le SIDF dans les équipements de ces communes. L'activité longue côte a connu un réel essor depuis sa création sur le territoire. L'Opale longue côte a d'ailleurs compté près de 500 adhérents en 2011 ce qu'il l'a contraint à refuser des adhésions. Le manque d'infrastructures a conduit à des effets de saturation qui expliquent notamment le recul du nombre d'adhérents pendant une période. Aujourd'hui la tendance est à l'équilibre voire repartie à la hausse dans l'ensemble des structures dédiées.

Les associations, outre leurs activités d'accueil des licenciés organisent également des sorties en mer pour les personnes souhaitant s'initier à la discipline seul ou entre amis moyennant une participation financière. Même si la vocation primaire des associations est centrée sur la pratique de loisirs, la plupart d'entre elles s'ouvrent cependant à la compétition grâce à la structure les Sentiers bleus et ce malgré l'inexistence de fédération officielle pour encadrer la pratique.

Poids socio-économique de l'activité

En ce qui concerne le poids socio-économique de l'activité longue côte au sein du site Natura 2000 des Bancs des Flandres, il s'avère que cette pratique est totalement encadrée par des bénévoles. Elle ne génère donc pas d'emplois directs. Néanmoins les nombreuses sorties en mer proposées aux non initiés, aux groupes et aux CE, pérennisent les associations. Les pratiquants ont également des dépenses en équipements sur le territoire essentiellement dans des grandes enseignes sportives. Ils estiment ainsi dépenser en moyenne environ 300 euros pour leur activité, ce qui est relativement peu par rapport à certains sports nautiques. Ce tarif très compétitif permet à tout à chacun de pratiquer l'activité qui rassemble de ce fait un public varié. C'est probablement l'une des principales causes de l'engouement général suscité par cette activité même si le caractère convivial est également mis en avant. En effet de nombreux pratiquants apprécient la proximité qu'ils peuvent avoir ensemble et ce malgré des générations et des activités professionnelles très différentes. Le longue côte est comme les pratiquants aiment le citer « basé sur le partenariat entre les membres »

Caractéristiques de la pratique en Bancs des Flandres

Profil

Comme évoqué précédemment, l'enquête de terrain confirme que l'ensemble des

des pratiquants

classes d'âges est représenté en terme de pratiquants même si plus de 80% des personnes interrogées ont plus de 40 ans. Ce phénomène s'explique par le caractère moins « cool » de cette activité par rapport aux sports de glisse notamment, beaucoup plus populaires auprès des plus jeunes. En ce qui concerne les Catégories Socio-Professionnelles, il semble que la logique d'hétérogénéité soit respectée dans la mesure où toutes les catégories (hormis les agriculteurs) ont été recensées durant l'enquête avec tout de même une prédominance d'employés et de retraités à hauteur de 20% des enquêtés. La particularité de ce sport réside dans la pratique des femmes, plus nombreuses que les hommes contrairement à la plupart des autres sports de nature. Les 3 clubs du territoire totalisent en effet près de 70% d'adhérentes.

En ce qui concerne le lieu de résidence des pratiquants, 90% des personnes interrogées vivent à moins de 20km de leur site de pratique. Ce phénomène n'empêche cependant pas que 82% des pratiquants utilisent leurs véhicules pour venir pratiquer. Le long côtes est pratiqué de façon quasi exclusive du côté français de la frontière franco-belge, seul 10% des individus affirment d'ailleurs avoir une pratique transfrontalière. Les clubs mettent cependant en place des sorties entre les deux pays (Dunkerque - La Panne notamment) afin de populariser la pratique chez nos voisins.

Pratique de l'activité

Comme évoqué au préalable, le long côtes est une activité qui se pratique en groupe. Plus de 85% des personnes interrogées affirment être accompagnés de leurs amis et plus particulièrement de leur famille. Cet aspect est très caractéristique du long côtes dans la mesure où peu de sports de nature sont aussi largement plébiscités pour la pratique en famille. Au sein des clubs, le long côtes se déroule sous la forme de sorties en groupe. Celles-ci durent en moyenne entre 1h et 1h30 durant laquelle les pratiquants suivent un itinéraire le long de la côte. Les départs sont réalisés à partir des 3 bases de voiles du SIDF et les circuits respectent la plupart du temps un aller qui se fait le plus souvent à contre - courant afin de faciliter le retour. Les distances parcourues sont de l'ordre de 3-4 kilomètres par sorties en règle générale. Celles-ci ont lieu sur des parcours définis par les clubs à savoir les sentiers bleus. Il en existe 4 actuellement sur le littoral du site Natura 2000 des Bancs des Flandres qui couvrent la quasi-totalité du secteur :

- Sentier bleu des Brise-lames à Dunkerque ;
- Sentier bleu de la Licorne à Leffrinckhoucke ;
- Sentier bleu Margaux à Zuydcoote ;
- Sentier bleu du Septentrion à Bray-Dunes.

Lors des sorties, en fonction du club, de la saison et des conditions météo notamment, le nombre de pratiquants est très variable. Le secteur le plus fréquenté est celui aux alentours de la base de voile de la Licorne, le club propose au moins 5 sorties par semaine dont 3 ouvertes aux extérieurs au club. Ces sorties rencontrent un franc succès dans la mesure où une moyenne de cinquante individus est recensée. Parfois même, lors de conditions idéales, le nombre de participants a atteint près de 150

	personnes. Les pratiquants sont très engagés dans leur pratique de l'activité, ils affirment être réguliers étant donné que 70% des personnes interrogées pratiquent le long côtoyé plus de 4 fois par mois. La majorité d'entre eux n'hésitent d'ailleurs pas à sortir toute l'année. Par ailleurs, les conditions idéales à la pratique de ce sport sont un temps calme et ensoleillé. Une météo plus rude notamment en période hivernale ne décourage cependant pas les longeurs qui dans ces conditions doivent être très vigilants.
Perception des pratiquants du site des Bancs des Flandres	En ce qui concerne la perception des individus par rapport à leur environnement, il semble que les pratiquants de long côtoyé aient un certain respect du milieu marin. Ils côtoient d'ailleurs régulièrement des mammifères marins qui s'approchent relativement facilement de leurs groupes ce qui ne les laisse pas indifférents. En effet selon le président de l'association Opale long côtoyé, la pratique se réalise en harmonie avec la nature. La démarche Natura 2000 ne les effraie d'ailleurs pas, en témoigne leur participation active aux enquêtes de terrain. Ils semblent volontaires pour s'investir dans des démarches de préservation du milieu d'autant plus que 40% des personnes interrogées estiment que le paysage est plus pollué qu'auparavant. Concernant leur pratique par contre, ils estiment qu'elle a un impact très limité sur l'environnement (nul à faible pour 100% des pratiquants interviewés).
Evolution des pratiques	Comme évoqué au préalable, le long côtoyé est une activité en plein essor qui capte de plus en plus d'adhérents. Afin de développer les pratiques, de nouvelles disciplines associées sont entrain de voir le jour sous l'impulsion du club Opale Long Côtoyé tout en restant dans l'ambition et la logique originelle du club à savoir : • Longeball (sport co de ballon) ; • Rand'Eau (nage à palme dorsale et costale adaptées à notre littoral sans visibilité ou très faible) ; • Ultimate, nage et rand'eau au large ; • Aqua trail (combinaison de la course dans l'eau et du palmage en mer, on remonte le courant en courant dans l'eau et on revient dans le courant en nage à palme) ; • Sauvetage en mer. Par ailleurs, des projets de développement de la connaissance sur le milieu marin sont en cours grâce à la mise en place d'un partenariat avec Fédération Française d' Etudes des Sports Sous Marins. Un projet de partage et de développement touristique est également en cours, il s'agit du projet ESCALE qui vise en le partage de connaissance et l'organisation de rencontres et d'échanges de loisirs et touristiques, avec une mise en commun des bonnes pratiques et "d'échanges de clientèle". Ces évolutions pourraient conduire le club à créer un emploi afin d'organiser le développement futur.

Outils de gestion

Réglementation

Les longeurs sont considérés en terme de réglementation comme des nageurs, c'est-à-dire qu'ils ont le droit d'évoluer où bon leur semble. Seule une réglementation particulière s'applique par arrêté municipaux en période estivale. Ce sont principalement des règles de bon sens et de sécurité : suivre les sentiers bleus, être accompagné de personnel encadrant, être munis d'un gilet réfléchissant lorsque la visibilité est inférieure à 50 m ou la nuit.

Interactions

Activités humaines

En ce qui concerne la cohabitation avec les autres sports de nature, les longeurs évoquent rarement des problèmes si ce n'est avec les pêcheurs mais de façon très marginale. Seuls certains d'entre eux refusent de lever leurs lignes lors du passage des longeurs.

Milieu naturel

La pratique du longe côte peut avoir plusieurs effets possibles sur les habitats de la Directive « Habitats Faune Flore » :

Facteurs physiques

- Dommages physiques par piétinement de l'habitat
- Macrodéchets

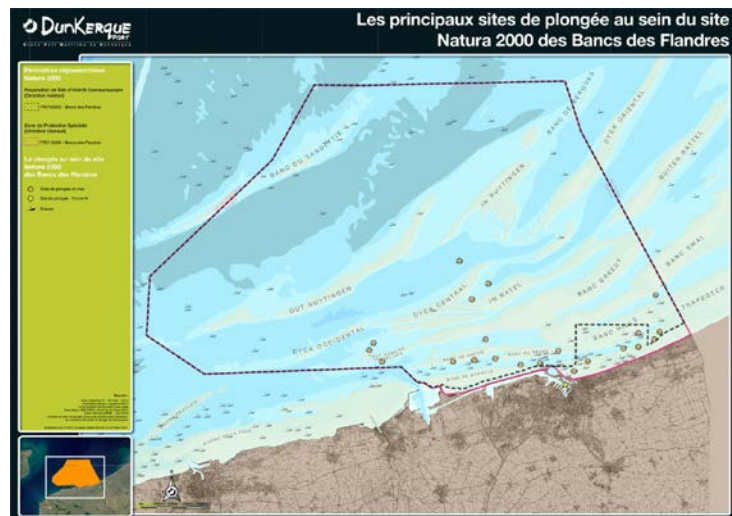
La pratique du longe côte peut avoir comme effet possibles sur les espèces de la Directive « Habitats Faune Flore » et « Oiseaux » :

Facteurs physiques

- Macrodéchets
- Déangement

4.3. La plongée sous-marine

Carte : Les principaux sites de plongée au sein du site Natura 2000 des bancs des Flandres



CHASSE SOUS-MARINE : CAHIER PECHE ET AQUACULTURE

Description de l'activité

Définition

La plongée en scaphandre autonome se pratique avec un équipement spécifique (bouteille, détendeur) permettant de respirer de l'air ou des mélanges gazeux enrichis en oxygène ou hélium dans un environnement pressurisé. La pratique de la plongée sous-marine est parmi les activités de loisirs les plus réglementées, dès lors qu'elle se pratique en structure organisée. Selon le niveau du plongeur, l'espace dans lequel il pourra évoluer ne sera pas le même. Ainsi, les plongeurs de



© A.CARTIER Dunkerque-Plongée

niveau 1 ne peuvent pas descendre en dessous de 20 mètres de profondeur et sont obligatoirement encadrés, tandis que les plongeurs de niveau 2 pourront aller jusqu'à 40 mètres en étant encadrés et 20 mètres en autonomie. Ces deux premières catégories représentent la majorité des plongeurs sous-marins. A partir du niveau 3, les plongeurs sont autonomes jusqu'à une profondeur de 60 mètres. La respiration de mélanges gazeux enrichis permet d'évoluer jusqu'à la profondeur de 120 mètres.

Evolution

En 2004, on estimait à 340 000 le nombre de pratiquants de la plongée sous-marine dont 150 000 licenciés au sein de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins (FFESSM), toutes activités confondues. Parmi ces 340 000 pratiquants, on estime que 80 % sont des pratiquants de la plongée d'exploration en scaphandre

autonome, soit 273 000 plongeurs.

Actuellement, plus de 2 500 clubs associatifs et structures commerciales associées sont agréés par la FFESSM. La plongée sous-marine permet la découverte des fonds marins, de la faune et de la flore qui les peuplent, ainsi que l'exploration des épaves qui gisent sur les fonds marins. (AAMP, 2010)

Caractéristiques de l'activité en Bancs des Flandres

Structuration de l'activité

Afin de préciser au mieux l'activité de plongée, le territoire d'étude a volontairement été élargi à la commune Gravelines qui propose cette activité au sein du périmètre du site Natura 2000 des Bancs des Flandres. La plongée sous-marine en scaphandre est une activité relativement bien représentée au de l'aire marine protégées. De nombreux clubs proposent des possibilités de pratique variée. Ainsi près de 500 adhérents ont été recensés à la FFESSM toutes activités confondues (SIDF, 2011). Ces chiffres semblent dérisoires par rapport aux chiffres nationaux mais reste louable eu égard des conditions difficiles offertes par le milieu naturel. La plongée sous-marine en scaphandre à proprement parlé compte quant à elle près de 380 adhérents répartis dans 6 structures associatives :

- Dunkerque Plongée CPDESME : 129 membres à Dunkerque ;
- Les Smogglers : 70 membres à Gravelines ;
- Le Hérisson coudekerquois : 51 membres à Coudekerque-Branche ;
- Le club de plongée de l'Aa : 50 membres à Gravelines ;
- La plongée capelloise : 45 membres à Capelle La Grande ;
- La Palme synthoise : 35 membres à Grande-Synthe ;

Ces associations proposent des prestations relativement similaires à leurs adhérents et extérieurs à savoir des baptêmes pour les débutants de perfectionnement par le passage des différents niveaux mais également de la formation. A noter, les associations proposent aux adhérents le prêt du matériel notamment des bouteilles et du gaz qui y est contenu. Ces clubs se déclinent également en diverses commissions (archéologie, biologie marine, audiovisuelle,...) qui permettent aux plongeurs de se spécialiser. Des formations sont alors proposées aux membres des clubs afin d'accroître leurs compétences dans ce domaine. Tous les clubs proposent des entraînements en piscines pour les débutants ou en période hivernale. La plupart d'entre eux s'entraînent également en Forme IV. Cette ancienne cale sèche du port de Dunkerque qui est utilisée par de nombreux clubs de plongée notamment des belges, des lillois dans la mesure où elle offre des conditions idéales pour l'entraînement en milieu marin à savoir profondeur de 9 mètres maximum, position d'abris, disponibilité totale sous réserve d'autorisation de la capitainerie du GPMD. En 2013 près de 30 clubs ont d'ailleurs fait la demande pour venir pratiquer ce site. Enfin certains clubs comme Dunkerque-Plongée, les Plongée Capelloise ou encore les Smogglers proposent des sorties en mer à la découverte des fonds marins. Ils disposent tous de navires

	adaptés qui leurs permettent d’emmener des plongeurs en mer avec une capacité de 6 à 20 plongeurs selon les clubs. Les navires sont situés dans les ports de plaisance de Gravelines et de Dunkerque. Le plongée sous-marine en scaphandre est relativement ouverte sur le territoire dans la mesure où l’opportunité est donnée aux adhérents d’un club de réaliser des sorties hors club d’origine. Ainsi, certaines associations, comme Dunkerque-Plongée, organisent avec des clubs plus lointains (lillois, audomarois, calais, boulonnais et belges) des plongées communes. La pratique en dehors du cadre associatif est difficilement quantifiable dans le domaine de la plongée sous-marine en scaphandre. Néanmoins, au regard des conditions difficiles en Mer du Nord (qui seront développées par la suite), les personnes pratiquant hors du cadre sécurisé d’un club affilié FFESM sont peu nombreuses.
Poids socio-économique de l’activité	En ce qui concerne le poids socio-économique de l’activité plongée sous-marine au sein du site Natura 2000 des Bancs des Flandres, il s’avère que cette pratique est totalement encadrée par des bénévoles. Elle ne génère donc pas d’emplois directs. Hormis la présence d’une école de plongée à Gravelines (Passion mer Gravelines) gérée par des moniteurs diplômés d’état. L’adhésion moyenne à l’année est d’environ cinquante euros à laquelle il faut ajouter le prix de l’assurance, mais également des formations permettant d’accéder aux niveaux FFESM dont le coût peut atteindre 300 euros. Par ailleurs l’équipement et les sorties en bateaux sont relativement coûteux et sont le plus souvent à la charge des clubs à moins qu’une participation financière soit demandée à chaque sortie pour couvrir les frais de carburant. Le commerce sur Dunkerque dans le domaine de la plongée sous marine est relativement peu développé dans la mesure où il n’existe plus de magasin spécialisé. Il existe cependant et comme c’est le cas pour de nombreux sports de nature des magasins de grande distribution multi-activités.
Caractéristiques de la pratique en Bancs des Flandres	
Profil des pratiquants	Le profil des pratiquants de plongée sous marine en scaphandre est relativement varié même si la proportion d’adhérents de plus de 40 ans dans les clubs est la plus importante. Essentiellement masculin (80%), ils proviennent de divers horizons professionnels. Tous les niveaux sont représentés au sein des différentes structures du débutant aux formateurs.
Pratique de	La pratique de la plongée en scaphandre autonome au sein du périmètre du site Natura 2000 des Bancs des Flandres est très particulière et propre au secteur. Les

l'activité

courants, parfois violents, présents dans le détroit du pas de Calais ne facilitent pas l'évolution des plongeurs qui sont obligés d'attendre l'étalement pour pouvoir se mettre à l'eau et ainsi éviter d'être emporté à plusieurs dizaines de kilomètres. C'est une contrainte majeure qui ne laisse que peu de temps aux plongeurs pour la pratique de leur activité, soit environ une quarantaine de minutes de plongée pure pour près de 5 heures de sortie. En effet le temps de préparation du matériel, du bateau et la navigation jusqu'au site de plongée sont des éléments très chronophage. Les sorties en mer sont donc très planifiées pour des raisons de sécurité et pour optimiser la durée de la plongée.

Une autre particularité concernant la pratique de la plongée en scaphandre au sein des Bancs des Flandres réside dans les sites de pratiques. Le caractère sablo-vaseux du milieu marin dans le périmètre du site ne présente que peu d'intérêt en terme d'exploration ou de découverte. D'autant d'ailleurs que les visibilité en mer peuvent être limitées par la turbidité du milieu marin, brassé en permanence par les courants. Ainsi la plongée sur site d'épave est donc privilégiée. A des profondeurs à moins de 40 mètres, elles sont très nombreuses, issues pour la plupart de la Seconde Guerre Mondiale et plus particulièrement de l'opération dynamo qui s'est déroulée du 21 mai au 4 juin 1940. De nombreuses épaves sont explorables et présentent, outre l'aspect archéologique évident, un intérêt majeur en terme de biodiversité étant donné qu'elles constituent des récifs artificiels très prisés de nombreuses espèces faunistiques.

[VOIR CAHIER HABITAT EPAVE](#)

Afin de sécuriser la plongée et de garantir une descente sur site dans les meilleures conditions, il est nécessaire d'amarrer le navire au plus près de l'épave explorée.

Les plongeurs ont la possibilité de plonger toute l'année en mer. Il est cependant nécessaire de prendre certaines dispositions notamment en période hivernale avec des épaisseurs de combinaison en conséquence (7mm au minimum). Malgré ces possibilités, il est relativement rare que les plongeurs du dunkerquois s'essaient à plonger durant cette période qui correspond à la fin Octobre jusque Mars-Avril. Pendant cette saison hivernale, les plongeurs s'entraînent en piscine ou en forme IV. Ainsi et pour exemple, le Club Dunkerque Plongée qui est l'un des plus actifs du secteur réalise annuellement entre 50 (lorsque la météo était défavorable) et plus de 80 sorties plongée en mer (lorsque la météo était favorable). Concernant la forme IV, une plongée tous les 15 jours est réalisée en hiver en moyenne et dès le printemps des formations sont assurées quasiment toutes les semaines, sauf en été où les plongées en mer sont privilégiées soit environ 26 sorties en forme IV par années.

Certaines pratiques sont dénoncées par plongeurs du dunkerquois notamment vis-à-vis des plongeurs belges qui selon eux, pillent les épaves présentes dans le site Natura 2000. Ils affirment avoir constaté d'une plongée sur l'autre, la disparition d'hublots, des hélices ou encore des câbles des navires coulés. Ces activités sont pour eux marginales et sont le fait de particuliers qui n'opèrent pas dans le cadre d'un club.

Perception des
pratiquants du
site des Bancs
des Flandres

Les pratiquants de plongée sous-marine sont relativement sensibles à l'environnement et plus particulièrement au milieu marin. Ils sont, toute l'année, spectateurs de la biodiversité présente sur les sites de plongée et sont conscients de l'importance de mesures de préservation du milieu. Les clubs veillent d'ailleurs à chaque retour de plongée sur le bateau que les plongeurs n'aient rien remonté. Les plongeurs participent également régulièrement à des opérations de nettoyage de plage ou de nettoyage des bassins portuaires en plongée. Ils réalisent également de façon opportuniste des relevés des espèces présentes sur les sites de plongée qui constitue une base de données intéressante pour le suivi du bon état écologique du site Natura 2000. Ils sont relativement favorable à la mise en place de mesures de protection du milieu marin tel que Natura 2000 mais ils restent cependant sur la réserve. En effet un certain nombre de plongeurs reste inquiet quant à la mise en place de mesures d'interdiction de pratiquer sur certains sites de plongée.

Outre cet aspect environnemental, les plongeurs réalisent un véritable travail de mémoire en veillant sur le patrimoine maritime historique présent sur les fonds marins du site des Bancs des Flandres. Leurs témoignages, les photographies, les vidéos réalisées par leurs soins qu'ils exposent lors de rendez-vous locaux permettent d'entretenir la mémoire des populations locales.

Outils de gestion

Réglementation

Comme il a été évoqué préalablement la pratique de la plongée sous-marine en scaphandre autonome est très réglementée dans un cadre associatif. L'ensemble des informations réglementaires qui concernent l'encadrement de cette pratique sont listés dans l'Arrêté du 5 janvier 2012 modifiant les dispositions réglementaires (Arrêtés) du code du sport. La pratique de la plongée à l'air est notamment soumise aux articles A322-71 à A322-87 et annexes III-14 à III-17 du Code du Sport (règles techniques et de sécurité dans les établissements organisant la plongée l'air). Concernant la plongée aux mélanges, elle est soumise aux articles A322-88 à A322-115 et annexes III-18 à III-20b du même code (règles techniques et de sécurité dans les établissements organisant la plongée aux mélanges autres que l'air). Il est également nécessaire de prendre en compte la réglementation liée à la navigation en mer et aux différents permis nécessaires.

Outre cette réglementation relative à la sécurité des plongeurs, la pratique de la plongée ne connaît *a priori* aucune restriction d'utilisation du domaine public maritime (DPM), cette activité se pratiquant librement à l'intérieur de la colonne d'eau. Il est important de rappeler que dans le cadre de la plongée de loisir, tout prélèvement est interdit. (AAMP, 2011)

Interactions

Activités humaines

En terme d'usages du site, il semble au regard des témoignages des plongeurs qu'il n'y ait pas de conflits particuliers avec d'autre usagers. Les plongées sont matérialisées par la présence d'une bouée qui ne doit pas être approchée par les autres navires à moins de 15 mètres.

Milieu naturel

La pratique de la plongée sous-marine en scaphandre peut avoir plusieurs effets possibles sur les habitats de la Directive « Habitats Faune Flore » :

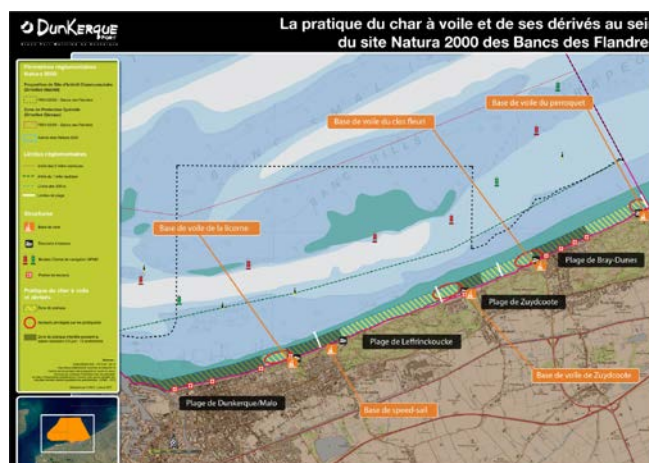
Facteurs physiques	• Dommages physiques par ancrage • Remise en suspension des sédiments marins • Macrodéchets
Facteurs chimiques	• Contamination chimique
Facteurs biologiques	• Introduction organismes non indigènes / pathogènes / nuisibles / envahissants en mer

La pratique de la plongée sous-marine en scaphandre peut avoir des effets possibles supplémentaires sur les espèces de la Directive « Habitats Faune Flore » et « Oiseaux » :

Facteurs physiques	• Dérangement • Remise en suspension des sédiments marins • Macrodéchets
Facteurs chimiques	• Contamination chimique

4.4. Le char à voile et dérivés

Carte : La pratique du char à voile au sein du site Natura 2000 des bancs des Flandres



Description de l'activité

Définition

Le char à voile et dérivés (qui correspondent au speed-sail, au char à cerf-volant,...) est une activité de plage qui se pratique à l'aide d'un kart et d'une voile tous deux de différents types et de différentes tailles. Le pilote est en position assise, allongée ou debout en fonction des engins.



© Mer et rencontre

Evolution

La France est un territoire historique pour la pratique de ce sport de nature qui nécessite de longues et grandes plages de sable fin pour évoluer en toute sécurité. Les chars à voile les plus performants sont capable d'atteindre des vitesses supérieures à 100 km/h ce qui entraîne des contraintes importantes vis-à-vis des autres usagers du site. Cette activité est gérée au niveau national par la Fédération Française de Char à Voile (FFCV) qui elle-même est divisée en ligues sectorielles. Ainsi en 2009 la Ligue Nord-Pas-de-Calais Picardie comptait près de 1100 licenciés dans 25 clubs affiliés FFCV et près de 26000 licences « enseignement » qui correspondent à des stages de découverte ou de perfectionnement pour les non-licenciés. Cette activité a généré près de 72 emplois dans le secteur de la Ligue pour un chiffre d'affaire de près de 1 200 000€. Ce secteur est d'ailleurs le plus plébiscité de France pour la pratique du char à voile dans la mesure où il concentre près de 42% des licenciés annuels. A ce jour, l'essentiel de l'activité est encadré, de loisirs, éducatif, sportif ou compétitif. La pratique autonome se développe mais l'essentiel des propriétaires pratique dans le cadre d'un club.

Caractéristiques de l'activité en Bancs des Flandres

Structuration de l'activité

Les longues plages du site des Bancs des Flandres constituent le terrain de jeu idéal pour la pratique du char à voile qui est très populaire dans le secteur.

En terme de structuration de l'offre en matière de char à voile au sein du site Natura 2000 des Bancs des Flandres, il s'avère que le SIDF joue une nouvelle fois un rôle de soutien aux associations, par le biais de matériel, de subventions ou encore le prêt de locaux. Ainsi, le club des Albatros qui compte une centaine d'adhérents et l'école de char à voile Mer et Rencontre se localisent sur la base de voile de la Licorne. A proximité de celle-ci un deuxième club occupe la base de Speed-sail, il s'agit d'Euro-plage voile qui compte une vingtaine d'adhérents. Pour finir, l'Aiglon club qui compte 91 adhérents occupe la base de voile du Clos Fleuri a Bray-Dunes.

Les clubs ont les mêmes vocations à savoir proposer une activité loisir ou sportive encadrée par des bénévoles du club. La section compétition des clubs est à l'origine de manifestations sportives tandis que la partie loisirs propose de la mise à disposition de matériel et des sorties de clubs. Les clubs accueillent également des propriétaires de char à voile qui stationnent leurs engins dans les locaux des clubs résidents et qui peuvent en disposer à tous moments. Les clubs ont tendance à proposer une activité plutôt à des personnes initiées et autonomes qui doivent justifier de quelques heures de pratique pour intégrer les clubs. Ce mode de fonctionnement permet d'éviter les accidents. Il paraît en effet dangereux de laisser entre les mains d'un novice, un engin pouvant atteindre plus de 100 km/h.

En ce qui concerne l'accueil des non-initiés et des scolaires, il existe sur le territoire une école spécialisée nommée Mer et Rencontre. Cette structure associative propose une activité commerciale qui se décline sous la forme de stages de découvertes. La pratique est encadrée par des professionnels diplômés d'Etat.

Le SIDF met également à disposition du matériel pour de la simple location en période de vacances scolaires et les week-ends et jours fériés de février à juin.

Le territoire est également occupé par des pratiquants libres qui sont néanmoins beaucoup plus rares. Une majorité des pratiquants préférant stationner leur matériel au sein des clubs. Quelques initiés occupent cependant la zone notamment des belges qui franchissent la frontière par le littoral pour évoluer sur nos plages.

Poids socio-économique de l'activité

Le char à voile est une activité rentable sur le secteur et plus particulièrement pour l'association Mer et Rencontre qui propose des services dans cette activité. En 2012 elle a ainsi accueilli près de 8000 personnes dans le cadre de son offre sportive. En 2009 cette structure employé d'ailleurs 9 personnes en CDI et 2 en CDD. Ils ont également accueilli 34 personnes en contrat de réinsertion. Cette structure a une vocation sociale et offre la possibilité à un certain nombre d'individus de se réinsérer dans la société par un passage au sein de l'association. Les trois autres clubs ont quant

à eux une activité entièrement supportée par des bénévoles très investis dans leur clubs dans la mesure où ils ont plusieurs fois accueillis des compétitions d'envergure nationale. Ils ont également une vocation sociale d'insertion des personnes à mobilité réduite en mettant en œuvre des activités adaptées à ce type de public.

Caractéristiques de la pratique en Bords des Flandres

Profil des pratiquants

La majorité des pratiquants de char à voile et de ses dérivés sont des hommes (88%) selon l'enquête de terrain menée par questionnaire (Master MUTUDIL, 2013). L'ensemble des classes d'âges est représenté avec une prépondérance de 20-60 ans, de (70%). Les jeunes sont cependant bien représentés à hauteur de 10-15% en fonction du type d'engins. Cette population étant plus largement accès sur la vocation compétitions ou stage découverte des structures. Le reste des individus pratique, quant à eux, une activité essentiellement de loisirs dans le secteur. En ce qui concerne le lieu de résidence, près de 36% des pratiquants parcourent plus de 50 kilomètres pour venir pratiquer le char à voile. Le reste des individus interrogés étant au contraire beaucoup plus local dans la mesure où près de 40% résident à moins de 5 km du site de pratique.

Pratique de l'activité

En ce qui concerne la pratique du char à voile en Bords des Flandres, celle-ci est réalisée sur les longues plages sableuses du site Natura 2000 à marée basse. Les engins ont en effet besoin d'un substrat relativement dur pour pouvoir se déplacer. Le sable sec de haut de plage ne permet pas la pratique du char à voile. Le vent est également nécessaire à cette pratique, il ne doit cependant pas dépasser force 5 pour permettre la sortie des pratiquants (seuil au-delà duquel le club Aquilon de Bray-Dunes interdit l'accès aux engins). Les conditions idéales pour une pratique plus confortable s'obtiennent avec un vent perpendiculaire à la plage afin de tracer de longues lignes droite et des vitesses de l'ordre de 6-7 nœuds.

La pratique a lieu préférentiellement devant les différentes bases de voile qui concentrent le matériel et les descentes à bateaux nécessaires au déploiement de l'engin sur la plage. C'est le cas surtout pour les pratiquants non initiés encadrés par une école ou des clubs qui restent à proximité des bases de voile tandis que les initiés des clubs ou les pratiquants libres ont plutôt tendance à faire quelques kilomètres le long des plages entre la France et la Belgique.

Les clubs pratiquent cette activité presque toute l'année. Durant la période estivale l'accès est restreint aux abords des stations balnéaires qui accueillent des touristes. Ainsi pendant les mois de juillet et août la pratique est possible très tôt le matin ou tard le soir (en dehors des périodes de baignade surveillées) afin d'éviter les accidents. L'école Mer et Rencontre a néanmoins la possibilité de proposer cette activité durant

	cette période mais à proximité de la base de voile de la Licorne sur la partie Ouest. Le volume de pratiquants sur site est difficilement estimable dans la mesure où les clubs proposent peu de sorties fixes (une quinzaine pour l'Aiglon club par an). De plus près de 40% des pratiquants affirment venir le plus souvent seul pour pratiquer le char à voile ce qui ne facilite pas l'appréciation du nombre de personnes sur site. Au sein des écoles les groupes sont composés en générale d'une vingtaine de pratiquants. Ainsi devant la base de voile de la Licorne, il n'est pas rare d'observer une quarantaine de char à voile en simultanée, ce qui correspond à plus ou moins deux groupes « écoles » et quelques pratiquants libres ou affiliés aux clubs. Au regard des questionnaires, la pratique est régulière sur le site. Les pratiquants affirment d'ailleurs réaliser plus de 4 sorties par mois en moyenne. Ils ont pour près de 70% des personnes interrogées un niveau confirmé ou expert et la majorité d'entre eux répondent de plus 4 années d'expérience.
Perception des pratiquants du site des Bancs des Flandres	90% des personnes interrogées estiment l'impact de leur activité faible voire inexistant. En outre, un nombre important de personnes interrogées (42%) estime que le milieu est plus pollué que par le passé. Les pratiquants de char à voile ont un rapport avec l'environnement très respectueux dans la mesure où les clubs les incitent à avoir une pratique responsable sur le domaine public maritime. Ils sont par ailleurs engagées dans la démarche <i>Espace Action Nature</i> mise en place par la Région qui vise à développer les partenariats entre acteurs du réseau sportif et acteurs du réseau écologique afin de mettre en place des actions communes et ludiques en lien avec la valorisation du patrimoine.
Outils de gestion	
Réglementation	Il n'existe pas d'arrêté spécifique actuellement réglementant la pratique du char à voile, en dehors des prérogatives d'exercice attachées au diplôme d'Etat et qui précisent notamment les quotas d'encadrement, ainsi que des recommandations fédérales sur les conditions d'encadrement, d'accueil et de sécurité. (AAMP, 2010). Sur les plages des Bancs des Flandres, des arrêtés municipaux limitent la pratique du char à voile aux abords des plages qui font l'objet d'une surveillance de la baignage notamment en période estivale.
Interactions	
Activités humaines	En ce qui concerne le partage du site de pratique avec les usagers, des problèmes sont remontés au travers des entretiens réalisés avec les associations notamment vis-à-vis

Milieu naturel

des pêcheurs qui partagent le même espace mais également des touristes. Les touristes se plaignent apparemment de la dangerosité des chars à voile qui lancés à pleine vitesse peuvent les inquiéter. Inversement les pratiquants de char à voile se plaignent des touristes qui ont parfois des comportements irresponsables. Ces légers conflits restent cependant marginaux et il est important de souligner l'entente entre les différents clubs qui organisent notamment des manifestations communes.

La pratique du char à voile et de ses dérivés peut avoir plusieurs effets possibles sur les habitats de la Directive « Habitats Faune Flore »

Facteurs physiques

- Dommages physiques par roulage
- Macrodéchets

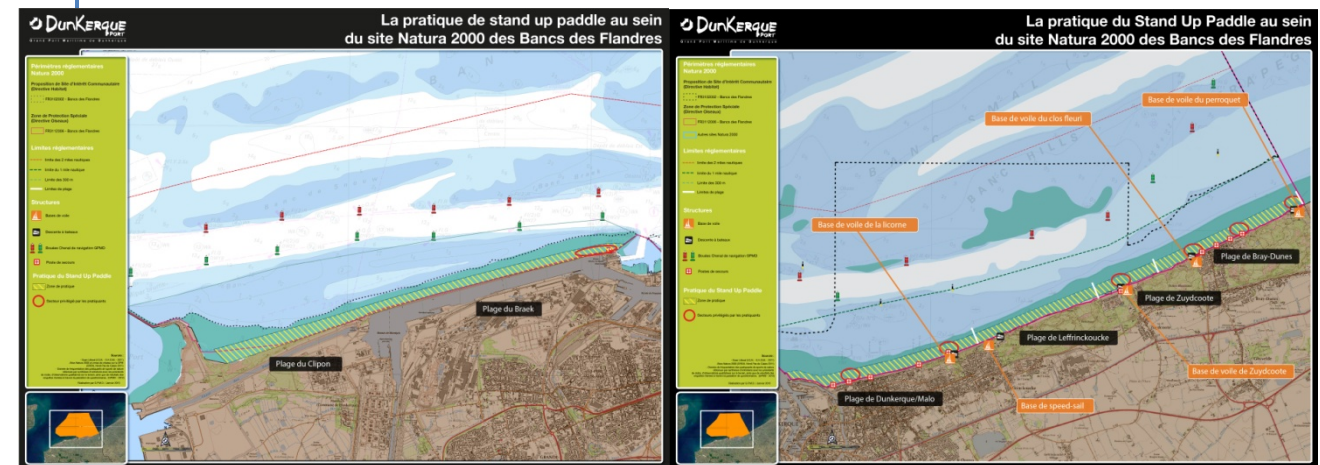
La pratique du char à voile et de ses dérivés peut avoir plusieurs effets possibles sur les espèces de la Directive « Oiseaux » :

Facteurs physiques

- Dérangement
- Macrodéchets

4.5.

Carte : La pratique du stand up paddle au sein du site Natura 2000 des bancs des Flandres



« Le stand up paddle (ou SUP) est une nouvelle activité nautique très facile d'accès et ludique qui consiste à se déplacer debout sur une grande planche à l'aide d'une pagaie, permettant ainsi de se balader le long des côtes. » (DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES, 2013)

© SUP 59



Apparu en 2005, le stand up paddle (SUP) est une des dernières activités de loisirs arrivée sur les côtes françaises (en 2005). Encadrée par la Fédération Française de Surf (FFS), cette activité connaît depuis 2011 un engouement important sur les différentes façades maritimes françaises. La FFS comptait en 2012 près de 12 269 adhérents à l'ensemble des activités qui gravitent autour du surf (paddle, skim-board, bodyboard,...). Le stand up paddle ne concentre pas la majorité des pratiquants de cette fédération mais tend cependant à se développer sur l'ensemble du territoire métropolitain. C'est une activité qui est principalement pratiquée librement ou dans le cadre d'une location de matériel. Les clubs commencent cependant à prendre place sur l'ensemble du territoire. Enfin cette activité qui permet de se déplacer de façon aisée sur le milieu marin peut dans une certaine mesure, être employée à des fins de pêche embarquée.

Caractéristiques de l'activité en Bords des Flandres
Structuration de l'activité

Le stand up paddle est une activité relativement récente sur les plages du site Natura 2000 des Bords des Flandres. En 2011, le club SUP 59 a structuré la pratique et il enregistrait en 2012 une trentaine d'adhérents fixes. Le club bénéficie de locaux au sein de la base de voile de Zuydcoote mis à disposition par le SIDF. Ce club propose des activités de loisirs ainsi que la compétition au sein de la structure. Celles-ci se déclinent sous la forme de sorties entre membres du club, le matériel est d'ailleurs mis à disposition notamment par le SIDF. Une activité de découverte et de formation est également proposée au public à travers la création d'une école de paddle intégrée au club. Triple-C, la seconde école de paddle sur le territoire, propose aussi la location de matériel ou de stage encadrés par des professionnels, bien que son activité ne soit pas centrée uniquement sur le paddle. Elle se situe à Dunkerque (Malo-les-bains) et ses locaux se trouvent au sein d'un commerce de vente d'équipement de glisse.

En période estivale et pendant les vacances scolaires, le SIDF propose également de la location de matériel ainsi que des stages de découverte de l'activité au sein des bases de voile de Bray-Dunes, Zuydcoote, Leffrinckoucke et sur un point plage installé sur la plage de Malo.

Le paddle est une activité qui se pratique principalement librement tant il est aisé de disposer d'un site de pratique. Une fois que les pratiquants disposent de leur matériel, il ne semble en effet pas utile pour pratiquer, d'évoluer au sein d'un club (sauf si leur souhait est de participer à de la compétition).

Poids socio-économique de l'activité

Au regard de la jeunesse de l'activité paddle sur le territoire, il semble difficile d'estimer les retombées potentielles que celle-ci pourrait induire. Cependant, il apparaît que ce sport de nature fait vivre au moins deux personnes qui gèrent les deux écoles présentes sur le territoire. Par ailleurs le SIDF enregistre chaque année un chiffre d'affaire conséquent au niveau de ces points plages pour la location de matériel. Un commerce de glisse a également ouvert et propose à la vente des équipements liés au paddle. De la même façon que pour la plupart des autres sports de nature les enseignes de grande distribution multi-activités proposent ce type d'équipement qui semble être de plus en plus prisé par les dunkerquois. En effet, cette activité bien que récente semble chaque année accroître son nombre de pratiquants. Son poids socio-économique pourrait semble-t-il s'amplifier durant les prochaines années.

Caractéristiques de la pratique en Bords des Flandres
Profil des pratiquants

Les pratiquants de stand up paddle sont relativement jeunes dans la mesure où 100 % des personnes interrogées ont moins de 40 ans. Il s'agit en effet d'un sport de glisse à

	la mode et relativement accessible tant en terme de tarification que de niveau qui est très prisé d'un public jeune. 20% des personnes interrogées affirment d'ailleurs être encore scolarisés. Le paddle est un sport de nature apprécié des femmes qui constituent près de 40 % du panel des pratiquants interviewés. En ce qui concerne le niveau des pratiquants, il est très variable en fonction du type de pratique. Les points plages de location de matériel accueillent le plus souvent des débutants tandis qu'au sein des clubs le niveau est plus élevé. La plupart des pratiquant ont, du fait de la jeunesse de ce sport moins de 3 ans de pratique ce qui n'empêche pas un bon niveau tant l'évolution dans ce sport peut être rapide.
Pratique de l'activité	Concernant la pratique du paddle, elle se déroule le plus souvent en groupe et régulièrement (plus de 4 fois par mois) pour les membres du club et des écoles. La pratique a lieu toute l'année au sein du club tandis que les écoles préfèrent la saison estivale ainsi que les vacances scolaires pour proposer une offre de pratique dans ce domaine. L'essentiel de l'activité se déroule aux abords des bases de voiles et des points plages qui proposent la location de matériel même si la faible réglementation liée à ce sport de nature notamment en terme de site d'évolution favorise une pratique disséminée sur l'ensemble des plages du site. La digue du Braek en est d'ailleurs le témoin dans la mesure certains pratiquants réalisent des sorties sur ce spot et plus particulièrement sur la partie Est. Le paddle est considéré comme un engin de plage, c'est-à-dire qu'il doit évoluer dans la bande des 300 mètres. En période estivale les paddles côtoient donc les baigneurs et ont la possibilité d'évoluer dans les zones de baignade sauf sur le secteur de Bray-dunes. En effet, la commune a choisi pour des raisons de sécurité, d'interdire par arrêté municipal la pratique de cette activité au sein des zones de baignade balisées.
Perception des pratiquants du site des Bancs des Flandres	La perception des pratiquants de paddle par rapport à l'environnement est exemplaire du moins en tout cas pour les membres des écoles et du club. Ils sont engagés dans des démarches tel que des nettoyages de plage ou encore l'Espace Action Nature mis en place par la Région Nord-Pas-de-Calais. Ils sont en demande de formation à l'écologie afin de transmettre aux membres des valeurs liées au respect de l'environnement et aux espèces rencontrées sur leurs sites de pratiques.
Outils de gestion	
Réglementation	Les activités de surf sont classées dans la catégorie « des disciplines à environnement spécifique nécessitant des conditions particulières de sécurité » : décret n°2004-893 du 27 août 2004. Il n'existe pas d'arrêté spécifique réglementant les activités surf, autres que ceux

s'appliquant à l'ensemble des activités nautiques : responsabilité du maire dans la zone des 300m, liberté d'accès aux pratiques et pratiquants, pratiques aux risques et périls des intéressés, obligation d'informations des usagers sur les dangers potentiels, etc. Dès lors, seules les préconisations fédérales s'appliquent pour organiser et gérer les activités surf dans le respect de la sécurité et l'intégrité des participants. Toutefois, comme pour les autres activités sportives, ces préconisations n'ont pas pour objectif la protection de l'environnement, mais imposent principalement des règles de sécurité aux pratiquants. (AAMP, 2009)

Interactions

Activités humaines

Actuellement et au vu du nombre encore relatif de pratiquant de cette activité, aucun conflits d'usage n'a été répertorié. L'essor que semble vivre cette pratique pourrait à l'avenir contraindre les autorités à créer des zones de pratique pour éviter d'éventuelles accidents entre baigneurs et paddle.

Milieu naturel

La pratique du stand up paddle peut avoir comme effet possible sur les habitats de la Directive « Habitats Faune Flore » :

Facteurs physiques

- Macrodéchets

La pratique du stand up paddle peut avoir plusieurs effets possibles sur les espèces de la Directive « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore » :

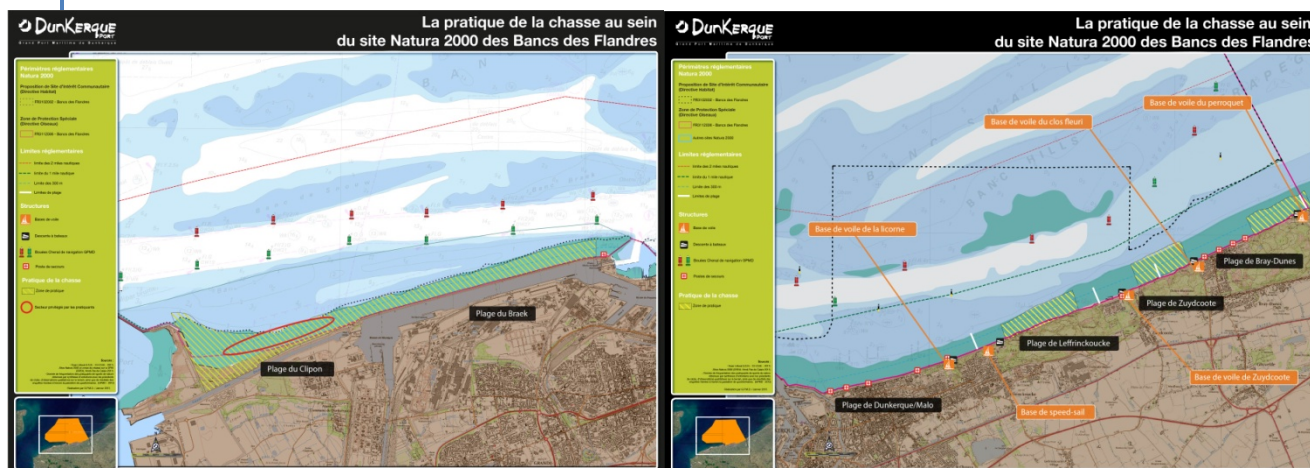
Facteurs physiques

- Dérangement
- Macrodéchets

4.6. La Chasse sur le DPM

Concernant la chasse au sein du site Natura 2000 des Bancs des Flandres, un focus a été réalisé sur l'activité de chasse sur le Domaine Public Maritime (DPM) qui constitue la seule activité de chasse pratiquée au sein du périmètre du site.

Carte : La pratique de la chasse au sein ou à proximité du site des BDF



Description de l'activité

Définition

La chasse maritime est celle qui se pratique sur la mer dans les eaux territoriales, les étangs, les plans d'eau salés et la partie des plans d'eau, des fleuves, des canaux en aval de la limite de salure des eaux et sur le Domaine Public Maritime (DPM). Elle a pour objet dans ces zones, la poursuite, la capture ou la destruction des oiseaux et autres gibiers. (Loi N° 68-918 du 24 octobre 1968).



© Elodie Ratsimbazafv - Le Monde

Le droit de chasse sur le DPM est exploité au profit de l'Etat dans des conditions fixées par un cahier des charges pour la période du 1er juillet 2005 au 30 juin 2014. Elle se concrétise sous la forme de baux de chasse dans lesquelles une entité (souvent associative) dispose du droit de chasse sur le secteur.

La chasse est organisée en fédération sur le territoire national, on retrouve :

- 1 Fédération Nationale

- 22 Fédérations Régionales
- 95 Fédérations Départementales ou Interdépartementales

Les Fédérations Régionales des Chasseurs apportent un appui technique et scientifique aux Fédérations Départementales. Elles travaillent en relation avec les partenaires régionaux pour construire des dossiers interdépartementaux, obtenir des financements, etc.

Les Fédérations Départementales des Chasseurs organisent et structurent la chasse dans chaque département. Avec un personnel administratif et technique, elles assurent des missions de gestion de la faune sauvage et de ses habitats, forment et informent les chasseurs ainsi que le grand public.

Au sein des territoires, l'activité est encadrée par des associations qui fédèrent les chasseurs. Dans le cadre de la chasse sur le DPM, les chasseurs ont l'obligation d'adhérer à une association qui leur délivre une autorisation de chasser sur ce milieu.

Un établissement public joue également un rôle majeur dans le domaine de la chasse, il s'agit de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) qui a un rôle de police et de sanction des abus mais également un rôle scientifique au travers de suivi de la faune et la flore sauvage. Il met en place des plans de gestion à différentes échelle afin d'assurer un équilibre agro-sylvo-cynégétique sur le territoire.

Espèces d'oiseaux chassables en France sur le DPM :

Barge rousse	Bécasseau maubèche	Bécassine des marais
Bécassine sourde	Canard chipeau	Canard colvert
Canard pilet	Canard siffleur	Canard souchet
Chevalier aboyeur	Chevalier arlequin	Chevalier combattant
Chevalier gambette	Courlis corlieu	Foulque macroule
Fuligule milouin	Fuligule milouinan	Fuligule morillon
Garrot à œil d'or	Harelde de Miquelon	Huîtrier pie
Macreuse brune	Macreuse noire	Nette rousse
Oie cendrée	Oie des moissons	Oie rieuse
Pluvier doré	Poule d'eau	Râle d'eau
Sarcelle d'été	Sarcelle d'hiver	Vanneau huppé

Modes de chasse :

Différents modes de chasse sont pratiqués sur le DPM. Ils constituent des activités bien distinctes avec des caractéristiques propres notamment en terme de réglementation.

A la botte :

La chasse à la botte consiste à marcher le fusil à la main de jour, le long de la côte et de tirer les espèces chassables au vol. Les chasseurs sont, le plus souvent, accompagnés d'un chien pour la récupération du gibier.

Pour ce mode de chasse un carnet de prélèvement est mis à la disposition des chasseurs par la fédération départementale qui doit leur être retourné compléter tous les ans.

A la passée

La chasse à la passée est liée aux horaires. Elle est pratiquée soit deux heures avant le lever du soleil soit deux après le coucher de celui-ci. Les caractéristiques de cette chasse, mise à par les horaires, ne diffèrent pas par rapport à la chasse à la botte.

Au hutteau

La chasse au hutteau consiste en la mise place sur le DPM d'un abri afin de tirer le gibier sans être vu. Il est nécessaire de distinguer la chasse au hutteau de jour et la chasse au hutteau de nuit.

- La chasse au hutteau de jour est réglementée de la même façon que la chasse à la botte. Elle consiste à créer un abri léger en toile ou filet de camouflage et de se poster dedans (assis et/ou debout) pour se dissimuler et tirer au vol les oiseaux chassables en migration. Pour éviter les accidents, les chiens sont proscrits dans les abris.
- La chasse au hutteau de nuit est quant à elle beaucoup plus réglementée. Chaque club gérant des baux de chasse disposent d'un quota de permissions de pratiquer ce mode de chasse. Les hutteaux de nuit sont plus imposants, ils peuvent être conçus avec des matériaux plus lourds type contreplaqué mais restent néanmoins des installations mobiles. Elles doivent être immatriculées en préfecture et les chasseurs sont soumis à cahier de prélèvement. La pratique diffère également dans la mesure où les chasseurs tentent de faire poser le gibier avant de tirer. Celle-ci implique une grande connaissance des espèces chassables qui doivent être reconnues malgré l'obscurité.

La chasse en bateau

Elle se pratique en mer, sur les grands cours d'eau et sur certain lacs. Le moteur est interdit et deux fusils maximum peuvent monter dans les embarcations.

Evolution

Avec 1 230 000 pratiquants (FNC ; 2013), la chasse est le troisième loisir des Français. Le département du Nord compte quant à lui 26 000 chasseurs qui se répartissent sur

l'ensemble du territoire. 4754 ont été recensés dans l'arrondissement de Dunkerque en 2010. Il existe à ce jour une régression significative des effectifs et ce depuis 1990. La perte est estimée à -2% par an par la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord.

La régression du nombre de chasseurs résulte de divers critères liés notamment à la réglementation de plus en plus stricte pour cette pratique. L'aspect générationnel est également mis en avant à travers la multiplicité des activités ouvertes aux jeunes qui les préfèrent à la chasse.

Caractéristiques de l'activité en Bords de Flandres

Structuration de l'activité

La Chasse sur le DPM dans le département du Nord est régie par une seule et même entité, il s'agit de l'Association des Chasseurs Côtiers du Littoral Nord (ACCL). Cette association a consenti des baux payant avec l'Etat d'une durée de 9 ans renouvelables afin de disposer du droit de chasser sur le DPM. Elle est la seule à donner la possibilité aux chasseurs du littoral de pratiquer cette activité.

Elle comptait en 2013 près de 700 adhérents répartis de Bray-Dunes à Grand-Fort-Philippe. Cette activité est très cadrée par l'association qui impose des règles parfois plus contraignantes que la réglementation nationale notamment et pour exemple en terme de secteurs de pratique. Ceux-ci sont volontairement restreints en période estivale pour prévenir d'éventuels accidents avec les touristes de passage.

Par ailleurs, c'est l'ACCL qui délivre les autorisations pour la chasse au hutteau sur le DPM sur l'ensemble du département du Nord.

L'association dispose de deux gardes chasse qui jouent le rôle de police sur le territoire et sont assermentés pour sanctionner les éventuels contrevenants.

Poids socio-économique de l'activité

La chasse sur le DPM constitue le mode de chasse le plus populaire dans le département car il est moins coûteux qu'une mare de chasse. En effet, il n'est nécessaire pour pratiquer la chasse sur le DPM, que de s'affranchir d'une cotisation annuelle de 52€ au sein de l'association. Les gestionnaires de cette activité évoquent ainsi la convivialité, la solidarité pour décrire cette activité qui fédère principalement la classe ouvrière.

La chasse sur le DPM nécessite malgré tout un certain investissement en matière matériel en l'occurrence les fusils, les vêtements chauds, les chiens qui engendrent des dépenses parfois conséquentes qui se répercutent sur les commerces tel que les armureries, les grandes enseignes de sport ou encore les vétérinaires.

Cette activité ne génère cependant pas d'emplois dans l'association, tous les membres sont bénévoles. Néanmoins, la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord

compte près de 30 membres permanents qui gèrent l'activité de chasse dans le département.

Caractéristiques de la pratique en Bancs des Flandres

Profil des pratiquants

L'âge moyen du chasseur sur le DPM au sein du périmètre du site Natura 2000 des Bancs des Flandres est compris entre 45 et 55 ans. En terme de catégories socio-professionnelles, les ouvriers sont très représentés ainsi que les personnes sans activités ou encore les retraités.

Les chasseurs sont pour la très grande majorité des locaux qui vivent sur le territoire dunkerquois. On retrouve néanmoins quelques belges ou des habitants du département voisin. Certains chasseurs viennent parfois de loin, en vacances dans le secteur ils s'affranchissent alors de la cotisation pour quelques semaines afin de pratiquer leur activité.

Pratique de l'activité

La pratique de l'activité chasse sur le DPM est très réglementée notamment en terme de période de chasse, d'espèces chassables, d'équipement...

Ainsi sur le DPM la chasse est autorisée du premier samedi d'août au 31 janvier sur l'ensemble des lots de chasse concédés à l'ACCL. Ceux-ci correspondent au secteur du Clipon, la digue du Braek, les plages de Leffrinckoucke, Zuydcoote et Bray-Dunes, les zones urbanisées sont strictement interdites. Le périmètre de la zone de chasse s'étend entre les limites des laisses de basse mer et les laisses de haute mer, les secteurs dunaires sont ainsi interdits. Par ailleurs, la zone de chasse est restreinte entre 10h et 19h sur l'ensemble des secteurs dits touristiques (Est de la digue du Braek et plages des communes citées préalablement) selon la volonté de l'association et ce jusqu'au 15 septembre.

Pendant la période de chasse autorisée, celle-ci se pratique majoritairement à la botte voire à la passée. Du fait des conditions difficiles liées à sa pratique, la chasse au hutteau est quant à elle très peu représentée, notamment de nuit. Le nombre de licences distribués par l'association se chiffre ainsi à une cinquantaine sur les 90 possibles.

La pratique se fait par tous types de temps à n'importe quel moment de la semaine. Il existe néanmoins des conditions particulières durant lesquels il est possible d'observer de manière plus aisées les espèces chassables à savoir un vent de Sud-est ou encore un « coup de froid ».

Les espèces chassées correspondent à des migrateurs de passage dans le secteur. Bien

que l'ensemble des espèces chassables soient recherchées, quatre font l'objet de prise plus régulière à savoir :

- L'Huîtrier pie
- Le Courlis cendré
- Le Bécasseau maubèche
- Le Canard siffleur

La chasse sur le DPM est pratiquée en petits groupes, le plus souvent par deux et sont accompagnés de chien pour récupérer le gibier tombé en mer. C'est une pratique qui se veut familiale et entre amis.

Perception des pratiquants du site des Bancs des Flandres

La perception quant à la démarche Natura 2000 est relativement bonne dans la mesure où la logique de cet outil de gestion ne consiste pas en la limitation de leur activité. Ils regrettent néanmoins le nombre important de strates de réglementation en lien avec la préservation de la biodiversité dans lequel ils ont parfois du mal à se retrouver. Ils apprécient ce genre de démarche en faveur de la biodiversité notamment en lien direct avec les habitats qui pourraient potentiellement attirer des espèces chassables. Ils ont même la volonté d'intégrer cette démarche de manière plus concrète par la mise en place éventuelle d'une réserve de chasse au niveau du secteur du Clipon.

En ce qui concerne la sensibilité environnementale des chasseurs, il est important de signaler leur intérêt pour ce sujet. Ils participent et organisent des nettoyages de plage. Au niveau de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord, un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) est mis en place pour une bonne gestion des espaces ainsi que des espèces par la mise en place de mesures adaptées. Les SDGC sont opposables à l'ensemble des chasseurs notamment sur le DPM.

Outils de gestion

Réglementation

Réglementation générale

Nul ne peut pratiquer la chasse s'il n'est titulaire et porteur d'un permis de chasser valable, conformément à l'article L.423-1 du Code de l'Environnement.

Plusieurs conditions cumulatives doivent être réunies pour que le permis soit considéré comme valide. Il faut avoir :

- payé les échéances cynégétiques et le droit de timbre,

- payé les cotisations à une Fédération des Chasseurs, et le timbre « grand gibier » (éventuellement) national,
- souscrit à une assurance chasse.

Il est possible de chasser sans être titulaire d'un permis de chasser, à condition d'être accompagné par une personne qui est titulaire du permis et d'avoir une autorisation. Cette possibilité est accordée pour les mineurs de 15 à 18 ans et aux majeurs ayant bénéficié d'une formation pratique élémentaire.

L'ouverture des campagnes de chasse de chasse est soumise à arrêté préfectoral.

La chasse sur le DPM

Chasser sur le Domaine public maritime, implique certaines règles et quelques contraintes.

Sur le domaine public maritime, la chasse est exploitée dans les conditions fixées par le décret n° 75-293 du 21 avril 1975.

Le droit de chasse sur le DPM est exploité au profit de l'Etat dans des conditions fixées par un cahier des charges pour la période du 1er juillet 2005 au 30 juin 2014.

A chaque échéance de baux, le DPM est décomposé en réserves de chasse et lots de chasse.

Ces derniers sont définis et amodiés dans des conditions fixées par le préfet : l'adjudication publique est la règle générale, toutefois, dans certains cas, la chasse peut être exploitée par licence ou par location amiable.

Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC)

Mis en place dans chaque département, les schémas de gestion cynégétique fixent, pour une période de 6 ans renouvelable, les dispositions relatives à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique à l'échelle des unités de gestion cynégétique.

Il est élaboré par la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs, en concertation notamment avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale, les représentants des intérêts forestiers et prend en compte le document départemental de gestion de l'espace agricole et forestier (article L.112-1 du code rural) ainsi que les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (article L.414-8 du présent code).

Il est approuvé par le préfet après avis de la commission départementale compétente en matière de chasse ou de faune sauvage.

Textes de référence

- Loi n° 68-918 du 24 octobre 1968 sur la chasse maritime ;
- Loi n° 75-347 du 14 mai 1975 relative au permis de chasser ;
- Décret n° 87-450 du 29 juin 1987 modifiant le décret n° 75-293 du 21 avril 1975 ;
- Décret n° 72-876 du 25 septembre 1972 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi 68-198 du 24 octobre 1968 sur la chasse maritime ;
- Décret n° 75-293 du 21 avril 1975 fixant les règles d'exploitation de la chasse sur le domaine public maritime et sur la partie des cours d'eau domaniaux située à l'aval de la limite de la salure des eaux ;
- Arrêté Ministériel du 14 février 1977 relatif à la chasse en mer en embarcations ou autres engins mobiles de surface ;
- Arrêté Ministériel du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée.

Interactions

Activités humaines

En ce qui concerne le partage du site de pratique avec les usagers, des problèmes sont remontés au travers des entretiens réalisés avec les associations notamment vis-à-vis des plagistes qui parfois les interpellent pour leur faire part de leur mécontentement vis-à-vis de cette pratique. Hormis ces quelques incidents isolés, la chasse sur le DPM semble plutôt bien intégrée avec les autres activités

Milieu naturel

La pratique de la chasse sur le DPM peut avoir comme effet possible sur les habitats de la Directive « Habitats Faune Flore » :

Facteurs physiques

- Macrodéchets
- Dommages physiques

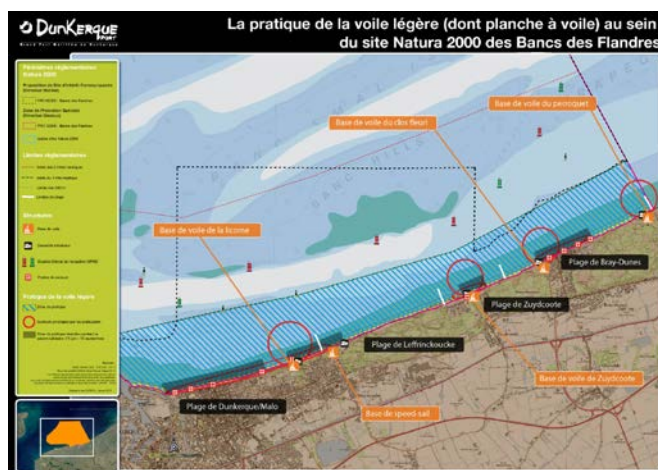
La pratique de la chasse sur le DPM peut avoir plusieurs effets possibles sur les espèces de la Directive « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore » :

Facteurs physiques

- Dérangement
- Macrodéchets

4.7. La Voile légère

Carte : La pratique de la voile légère au sein ou à proximité du site des BDF



Description de l'activité

Définition

Cette fiche inclut les activités de voile légère (embarcations non motorisées), c'est-à-dire les planches à voile, les dériveurs et catamarans de sport. Les activités en lien avec la voile dit habitable, sont quant à elles reprises dans le Chapitre Plaisance.

La **Fédération Française de Voile (FFV)** est délégataire auprès du Ministère en charge des sports pour cette activité.

Le Nord Pas de Calais fait partie des grandes régions de la voile grâce à son littoral, ses nombreux plans d'eau intérieurs et des conditions climatiques ventées propices à la pratique de ce sport.

La qualité et les capacités d'accueil des clubs, le dynamisme des écoles de voile, l'ensemble des résultats sportifs expliquent aussi cette position.

Statutairement la ligue Nord Pas de Calais de voile, organe déconcentré de la FFV est une association déclarée. Elle représente la FFV au niveau Régional et sert de lien entre la Fédération et les clubs. La ligue Nord pas de Calais de Voile fédère l'ensemble des clubs de voile de la région qui sont au nombre de quarante.



© SIDF

Evolution

7ème ligue en nombre de licences annuelles et enseignement sur 33, la ligue Régionale de voile est largement reconnue au niveau National, elle représente en effet :

- Un des sports de nature les plus pratiqués en période estivale
- 39 clubs et écoles de voile au niveau régional, repartis sur 140 Km de littoral et

11 plans d'eau intérieurs avec des bénévoles et des salariés permanents ou saisonniers qui peuvent accueillir tous les publics, de la découverte à l'apprentissage jusqu'à l'entraînement et la compétition.

- 18 écoles de voile labellisées Ecole Française de Voile
- Prés de 100 postes temps plein sur l'ensemble des clubs de la région.
- 200 moniteurs fédéraux qui encadrent les activités pendant les vacances.
- 8 000 scolaires accueillis.
- 12 000 licenciés.
- Plus de 20 000 stagiaires « école de voile ».
- Plus de 150 épreuves sportives de tout niveau organisées par l'ensemble des clubs.

Poids socio-économique régional des structures affiliées (2013) représente :

- Un chiffre d'affaire cumulé (dont subventions) d'environ 8 000 000 d'euros
- 314 contrats de travail
- 112 ETP
- 77 permanents diplômés d'état
- 196 moniteurs saisonniers (CQP AMV)
- 129 personnes employées dans les activités périphériques (secrétariat, maintenance ...)

Caractéristiques de l'activité en Bords des Flandres

Structuration de l'activité

L'activité voile légère en Bords des Flandres est structurée par le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandres (SIDF) qui comme évoqué précédemment avec d'autres activités, apporte un soutien logistique, matériel et humain très important aux différents clubs présents. L'activité Voile légère se structure au sein de la Fédération sous la forme de trois labels à savoir :

- Le Label Ecole Française de Voile (EFV) est attribué aux clubs exerçant les activités suivantes : les stages, les cours particuliers, les séances Club, les activités jeunes enfants, la voile à l'école, l'école croisière, le stage jeune en internat. C'est la structure de référence pour l'apprentissage de la voile.
- Le label Voile Loisir (VL) est attribué aux clubs dont les activités comprennent l'animation du club, les pratiques en site surveillé, des séances "découverte plaisance", la mise à disposition de matériel nautique, d'emplacements, de râteliers, de services... à titre onéreux ou gratuit.
- Le label Voile Compétition (VC) est attribué aux clubs exerçant les activités suivantes : Ecole de Sport, Equipe de Club, le programme d'accès au haut niveau, la préparation au haut niveau, l'organisation de compétition. Ces clubs participent obligatoirement à des rencontres sportives de proximité

(départementales, régionales ou nationales), disposent d'équipages et de coureurs classés.

Deux clubs et une structure publique sont très présents sur le dunkerquois et disposent de certains de ces labels à savoir :

Le SIDF dispose du label EFL de la FFV ; à ce titre il met en place pendant la période estivale et pendant les vacances scolaires (hors période hivernale) des sessions d'apprentissage de plusieurs disciplines associées sous la forme de stage pratiques sur les sites de Bray-Dunes et Malo-les-bains. En 2011, l'école de voile des Dunes de Flandre a accueilli environs 860 personnes. Il accueille par ailleurs les scolaires qui ont été 700 cette même année (SIDF, 2011)

Outre la pratique encadrée dans le cadre de l'école de voile, la possibilité est également donnée aux usagers de découvrir cette activité sous la forme de location de matériel. Ainsi, durant les vacances scolaires à partir d'avril jusque septembre des points location sont mis à disposition des usagers sur de nombreux sites (Malo-les-bains, Zuydcoote, Bray-Dunes). En 2012, 40 000 personnes ont participé à une activité nautique mise en place par le SIDF. La discipline voile légère représente 40% de cet ensemble soit près de 16 000 personnes (SIDF, 2012).

En ce qui concerne les clubs, deux entités proposent la pratique de la voile légère, il s'agit de :

- Dunkerque Yachting Club (DYC) qui compte 230 adhérents
- Yacht Club de Bray-Dunes (YCBD) qui compte 126 adhérents

Ainsi ce sont près de 350 adhérents qui pratiquent la voile légère de manière régulière en loisirs ou en compétition. En effet, ces deux clubs offrent la possibilité aux adhérents de pratiquer la voile légère de manière libre, en disposant à volonté des équipements du club ou utilisant leur propre matériel stationné dans le club mais également de manière plus structuré et encadré ce qui donne lieu à la réalisation de compétitions.

Poids socio-économique de l'activité

La voile légère fait partie intégrante du paysage dunkerquois, de nombreux usagers pratiquent cette activité que se soit en loisirs ou en compétition. En période estival, de nombreux particuliers s'essayent à ce sport largement diffusé sur le territoire.

La pratique de cette activité nécessite un encadrement professionnel par des moniteurs de voile diplômés d'état. A ce titre, les clubs sont soutenus par le SIDF qui leur met à disposition du personnel qualifié. En 2012, le SIDF disposait de 76,2 équivalents temps plein répartis sur l'ensemble de ces activités nautique. Celles-ci ont par ailleurs amené un chiffre d'affaire de près de 1,6 millions d'euros. Quant on sait que la voile légère représente 40% de l'affluence du SIDF, il semble judicieux que cette activité pèse dans l'économie liée aux sports de nature. (SIDF, 2012)

En outre, les clubs résidant sont bien implantés localement dans la mesure où ils

fonctionnent avec des budgets conséquents, 100 000 € par exemple pour l'YCBD en 2012 (Master MUTUDIL, 2012). Ils sont également à l'initiative de rencontres locales nationale voire internationale.

En terme de coûts de pratique, les prix sont très variables en fonction du volume pratiqué. Les clubs pratiquent des tarifs attractifs dans la mesure où la licence coûte une cinquantaine d'euros pour un adulte qui souhaite venir pratiquer librement ou en compétition ce loisir. Les tarifs pour le stationnement des équipements sont relativement peu coûteux et varient de 100 à 200 € en moyenne en fonction de la taille du bateau. Les cours ou la location de matériel sont quant à eux plus élevés étant donné que la location d'un catamaran pour une demi-journée coûte environ 50€.

Caractéristiques de la pratique en Bancs des Flandres

Profil des pratiquants

Le profil des pratiquants de l'activité voile légère est relativement hétérogène. En effet, au regard des tarifs abordables, de nombreux usagers s'essayent à cette pratique. Au sein des écoles, on retrouve un public jeune et mineur le plus souvent tandis qu'au sein des clubs, la moyenne d'âge augmente légèrement. En terme de niveau, il existe aussi une très grande variabilité du débutant jusqu'à l'expert concourant dans des régates internationales.

Pratique de l'activité

La pratique de la voile légère se réalise dans la bande du mile nautique au droit des bases de voile du SIDF. Les navires sont stockés en leur sein et empruntent la plage avec des tracteurs pour les mettre à l'eau. Une fois cette opération réalisée les bateaux naviguent entre la Belgique et l'Avant Port Est de Dunkerque sans dépasser le chenal de navigation du Port de Dunkerque.

L'activité en fonction du navire se pratique seul ou à deux, le plus souvent en groupe. Les conditions propices à la navigation varient en fonction du niveau des pratiquants ainsi, un débutant appréciera des vents de 6 à 15 nœuds quand les pratiquants confirmés préféreront des vents compris entre 12 et 25 nœuds.

Perception des pratiquants du site des Bancs des Flandres

Les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête (Master MUTUDIL, 2013) mettent en évidence la compréhension des pratiquants quant à la protection de ce secteur qu'ils jugent riche en biodiversité. Une inquiétude persiste cependant quant aux secteurs de pratique qu'ils ont peur de voir disparaître au profit de zones de conservation.

Aujourd'hui les clubs encouragent les bonnes pratiques : sensibilisation des individus, sur les déchets, au sujet des fuites sur le tracteur,... Concernant leur impact sur l'environnement, celui-ci est jugé très faible puisqu'il s'agit de bateau à voile, et qu'il

est normalement interdit dorénavant de se rendre vers les zones des bancs sableux. Seuls les zodiaques peuvent potentiellement affecter l'environnement selon eux.

Outils de gestion

Réglementation

La réglementation des Affaires Maritimes définit les conditions de la navigation en dériveur et catamaran de sport (division 240 du 1er avril 2008) et d'organisation des épreuves (arrêté du 3 mai 1995). La navigation des dériveurs et catamarans de sport est soumise au RIPAM (règlement international pour prévenir les abordages en mer), en compétition les règles de priorité sont définies plus précisément par l'ISAF (fédération internationale de voile).

Outre ces aspects, il n'existe pas de réglementation spécifique hormis en période estivale durant laquelle des chenaux balisent l'accès en mer.

Interactions

Activités humaines

En ce qui concerne le partage du site de pratique avec les usagers, il n'y a apparemment pas de problèmes particuliers avec les autres usagers du site.

Milieu naturel

La pratique de la voile légère peut avoir comme effet possible sur les habitats de la Directive « Habitats Faune Flore » :

Facteurs physiques

- Macrodéchets

La pratique de la voile légère peut avoir plusieurs effets possibles sur les espèces de la Directive « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore » :

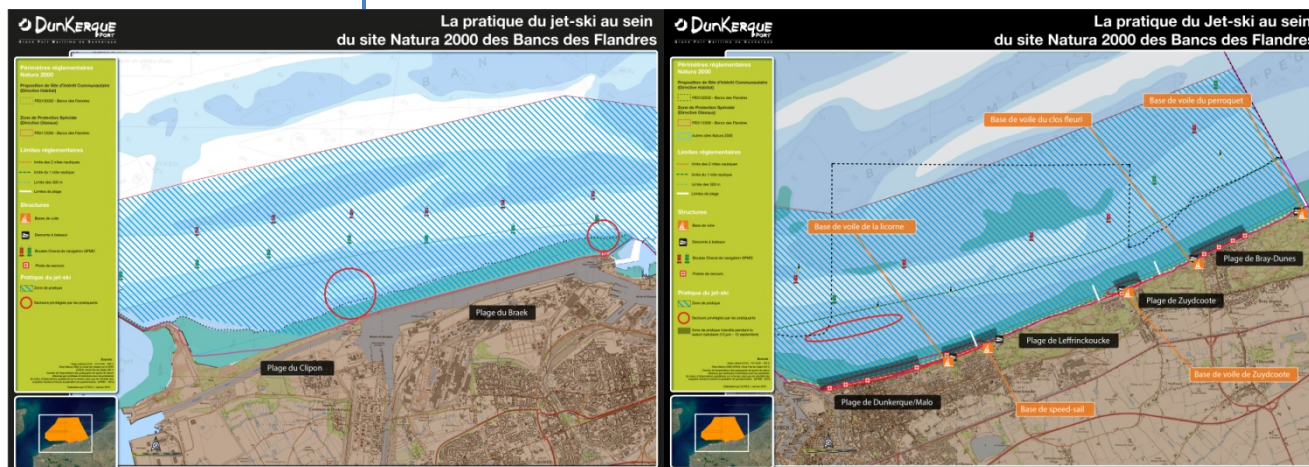
Facteurs physiques

- Dérangeant
- Macrodéchets

La circulation et le mouillage des navires à moteur encadrant les pratiquants peuvent avoir plusieurs effets possibles sur les espèces et habitats des Directives « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore » (voir Chapitre Plaisance). La mise à l'eau des bateaux avec des tracteurs peut avoir plusieurs effets possibles supplémentaires

4.8. Motonautisme (jet ski)

Carte : La pratique du jet ski au sein du site des BDF



Description de l'activité

Définition

Les activités motonautiques sont organisées en France autour de disciplines :

- La discipline Bateau (Plaisance, Offshore, Inshore)
- La discipline Jet (Jet à bras, Jet à selle)
- La discipline Aéroglisseur

Si la pratique du bateau à moteur a été pendant de nombreuses années la discipline du

motonautisme la plus en vogue, le développement ces quinze dernières années du Jet, grâce à l'arrivée sur le marché de nouveaux produits, fait qu'à ce jour, le Jet est la discipline du motonautisme la plus exploitée et la plus pratiquée sur le littoral français. Cette fiche est donc centrée sur cette activité.



© www.jepi-dunkerque.fr

L'activité Jet, plus connue sous le nom de « scooter des mers » ou « jet-ski » comprend différents types de Jet (jet à bras et jet à selle) classés, d'un point de vue juridique, dans la catégorie des « Véhicules Nautiques à Moteurs (VNM) ». les VNM de type jet-ski se caractérisent par une grande facilité d'utilisation (maniabilité, mise à l'eau plus aisée que celle d'un bateau), par la possibilité de grande vitesse (ce qui en fait leur principal attrait) et par les possibilités de navigation (le faible tirant d'eau rend possible la navigation dans de nombreuses zones). La pratique du jet sur le littoral se fait généralement à partir de la plage, d'un ponton fixe ou d'un port. Au départ de la plage, le jet emprunte un chenal traversier réservé aux sports nautiques de vitesse. La zone

	d'évolution se situe ensuite toujours au-delà de la bande des 300 mètres et dépend de la forme de pratique proposée (initiation, randonnée). La pratique du Jet est ouverte à tous dès l'âge de 16 ans, voire 14 ans dans les clubs affiliés à la Fédération Française Motonautique (FFM). La pratique peut être individuelle ou collective, libre (location du Jet) ou encadrée. En raison de sa facilité d'utilisation, le jet à selle est aujourd'hui l'activité la plus pratiquée par le plus grand nombre (initiation, perfectionnement, randonnée, compétition) dans les bases nautiques professionnelles du littoral français. A noter, la fédération est déclinée en Comité régionaux, la Région Nord-Pas-de-Calais n'en dispose pas.
Evolution	Sur le littoral de France métropolitaine, le jet est principalement pratiqué pendant la saison d'été (forte pratique de juin à septembre). Etant donné le nombre important d'établissements qui les proposent, on estime à plus de 180 000 le nombre de participants à des séances d'initiation ou de découverte réalisées chaque saison estivale. Le nombre de pratiquants est depuis une dizaine d'années en augmentation (de 200 000 à 220 000 en 2008) grâce à la professionnalisation de l'activité jet et à l'augmentation du nombre de bases nautiques qui la proposent. Il est nécessaire de faire le distinguo entre la pratique individuelle et la pratique encadrée, rendue possible par la présence de clubs mettant à disposition les engins et ayant la possibilité de délivrer des recommandations d'utilisation. En 2006, la Fédération Française Motonautique (FFM) comptait environ 4700 licenciés. Ainsi, comme pour de nombreux autres sports de nature, les individuels représentent la majorité des effectifs de pratiquants du jet-ski. Beaucoup d'entre eux ne sont ni affiliés à des clubs locaux, ni à la FFM.
Caractéristiques de l'activité en Bords des Flandres	
Structuration de l'activité	Au sein du site des Bords des Flandres, il n'existe aucune structure affiliée à la FFM. De ce fait, aucun club n'est en mesure de proposer cette activité au public étant donné qu'ils ne disposent pas des compétences légales en termes d'encadrement. Néanmoins il existe deux structures associatives qui fédèrent un certain nombre de pratiquants sur le territoire. Il s'agit du club Sports Loisirs Nautiques des Flandres qui comptait 40 adhérents en 2012 (Master MUTUDIL, 2013) et du FXO Jet team qui comptait 6 adhérents en 2011 (SIDF, 2011). La vocation de ces structures est de rassembler les pratiquants autour de leur activité et dans le cas du FXO Jet team de soutenir des membres lors de compétitions. Il est à noter que la majorité des pratiquants de cette activité la réalise de manière autonome sans structure particulière. A noter, la présence d'une dizaine de jet ski appartenant à des propriétaires résidents du camping

	du Perroquet de Bray-Dunes. Ceux-ci ont la possibilité d’entreposer leurs jets sur place et disposent de moyen de mise à l’eau par tracteur.
Poids socio-économique de l’activité	Le poids socio-économique de cette activité est difficilement quantifiable dans la mesure où il n’existe pas de structures qui l’encadre et de ce fait pas d’employés dédiés. Par ailleurs, le fait que celle-ci soit pratiquée de manière libre, le nombre d’usagers de jet ski est de la même façon difficile à évaluer. Il semble, en outre, que cette activité ne soit accessible qu’à une certaine élite au regard du prix d’achat qui, neuf, oscille aux alentours des 10 000€ auxquels il est nécessaire d’ajouter un équipement conséquent (remorque, abris,...) sans oublier l’entretien et le coût à l’usage.
Caractéristiques de la pratique en Bancs des Flandres	
Profil des pratiquants	Quelques pratiquants ont pu être interrogés durant l’enquête sous la forme de questionnaires et d’entretiens (Master MUTUDIL, 2013). Les usagers ont pour la plupart entre 35 et 50 ans et sont plutôt aisés au vu du prix que coûte la pratique de cette activité.
Pratique de l’activité	La pratique de cette activité est régie par la possibilité de mettre à l’eau son VNM, ainsi dans le dunkerquois, deux sites sont utilisables pour la mise à l’eau de ces engins. Il s’agit de la descente à bateau du port de plaisance du Grand Large à Dunkerque et de la plage de Bray-Dunes, sur laquelle la descente doit se faire exclusivement à l’aide de tracteurs. La digue du Braek est également utilisée pour la mise à l’eau des jets ski qui se fait à l’aide des véhicules des pratiquants qui circulent sur le sable. Le jet ski se pratique seul ou à plusieurs, le plus souvent, il est possible d’observer des petits groupes de deux ou trois engins sur le plan d’eau. Leur terrain d’évolution est relativement vaste dans la limite des deux miles nautiques. Le secteur préférentiel de pratique reste la partie Est du site des Bancs des Flandres au niveau des stations balnéaires et vers la Belgique. La partie Ouest au niveau de la digue du Break est moins fréquentée dans la mesure où les paysages sont moins attrayants. Les engins utilisés sont pour la plupart des jets à selle qui conviennent pour la pratique de la randonnée. Ces engins peuvent développer plus de 150 Ch. et peuvent atteindre des vitesses allant jusqu’à 100 km/h sur l’eau. Les pratiquants se retrouvent le plus souvent pour des balades en mer durant lesquelles ils naviguent sur un secteur prédéfini. Parfois des randonnées sont organisées par les clubs mais de manière très occasionnelle. La pratique de cette activité se déroule d’avril à octobre principalement le week-end et

	par beau temps. Il est rare de voir plus de 10 engins en simultan�� au sein du site Natura 2000.
Perception des pratiquants du site des Bancs des Flandres	Les pratiquants de jet ski sont conscients des enjeux li��s �� la pr��servation de la biodiversit�� mais estiment pour la plupart que Natura 2000 est une couche suppl��mentaire ajout��e au mille-feuille r��glementaire qu'ils doivent d��j�� subir. Les pratiquants au-del�� d'une r��glementation tr��s encadr��e souffrent d'une mauvaise image li��e �� la pratique de cette activit��. Ils s'estiment en dehors de toute concertation lorsqu'il s'agit de mettre en place des mesures pour le milieu et souhaiteraient prendre part au dialogue pour leur activit��. Ils souhaiteraient ��galement que des structures voient le jour afin de pouvoir faire d��couvrir cette activit�� qui peut ��tre g��n��ratrice de valeur ajout��. Par exemple, en R��gion Languedoc-Roussillon, « �� titre individuel, une base nautique produit avec la pratique des engins tract��s un CA annuel d'environ 50 000 euros, ce CA monte �� 96 000 euros concernant la pratique des VNM. » (CORRE. M et al., 2012).
Outils de gestion	
R��glementation	L'arr��t�� du 11 mars 2008 modifiant l'arr��t�� du 23 novembre 1987 relatif �� la s��curit�� des navires, donne une nouvelle d��finition du v��hicule nautique �� moteur (VNM) : « <i>Engin dont la longueur de coque est inf��rieure �� 4 m, ��quip�� d'un moteur �� combustion interne qui entra��ne une turbine constituant sa principale source de propulsion, et con��u pour ��tre man��uvr�� par une ou plusieurs personnes assises, debout, ou agenouill��es sur la coque</i> » (art. 240-1.02). Les pratiquants de motonautisme sont soumis au d��cret n��92-1166 du 21 octobre 1992 relatif �� la conduite en mer des navires de plaisance �� moteur. Les VNM ne peuvent effectuer que des navigations diurnes et �� une distance n'exc��dant pas 2 milles d'un abri (arr��t�� du 1er juin 2001 modifi�� relatif �� l'utilisation en mer des v��hicules nautiques �� moteur), cette limite ��tant r��duite �� 1 mille en M��diterran��e (arr��t�� pr��fectoral n��24/2000 du 24 mai 2000 r��glementant la circulation des navires et engins le long des c��tes fran��aises de M��diterran��e) et pour les engins sur lesquels le pilote se tient en ��quilibre dynamique (arr��t�� du 1er juin 2001). Par opposition �� cette r��gle, la navigation peut ��tre interdite sur la bande des 300 m par le biais d'arr��t��s municipaux. Il est alors obligatoire de laisser la possibilit�� aux VNM de se mettre �� l'eau sur l'estran communal par le biais d'un chenal balis��. Un panneau d'information, visible et lisible, sur lequel figure un sch��ma rappelant les

conditions locales d'évolution des VNM (balisage de la plage, emplacement du chenal, zones interdites et vitesse de navigation autorisée) doit être affiché à destination du public par l'établissement de location (art. 3 de l'arrêté du 1er juin 2001).

Pour la navigation en eaux maritimes, la pratique du Jet est subordonnée à la possession d'un permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur option « côtière » (décret n°2007-1167 du 2 août 2007).

Interactions

Activités humaines

Come évoqué précédemment, la pratique du jet ski souffre d'une relative mauvaise image sur le dunkerquois dans la mesure où cette activité est jugée polluante, bruyante et dangereuse par la plupart des usagers du site. Cet état de fait est cependant à relativiser au regard du faible nombre de pratiquant sur la côte.

Milieu naturel

La circulation et le mouillage des VNM peuvent avoir plusieurs effets possibles sur les espèces et habitats des Directives « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore »

Pressions possibles sur les Habitats de la Directive « Habitats Faune Flore »

Facteurs physiques	• Dommages physiques liés à l'ancrage • Macrodéchets • Remise en suspension des sédiments marins
Facteurs chimiques	• Contamination chimique (hydrocarbures, peintures antifouling,...)
Facteurs biologiques	• Introduction organismes non indigènes / pathogènes / nuisibles / envahissants en mer

Pressions possibles sur les espèces de la Directive « Habitats Faune Flore » et « Oiseaux »

Facteurs physiques	• Macrodéchets • Dérangement • Remise en suspension des sédiments marins
Facteurs chimiques	• Contamination chimique (hydrocarbures, peintures antifouling,...) • Retombées atmosphériques (Nox, SO2, etc.)

Les activités de carénage peuvent avoir plusieurs effets possibles supplémentaires :

| [Voir Cahier Activités portuaires](#)

5 Outils de Gestion

5.1. Réglementation

Chacune de ces activités doit respecter le balisage déterminé par arrêté préfectoral en période estivale qui délimite les zones de pratique de chaque activité.

5.2. Dispositifs contractuels

- DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI - SIDF
- CHARTE DE BONNE PRATIQUE - SITE FR 3100474 DOCOB DUNES DE LA PLAINE MARITIME FLAMANDE

Références

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES. 2010. Plan de Gestion du Parc naturel marin d'Iroise - Etat initial. 730p. Disponible [en ligne] sur : <http://www.parc-marin-iroise.fr/Documentation/Plan-de-gestion-du-Parc-naturel-marin-d-Iroise>

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES. 2009. Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer Tome 1, Sports et loisirs en mer, Activités Interactions/Dispositifs d'encadrement Orientations de gestion. 224p.

CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES MARITIMES ET FLUVIALES (CETMEF). 2012. Port de commerce et Natura 2000 en mer - Guide Cadre. 164p. Disponible [en ligne] sur : <http://www.cetmef.developpement-durable.gouv.fr/ports-de-commerce-et-natura-2000-a971.html>

CONCEVO/SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES DUNES DE FLANDRE. 2011. *Diagnostic Territorial Approfondi «Sports de Nature»* 146p.

CORRE. M., DANIEL. B., RODRIGUEZ. T., SERAZIN. T., 2012. *Document d'Objectifs Natura 2000 – Posidonies de la côte palavasienne – Tome 1 : Etat des lieux & analyse écologique*. Agence des aires marines protégées, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc-Roussillon, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement région Languedoc-Roussillon, Préfecture Maritime de Méditerranée, 361 p.

DEPARTEMENT DU NORD. 2013. *Site FR 3100474, Dunes de la plaine maritime flamande - Document d'Objectifs*. 140p. Disponible [en ligne] sur : http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/docob_site_npc01_partiea.pdf

DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES. 2013. *Fiche, Les loisirs nautiques en mer*. Disponible [en ligne] sur : http://www.affmar.gouv.nc/portal/page/portal/affmar/securite_loisirs/fiche_Loisirs_Nautiques.pdf

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE NORD PAS-DE-CALAIS. 2012. *Mieux connaître les pratiquants de sports de nature en milieu naturel en Nord Pas-de-Calais*. 24p.

ETUDIANTS MASTER MUTUDIL, 2013. *Etude des usages récréatifs et des pratiques sportives dans un espace protégé : Le site Natura 2000 des Bancs des Flandres*. Atelier technique Master MUTUDIL - UFR Géographie - Université du Littoral Côte d'Opale. 115p

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, 2013. *Guide des loisirs nautiques en MER*. 27p.

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, 2008 *Loisirs nautiques en mer* 4p, Disponible [en ligne] sur :

http://kite.ffvl.fr/sites/kite.ffvl.fr/files/2008_Mission_Nav_Plaissance_Loisirs_nautiques_en_mer.pdf

PÔLE RESSOURCE NATIONALE EN SPORTS DE NATURE. *Recueil de textes*. Disponible [en ligne] sur : <http://www.sportsdenature.gouv.fr/fr/page.cfm?id=57&cat=20>

STATION NAUTIQUE DES DUNES DE FLANDRE. 2012. *Chiffres clés 2012*. 4p.

LA PLAISANCE

« La plaisance inclut toute activité nautique pratiquée à partir d'une embarcation, qu'elle soit à voile ou à moteur, de taille variable, conçue et aménagée uniquement pour le sport ou le loisir (balades, croisières, régates, etc.). »

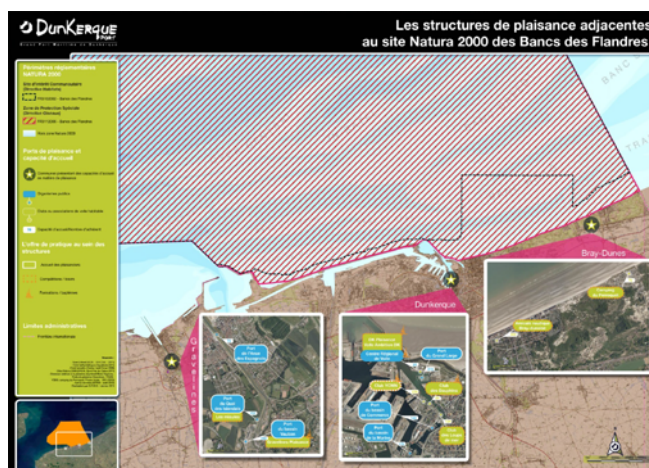
(Référentiel AAMP Tome 1, 2009)

Le nombre de plaisanciers atteint aujourd'hui 4 millions en France et les immatriculations de bateaux de plaisance augmentent d'environ 25 000 unités par an. Sur le littoral métropolitain, près de 500 installations portuaires sont destinées à l'accueil des navires de plaisance.

1 Caractéristiques en Bancs des Flandres

1.1. Structuration de l'offre

Carte : Les structures de plaisance adjacentes au site Natura 2000 des bancs des Flandres



Il existe sur le territoire du site Natura 2000 des Bancs des Flandres de nombreuses structures permettant l'accueil des plaisanciers. Elles sont réparties sur 3 communes à savoir Gravelines, Dunkerque et Bray-Dunes. Leurs statuts, leurs fonctionnements, les tarifs pratiqués sont très variables et fonctionnent de paramètres tel que l'accès des navires, la vocation de la structure, ou encore les équipements à disposition des plaisanciers,... comme décrit dans la carte page suivante.

Une distinction peut néanmoins être soulevée entre les structures à vocation d'accueil, qui offrent un réel service notamment en termes d'équipements à disposition des plaisanciers qui fonctionnent avec une équipe salariée. Les autres qui ont une vocation plus orientée vers le club avec des adhérents qui proposent certains services tel que des baptêmes, de la formation mais également de la compétition.

Les clubs possèdent tous un statut associatif tandis que les ports de plaisance ont des statuts divers. Ils sont représentés par 3 structures qui concentrent la majorité des anneaux disponibles et des services dans le secteur :

- Le Syndicat Mixte Neptune qui gère 3 bassins de plaisance à Dunkerque ;
- Le SIVOM de l'Aa qui gère le port départemental de plaisance de Gravelines ;
- Le Yacht Club de la Mer du Nord (YCMN), à Dunkerque qui fait figure d'exception par son statut associatif.

À noter, le territoire ne dispose pas d'offre en terme de mouillage aux abords des côtes.

1.2. Accès nautiques

Le site Natura 2000 des Bancs des Flandres est caractérisé par la présence de nombreux bancs sableux. Cette morphologie sous marine impose aux plaisanciers une prudence de mise étant donné que le risque d'échouage est important dans le secteur dès que l'on sort des voies balisées.

En matière d'accès des navires aux différentes structures, il existe différentes solutions pour les plaisanciers en fonction des budgets de chacun. Certains ports sont dits à marée, c'est le cas du Grand Large géré par le Syndicat mixte Neptune. L'accès y est permanent est relativement rapide puisqu'il n'est soumis à aucune contrainte d'écluses. A contrario des ports comme le Bassin de Commerce sont plus difficiles d'accès mais ne sont pas soumis à la marée grâce à un système d'écluse que les plaisanciers doivent franchir pour entrer ou sortir du port. Ces écluses ainsi que certains ponts augmentent le temps d'attente des plaisanciers pour atteindre leur destination. Ceux-ci doivent se caler sur les horaires d'ouverture pour accéder en mer ou rentrer au port. Néanmoins l'arrêt dans un port non soumis à la marée favorise le calme à bord du fait de la houle beaucoup moins présente dans ce type de bassin.

Si une comparaison devait être faite entre les deux enceintes portuaires présentes sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), il semble que Gravelines ne jouisse pas des facilités d'accès de Dunkerque. En effet le temps de parcours dans le chenal est de l'ordre de 45 minutes, il est soumis à la marée et n'est opérationnel qu'à certains moments de la journée en fonction de celle-ci. De plus, l'étroitesse du chenal nécessite certaines qualités en matière de navigation, notamment en période de météo défavorable, qui ne sont pas à la portée de tous les plaisanciers.

1.3. Équipement portuaires

En matière d'équipements, il est également nécessaire de distinguer les ports en fonction des différents types de structures et de leurs vocations :

Tout d'abord les ports de plaisance à vocation d'accueil des plaisanciers représentés par les deux syndicats mixte et l'YCMN. Ces structures offrent tous les services utiles pour les plaisanciers à savoir :

- Lève personne pour l'embarquement de personnes à mobilité réduite à l'entrée des pontons ;
- Port à sec, service de grutage et de carénage ;
- Navettes vers le centre ville (période estivale) ;
- Station de ravitaillement en carburant ;
- Restauration ;
- Station de pompage des eaux noires et des eaux usées ;
- Eau potable et électricité sur les pontons ;
- Sanitaires accessibles 24h/24 ;
- Shipchandlers à proximité (commerçants du domaine de la plaisance).

A contrario, les clubs proposent des équipements plus sommaires, la logique de ces structures repose principalement sur l'accueil de leurs adhérents qui ont la possibilité de laisser à quai leurs navires.

Enfin, les structures « à sec », comme c'est le cas à Bray-Dunes, diffèrent peu des autres clubs mais proposent néanmoins un service de mise à l'eau des navires à l'aide de tracteurs qui traversent la plage pour acheminer les navires en mer.

1.4. Capacité d'accueil

En terme de capacité d'accueil le littoral de la CUD compte environ 1500 anneaux répartis sur les communes de Dunkerque et de Gravelines ainsi qu'environ 300 places à sec réparties ces 2 communes ainsi qu'à Bray-Dunes. Ces chiffres semblent dans la moyenne des départements de la Manche Mer du Nord même s'ils restent très loin des capacités des départements méditerranéens bien supérieures et pouvant atteindre plus de 15 000 anneaux par départements.

Les structures publiques telles que le SIVOM de l'Aa ou le Syndicat mixte Neptune concentrent la majorité des anneaux. A elles deux, elles représentent plus de deux tiers des places à quai sur le territoire de la CUD. Les anneaux restant sont répartis entre les clubs qui proposent l'activité plaisance sur ce même territoire.

Ces structures offrent également la possibilité aux plaisanciers touristes de venir faire une escale pour quelques jours ou semaines au sein des ports. En règle générale, les ports de plaisance disposent d'une faible proportion (de l'ordre de 10% à 20%) d'anneaux mis à disposition pour les plaisanciers de passage. Sur le secteur de Bray-Dunes et malgré la non-présence d'équipements capables d'accueillir des plaisanciers, deux structures associatives (Base de voile du Camping du Perroquet et l'Amicale Nautique Bray-dunoise) ont réussi à faire vivre cette activité.

Ces clubs ont donné la possibilité aux plaisanciers qui le souhaitent de garder leurs navires mais également de proposer des services de mise à l'eau à partir de la plage de Bray-Dunes. Ainsi c'est une flotte d'environ 350 navires qui est gérée par ces deux structures. L'ensemble de ces navires ne sont pas tous entreposés en permanence dans les locaux mis à disposition par les clubs eu égard de la disponibilité de place. En effet seul une centaine de places à sec sont mises à disposition des plaisanciers ce qui implique qu'une grande majorité d'entre eux entreposent leurs navires à leur domicile.

Une attention particulière doit être observée en ce qui concerne la capacité d'accueil qui semble en dessous de la demande comme c'est d'ailleurs le cas partout en France. Ainsi et pour exemple, le port de plaisance de Dunkerque s'est vu dans l'obligation de rejeter pas moins de 435 demande d'anneaux formulées par des plaisanciers en 2011 faute d'espace disponible. La réalisation d'un projet (retenu dans le cadre de l'appel à projet sur les Ports de Plaisance Exemplaires lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDTL) en 2011) de création de 500 anneaux supplémentaires sous l'égide du Syndicat mixte Neptune à Dunkerque permettrait de répondre à cette demande structurelle sur le territoire. A ce titre, les travaux d'aménagement devraient débuter à l'horizon 2015.

1.5. Tarifs

La plaisance est une activité coûteuse pour les pratiquants qui, en fonction de paramètres évoqués préalablement mais également de la taille du navire, voient évoluer le montant de leurs factures. A titre d'exemple, les tarifs annuels pour un anneau sont très différents entre le Bassin de Commerce et le Grand Large (ex : pour un navire de 13 à 14 m il en coûtera au plaisancier 1235€ au bassin de Commerce contre

2065€ au Grand Large). La cause de cette variation significative réside dans la facilité d'accès au port du Grand Large. Autre exemple entre un club et une structure publique qui a vocation à proposer des services, les tarifs peuvent être multipliés par 10 entre une personne qui paye la seule cotisation dans un club et un plaisancier qui loue un anneau à l'année. Les ports de Gravelines et de Dunkerque sont, en terme de tarif, dans le même ordre de prix que les autres ports de la Côte d'Opale mais bien inférieurs aux tarifs des ports Belges et Néerlandais.

Les tarifs qui concernent les escales des plaisanciers respectent le même schéma, à savoir, meilleur est l'accès, plus nombreux sont les services, plus le tarif est élevé. Ceux-ci varient généralement en fonction de la taille des navires avec un prix à la journée de l'ordre de 5€ pour un navire inférieur à 5m jusqu'à environ 70€ pour un navire de 24m.

1.6. Poids socio-économique de l'activité

«100 places de port génèrent 1 emploi direct et 10 emplois à l'échelle régionale et nationale. Par ailleurs, les plaisanciers génèrent une importante activité économique locale ». (MEDTL, 2010)

L'activité de plaisance joue un rôle socio-économique pour le territoire. Cette activité génère de l'emploi direct notamment auprès des structures publiques tel que le Syndicat mixte Neptune ou encore le SIVOM de l'Aa qui emploie du personnel pour le fonctionnement des ports. Mais également de l'emploi indirect au travers des commerces liés à cette activité.

La majorité d'entre eux est regroupée sur la commune de Dunkerque qui les concentre. Ainsi, le secteur de la plaisance dans le dunkerquois génère un chiffre d'affaire de près de 13 M€ en 2012 pour l'ensemble des ports et les deux principaux commerces liés que sont Bleu marine et Marine diffusion (SIDF, 2012). Par ailleurs cette activité fait vivre l'équivalent de 48 temps plein sur ce même territoire.

L'accueil des visiteurs est une activité qui peut être lucrative pour le territoire. En effet, il apparaît que les plaisanciers en escale dépensent en moyenne 150 Euros/nuit/bateau. Ainsi pour 6 682 bateaux accueillis dans les ports publics de la Côte d'Opale en 2012, les visiteurs ont injecté près de 1 M€ de retombées pour le commerce local (CCI Nord de France, 2013). Sur le territoire de la CUD la répartition des escales de navires est déclinée comme suit :

	Port de plaisance Vauban - Gravelines	YCMN	Syndicat Mixte Neptune
Nombre d'escales en 2012	800	1900	2000

Ainsi, un total de près de 4700 bateaux ont été accueillis dans les ports de plaisance à proximité du site Natura 2000 des Bancs des Flandre.

2 Stratégies environnementales des ports de plaisance

2.1. La gestion des activités de carénage

VOIR CAHIER ACTIVITES PORTUAIRES

Les entreprises et clubs de plaisance pratiquant des opérations de carénage et réparation navale sur les ports de plaisance de Dunkerque sont les suivants :

- Bleu Marine
- Loups de mer
- Marine Diffusion
- Syndicat Mixte Neptune
- Yatch Club de la Mer du Nord

Bleu Marine :

L'entreprise Bleu Marine, implantée au Port Est possède plusieurs activités liées à la plaisance dont l'entretien des navires. L'entreprise réalise des opérations de carénage (grattage de coques, nettoyage à l'eau sous pression, hydrogommage et application de peinture antifouling) sur une centaine de bateaux de plaisance par an. Des opérations de réparation mécanique sont également effectuées au niveau de l'entreprise. Pour des questions de configuration du site, les bateaux accueillis pèsent moins de 50 tonnes et ont une largeur maximale de 4,50 mètres. Les bateaux traités sont de nationalité française et belge.

Le volume d'eau douce consommé pour réaliser le carénage d'un bateau est estimé à moins d'un mètre cube (la consommation annuelle de la zone est de 140 à 170 m³).

Un système de récupération et de traitement des eaux de carénage a été mis en place récemment. Le sol de l'aire de carénage en forme de pointe de diamant permet de récupérer les effluents qui sont ensuite dirigés vers un système constitué de deux bacs (un bac de décantation et un bac de filtration) avant d'être rejetés vers les eaux du port au niveau des bassins de plaisance. Ce système comporte de nombreuses malfaçons et n'est donc pas opérationnel. Bleu Marine est actuellement en procédure avec les personnes ayant réalisé les travaux.

En ce qui concerne les déchets issus du carénage (coquillages...), ils sont directement rejetés dans le bassin portuaire.

Loups de mer :

Le club réalise des opérations de carénage sur un nombre de bateaux de pêche compris entre 100 et 120 par an. Les opérations réalisées sont un nettoyage à l'eau douce sous pression puis l'application d'une peinture antifouling (il n'y a ni grattage ni sablage des coques). Les bateaux traités mesurent en moyenne 6 à 7 mètres et nécessitent une heure d'utilisation d'eau pour leur nettoyage soit un volume d'eau consommée estimé à un demi mètre cube par bateau.

La zone où sont réalisées les opérations de carénage consiste en un plan incliné et d'un chariot permettant de sortir les bateaux de l'eau



© Idra Environnement - GPMD



© Idra Environnement - GPMD

et de les soutenir durant les opérations.

Aucun système de récupération et de traitement des effluents de carénage n'est mis en place à l'heure actuelle. Des devis ont été réalisés afin d'étudier les méthodes pouvant être mises en place. Le système qui pourrait être envisagé est un caniveau situé au bas du plan incliné avec une station de relevage reliée à une unité de traitement.

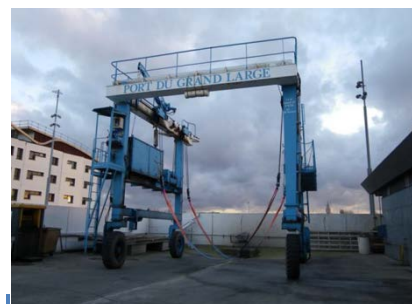
Marine Diffusion :

L'entreprise Marine Diffusion réalise une dizaine de carénages de bateaux de plaisance et à moteur par an (25% bateaux à moteur / 75% bateau de plaisance) sur un terrain du GPMD dont elle est occupant sans titre. Le poids des bateaux est limité à six tonnes (capacité de la grue). Les opérations réalisées sur la zone dédiée consistent en un nettoyage de la coque à l'eau sous pression suivi d'un grattage puis d'une application d'une peinture antifouling (aucun sablage n'est réalisé). La consommation d'eau pour effectuer le nettoyage des coques de navires est estimée à un demi mètre cube par bateau, soit 5 m³ par an. Les effluents de carénage ne sont pas récupérés : les eaux ruissellent le long de la dalle en béton puis passent par le terre-plein avant de finir dans les eaux portuaires du bassin Watier.

Les coquillages présents sur les coques sont également rejetés dans le bassin portuaire. Concernant les peintures et les solvants résiduels ceux-ci sont apportés à la déchèterie

Syndicat Mixte Neptune :

La zone où se déroulent les opérations de carénage du Syndicat Mixte de Dunkerque-Neptune se situe au Port du Grand Large. Cette zone technique de 5 000 m³ possède une aire de carénage de 400 m³. L'aire de carénage est équipée d'une grue permettant de soulever des bateaux dont le poids maximal est compris entre 20 et 24 tonnes. En moyenne, 350 bateaux passent par cette aire de carénage au cours d'une année. La période où l'aire fonctionne le plus se situe entre les mois de mars et juin. Les installations sont mises à la disposition des propriétaires qui effectuent eux-mêmes le nettoyage de la coque de leur navire (mise à disposition d'eau douce sous pression, le sablage est interdit). Les plaisanciers ont également la possibilité d'effectuer leurs travaux de peinture à condition de ne pas utiliser de pistolet.



© Idra Environnement - GPMD

La récupération des eaux de carénage se fait grâce à un caniveau situé au centre de l'aire (constituée de deux plans inclinés vers le centre). L'exutoire du caniveau est fermé par une grille qui permet de récupérer les déchets présents dans les eaux. Le traitement des effluents est effectué par un système de traitement constitué d'un déshuileur/débourbeur. L'entretien du système conduit à gérer 8 m³ de boue par an (la gestion de ces boues est confiée à l'association Terre en Vie). Les eaux traitées rejoignent par la suite le réseau des eaux usées.

Les déchets récupérés au niveau de la grille sont pour l'essentiel des coquillages, qui une fois ramassés seront stockés pour être incinérés.

La gestion des autres déchets tels que les batteries et les huiles se fait à l'aide de bacs de récupération. Pour ce qui est des produits chimiques utilisés par les plaisanciers (pour le nettoyage et les travaux de peinture), ceux-ci gèrent eux-mêmes leurs déchets. Il est également à noter que l'ensemble de la zone possède un système de récupération et de traitement des eaux pluviales à l'aire de déshuileurs/déboueurs placés sous chaque grille d'égout avant qu'elles soient rejetées dans le réseau des eaux usées.

Yatch Club de la Mer du Nord

Les opérations de carénage y sont réalisées à même le quai sur lequel a été installée une grue pouvant soulever des navires de moins de sept tonnes. Sur cette zone dédiée, seul le nettoyage des coques est réalisé (le grattage et la peinture des carènes sont effectués dans des hangars). Sur les 250 bateaux affiliés au club, une centaine subit des opérations de carénage (un tiers de ces bateaux subit un simple nettoyage et les deux tiers restants subissent un nettoyage suivi d'un carénage). Les bateaux sont régulièrement entretenus et ne nécessitent donc pas d'importantes opérations. L'eau utilisée pour le carénage est issue du réseau d'eau potable. La consommation d'eau pour le nettoyage d'un bateau est estimée entre 200 et 250 litres, ce qui représenterait une consommation d'eau à l'année de 20 à 25 m³.



© Idra Environnement - GPMD

Jusqu'à présent, les eaux issues du carénage ruissellent le long du quai avant de finir dans les eaux portuaires. Les éléments solides retirés à la carène des navires sous l'effet de la pression du jet d'eau (coquillages...) sont récupérés sur le sol pour ensuite être apportés à la déchèterie.

Un système de récupération des effluents issus du carénage est envisagé, il s'agit d'une cuve extérieure. Ce système permettrait d'éviter aux effluents de finir dans le port.

Il existe au niveau des bassins du GPMD deux autres structures qui proposent une activité de carénage pour leurs navires à savoir :

- Syndicat des pilotes de Dunkerque
- Coopérative maritime de Dunkerque

Les informations les concernant ne sont pour l'heure pas disponibles

2.2. La gestion des déchets

Concernant la gestion des déchets des navires, les ports, quel que soit leur statut, ont l'obligation de mettre en place des systèmes de récupérations des déchets des navires dans la mesure où les usagers ont l'obligation légale de dépôt systématique, dans les installations appropriées, des déchets et résidus produits par leurs navires. (Code des ports maritimes, Art. L 343-1).

Ainsi les ports en eaux du secteur se sont tous dotés d'un plan de réception des navires qui permettant à l'ensemble des usagers du port de connaître les dispositions prises par le port en matière de collecte des déchets et résidus, les services disponibles, et leurs conditions d'utilisation.

Les ports suivant ont donc eu l'obligation de mettre en place ce type de prestation :

- Syndicat Mixte Neptune
- YCMN
- Loups de mer
- Dauphin
- Port départemental de Gravelines Grand-Fort-Philippe

Les quantités traitées chaque année et les services proposés aux usagers diffèrent fortement d'un port de plaisance à l'autre. Ainsi l'ensemble des ports offrent des prestations de récupération de déchets ménagers recyclables et non recyclables par la mise en place de conteneurs dédiés. Néanmoins, rares sont les ports équipés de système de réception et de traitement des déchets plus spécifiques tel que les déchets liquide et plus particulièrement les eaux grises et eaux noires ou encore des déchets solides spéciaux types batteries, piles usagers. Seuls les ports de plaisances Neptune et de Gravelines proposent ainsi des prestations complètes. Dans le cas aucun moyen de récupération des déchets n'est mis à la disposition des plaisanciers, ceux-ci doivent par leurs propres moyens les amener dans les déchèteries environnantes.

En terme de volume, et pour illustrer cette thématique, l'exemple du port de plaisance du Grand Large a été choisi du fait de sa grande capacité. Il permet de mettre en évidence les principaux déchets collectés au sein des ports de plaisance :

Types de déchets	Quantités de déchets/résidus collectés par année
Déchets ménagers recyclables	80 m ³
Déchets ménagers non-recyclables	100 tonnes
Huiles usagées	2 à 4 m ³
Batteries	1 tonne
Piles	0,003 tonnes
Bidons vides	3 m ³
Boues	5 m ³
Eaux de cales et hydrocarburées	10 m ³

Tableau : Déchets générés annuellement au port du Grand Large

2.3. Implication environnementale

Comme il a pu être évoqué, tous les clubs liés à la plaisance ne se valent pas quant il s'agit de la mise en place de moyen pour limiter les impacts environnementaux. A ce titre seul le Port du Grand Large a obtenu le label Pavillon Bleu d'Europe qui récompense les ports de plaisance dans lesquels la protection de l'environnement et du milieu marin est une priorité. Pour y prétendre, les plaisanciers doivent avoir accès à des aires de carénages sans rejets dans le milieu naturel, des systèmes de récupération des eaux usées de bateaux mais aussi à des zones de récupération des déchets spéciaux. Tout comme les communes, les ports de plaisance Pavillon Bleu se doivent de proposer également des activités environnementales pour sensibiliser plaisanciers et visiteurs à la fragilité du milieu.

C'est le cas du port du Grand Large qui travaille régulièrement avec des associations pour des opérations de sensibilisation au milieu naturel. Il sollicite également ces membres pour des suivis du milieu marin dans le

cadre de programmes de science participative et met en place en partenariat avec des associations environnementales des programmes de nettoyage des bassins.

Le port de plaisance de Gravelines n'est pas en reste dans la mesure où il propose le même type de prestations sans pour autant pouvoir prétendre au label Pavillon Bleu à l'heure actuel.

3 La pratique en Bancs des Flandres

3.1. Profil des pratiquants

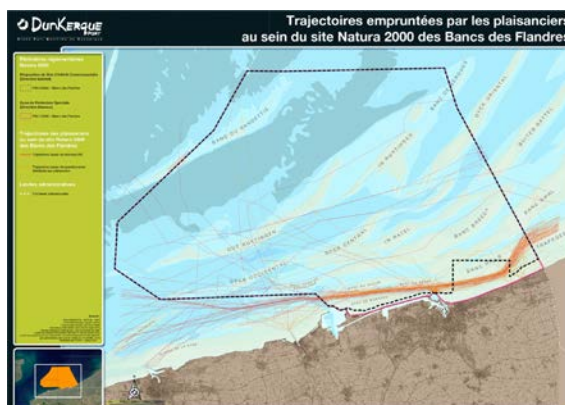
En ce qui concerne le profil des pratiquants, il semble que la plaisance soit toujours, d'une certaine façon, réservée à une certaine élite étant donné que 80% des pratiquants du Dunkerquois ont plus de 40 ans et 60% sont des cadres ou des retraités (HAERINCK, 2012). Les tarifs pratiqués dans ce secteur au niveau de l'achat, de l'entretien du navire mais encore de la location de l'anneau coûtent chère aux plaisanciers qui estiment leurs dépenses annuelles moyenne (hors achat du navire) à environ 3600 € ce qui représente un certain coût. Autre facteur social à noter, la présence très majoritaire d'hommes dans ce milieu qui représentent 90% des personnes interrogées.

La provenance des pratiquants de cette activité sur le dunkerquois est essentiellement française pour les personnes qui louent un anneau à l'année. Ces pratiquants sont soit très locaux (territoire de la CUD) soit assez lointain puisque 50% des personnes interrogées parcourent plus de 50 km pour venir pratiquer la plaisance (soit essentiellement la région lilloise). *A contrario*, les visiteurs qui viennent pour une escale sur le Dunkerquois sont majoritairement de nationalité étrangère et essentiellement Néerlandaise à 40%, suivent les Belges à 25% et les Anglais pour environ 15%.

Ce phénomène s'explique par le fait que les ports du département du Nord se trouvent sur la route des plaisanciers qui viennent du Nord de l'Europe pour descendre plus au Sud. Dunkerque est quasiment un passage obligé avant les ports principaux du Pas-de-Calais que sont Boulogne-sur-Mer ou Etaples. C'est d'ailleurs dans ce contexte que Dunkerque et Gravelines totalisent environ 6500 journées d'escales par ans (80% Dunkerque - 20% Gravelines). Celles-ci durent en moyenne entre 1,5 et 2 jours pour les plaisanciers qui ne restent que peu de temps sur le secteur.

La perception des plaisanciers du site du point de vue environnemental semble, au regard des retours des questionnaires, à améliorer. En effet, plus de 90% d'entre eux ne connaissent pas la démarche Natura 2000 toutefois, au moment de l'enquête, la démarche n'en était alors qu'à ses débuts. De la même façon 93% des plaisanciers estiment que leur activité a un impact faible voir inexistant sur le milieu.

Carte : Trajectoires empruntées par les plaisanciers au sein du site Natura 2000 des bancs des Flandres



3.2. Pratique de l'activité

Du point de vue la pratique, la plaisance est le plus souvent une occasion de sortir en famille ou entre amis pour une balade en mer ou une partie de pêche à la ligne. Le temps moyen d'une sortie en mer est de l'ordre de la demi-journée ce qui laisse la possibilité aux plaisanciers de réaliser une boucle entre Dunkerque et La Panne en Belgique par exemple. La particularité de la pratique de cette activité au sein du site des Bancs des Flandres réside dans la concentration des plaisanciers au sein des chenaux de navigation du Grand Port Maritime de Dunkerque. Ce phénomène s'explique par la présence des nombreux bancs sableux qui représentent un risque important d'échouage pour les plaisanciers. De ce fait la pratique est canalisée comme il est possible de l'observer sur les différentes cartes.

Cette information vient en contradiction avec la perception qu'ont les plaisanciers de leur niveau. En effet 85% d'entre eux estiment être des experts de la navigation avec une expérience de plus de 7 années. La pratique hyper-concentrée dans le chenal témoigne d'une certaine appréhension de la part des plaisanciers de sortir des sentiers balisés. Cette pratique permet néanmoins de limiter le risque d'accident (d'échouages) même si en période estivale, le nombre de navires de plaisance maximum observé à un instant T était de 119 ce qui augmente le risque de collision.

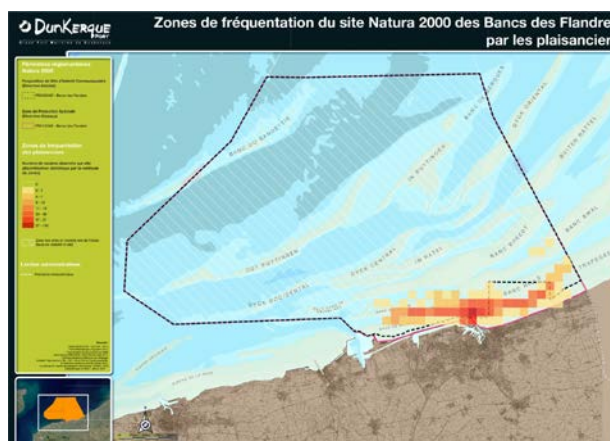
Certaines conditions sont plus favorables à la pratique de la plaisance. Les plaisanciers du secteur ont tendance à sortir les jours de beau temps et de mer calme. Par ailleurs, la présence de courants présentant une intensité importante est un facteur pris en compte par les plaisanciers. Lorsque la marée est montante les courants de flot favorisent l'accès vers l'Est (la Belgique) tandis que lorsque la marée est descendante, les courants de jusant (moins intenses) favorisent la descente vers Ouest. La pratique se déroule principalement d'avril à octobre, trois fois par mois pour 90% des plaisanciers interrogés.

En ce qui concerne le navire, le dunkerquois est caractérisé par une majorité de voiliers (de l'ordre de 60%), dont la taille moyenne correspond à environ 10 mètres de long. Les navires à moteurs sont en règle générale plus petits et mesurent en moyenne plus ou moins 6 mètres de long. Ces navires à moteur de petites tailles sont utilisés, pour la plupart, pour la pratique de la pêche de plaisance.

PECHE DE PLAISANCE, VOIR CAHIER PECHE ET AQUACULTURE

NB : Des témoignages de pratiquants et de gérants de clubs ou de structures ont permis de mettre en lumière une pratique très particulière qui consiste à aller s'échouer à marée basse sur les bancs sableux qui se découvrent. C'est le cas notamment du Banc Hill qui fait l'objet de visites régulières de plaisanciers adeptes de tranquillité et de paysages voire même de barbecue en pleine air.

Carte : Zones de fréquentation du site Natura 2000 des bancs des Flandres par les plaisanciers



4 Interactions

Activités humaines

Interactions potentielles entre la plaisance et les activités de pêche professionnelle.
Interaction potentielle entre les plaisanciers et les pêcheurs de loisirs
Interactions potentielles entre la plaisance et les activités portuaires dans la mesure où les plaisanciers fréquentent le chenal de navigation du Grand Port Maritime de Dunkerque ainsi que l'Avant Port-Est qui servent à l'activité commerciale.
Interactions potentielles entre les plaisanciers et les plongeurs.

Milieu naturel

La circulation et le mouillage des navires de plaisance équipés de moteurs peuvent avoir plusieurs effets possibles sur les espèces et habitats des Directives « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore »

Pressions possibles sur les Habitats de la Directive « Habitats Faune Flore »

Facteurs physiques	• Macrodéchets • Dommages physiques liés à l'ancrage • Remise en suspension des sédiments marins • Poussières
Facteurs chimiques	• Contamination chimique (hydrocarbures, peinture antifouling,...) • Enrichissement en nutriments et matière organique (eaux noires) • Retombées atmosphériques (Nox, SO₂, etc.)
Facteurs biologiques	• introduction organismes non indigènes / pathogènes / nuisibles / envahissants en mer

Pressions possibles sur les espèces de la Directive « Habitats Faune Flore » et « Oiseaux »

Facteurs physiques	• Macrodéchets • Dérangement • Remise en suspension des sédiments marins • Poussières
Facteurs chimiques	• Contamination chimique (hydrocarbures, peinture antifouling,...) • Enrichissement en nutriments et matière organique (eaux noires) • Retombées atmosphériques (Nox, SO₂, etc.)

Les activités de carénage peuvent avoir plusieurs effets possibles supplémentaires :
| [Voir Cahier Activités portuaires](#)

5 Outils de Gestion

5.1. Réglementation

Être immatriculé auprès d'un service des affaires maritimes des délégations à la mer et au littoral.

Disposer du permis obligatoire pour piloter un bateau de plaisance à moteur lorsque la puissance de l'appareil propulsif est supérieure à 4,5 kilowatts (6 chevaux). Il permet l'utilisation de la VHF dans les eaux territoriales françaises. Il n'est pas nécessaire pour piloter un voilier en mer

Respecter la signalisation des ports

Disposer des équipements de sécurité obligatoires adaptés à l'éloignement d'un abri :

- Basique : jusqu'à 2 milles d'un abri
- Côtière : Jusqu'à 6 milles d'un abri
- Hauturière : Au delà de 6 milles d'un abri

5.2. Dispositifs contractuels

Les labels

Pavillon bleu : Les ports de plaisance labellisés sont des lieux où la protection de l'environnement et du milieu marin est une priorité. Les plaisanciers ont accès à des aires de carénages sans rejets dans le milieu naturel, des systèmes de récupération des eaux usées de bateaux mais aussi à des zones de récupération des déchets spéciaux. Les ports de plaisance Pavillon Bleu proposent des activités environnementales pour sensibiliser plaisanciers et visiteurs à la fragilité du milieu.

Trophée de l'escale : Cette distinction a pour objectif de valoriser les efforts et les investissements réalisés par les ports de plaisance français en matière de respect de l'environnement et de qualité des services offerts aux navigateurs en escale. Le choix de ces ports s'est fait à partir de plusieurs critères complémentaires tels que la qualité de l'accueil, la qualité des services sur le port, la qualité de vie, la proximité des services et l'ouverture sur la ville et les animations.

Références

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES, 2009. Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer Tome 1, Sports et loisirs en mer, Activités Interactions/Dispositifs d'encadrement Orientations de gestion. 224p.

CCI NORD DE FRANCE. 2013. *La filière nautique dans le Nord pas de Calais en 2013* in Horizon éco, n°162. Disponible [en ligne] sur : http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/nautique_nord-pas-de-calais_2013_cci.pdf

CONCEVO/SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES DUNES DE FLANDRE. 2011. *Diagnostic Territorial Approfondi «Sports de Nature»* 146p.

CONSEIL GENERAL DU NORD. *Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires et des résidus de cargaison du port départemental de Gravelines Grand Fort Philippe*. 16p.

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE NORD PAS-DE-CALAIS. 2012. *Mieux connaître les pratiquants de sports de nature en milieu naturel en Nord Pas-de-Calais*. 24p.

ETUDIANTS MASTER MUTUDIL, 2013. *Etude des usages récréatifs et des pratiques sportives dans un espace protégé : Le site Natura 2000 des Bancs des Flandres*. Atelier technique Master MUTUDIL - UFR Géographie - Université du Littoral Côte d'Opale.115p

GPMD. *Plan de réception et de traitement des déchets des navires de pêche et de plaisance situés dans la circonscription du pad*. 58p

GPMD - IDRA ENVIRONNEMENT.2013. *Etude d'impact relative aux activités de carénage de plaisance au Port Est du Grand Port Maritime de Dunkerque – Propositions de solutions techniques*.151p.

HAERINCK M. 2012. *Suivi du trafic maritime dans le cadre de la participation au diagnostic socio-économique du site Natura 2000 des Bancs des Flandres*. Mémoire de stage Master 2^{ème} année, UFR Géographie, Université du Littoral Côte d'Opale 145p

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT, 2011. *Des ports de plaisance exemplaires*. 6p. Disponible [en ligne] sur : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ports_de_plaisance_exemplaires.pdf

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT, 2010. *APPEL À PROJETS POUR DES PORTS DE PLAISANCE EXEMPLAIRES CAHIER DES CHARGES*. 6p. Disponible [en ligne] sur : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Cahier_des_charges_AAP_2010-1_cle07d742.pdf

STATION NAUTIQUE DES DUNES DE FLANDRE. 2012. *Chiffres clés 2012*. 4p.

MANIFESTATIONS SPORTIVES

Les manifestations nautiques et sportives attirent des pratiquants, mais également et surtout, un grand nombre de visiteurs. A l'occasion de ces grands rassemblements, la pression exercée sur les habitats et les espèces augmente fortement, à la fois en termes géographique et temporel. En effet, plus qu'une activité sportive en particulier, le cumul des activités ou de pratiquants et visiteurs sur un même site dans un court laps de temps peut générer de fortes pressions sur le milieu et les espèces, susceptibles d'avoir un impact non négligeable. Il est donc important de prendre en compte cet aspect particulier des activités récréatives, afin de limiter et prévenir ces impacts potentiels.

(AAMP, 2009)

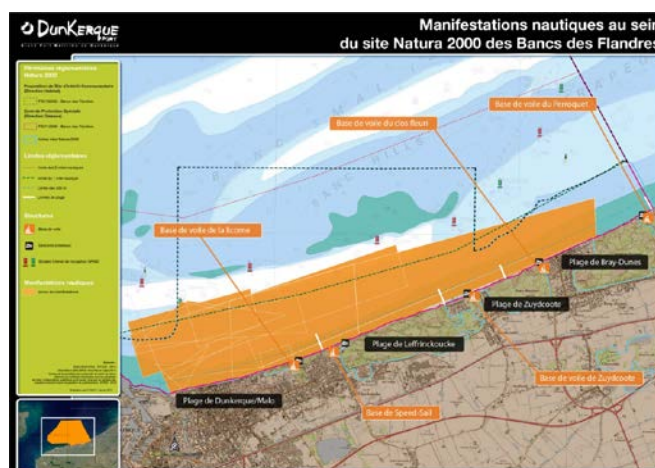
1 Typologie des manifestations sportives présentes au sein du périmètre Natura 2000

1.1. Manifestations sur l'estran

Des manifestations sportives se déroulent à terre sur l'estran notamment de pêche, de char à voile ou encore de jogging. En 2011 le SIDF a recensé 316 manifestations sportives à terre sur l'ensemble de son territoire (plage, dunes, espaces naturels compris). Certaines de ses manifestations peuvent se targuer de disposer d'un rayonnement national voire international avec par exemple le Tour de France à la voile, des étapes du championnat du monde de kite-surf ou encore du championnat de France de char à voile.

1.2. Manifestation dans la bande du mile nautique

Carte : Manifestations nautiques au sein du site Natura 2000 des bancs des Flandres en 2012

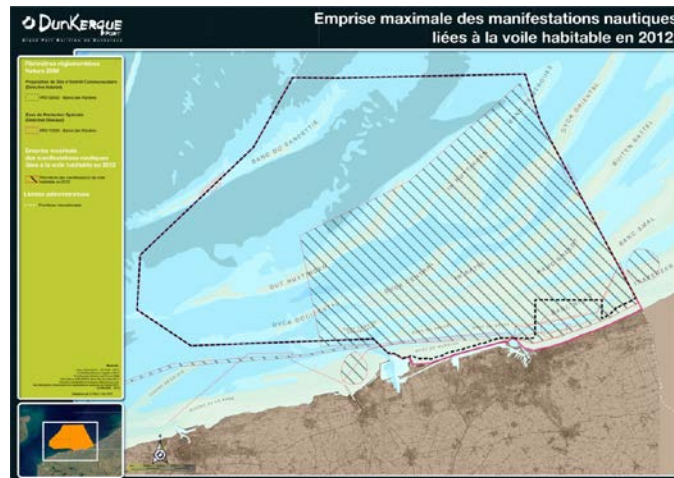


Le site des Bancs des Flandres est le théâtre de nombreuses manifestations nautiques impliquant des pratiquants de sports de nature. Elles sont par exemple au nombre de 25 en 2012 en mer et sont de différentes natures. On retrouve notamment des régates de voile (légère), planche à voile, kite-surf ou encore aviron de mer. Mais aussi de nombreux baptêmes et initiations qui ont lieu lors d'événements multisports comme les Fêtes de la Mer et du Nautisme. Les pratiques se déroulent exclusivement sur la

partie Est du site Natura 2000 des Bancs des Flandres et ne dépassent que très rarement la limite du mile nautique.

1.3. Manifestation au-delà du mile nautique

Carte : Emprise maximale des manifestations nautiques liées à la voile habitable en 2012



Les manifestations liées aux plaisanciers sont également représentées, 35 se sont déroulées en 2012 et sont de différentes natures. Les nombreux concours de pêches, très concentrés, mobilisent essentiellement des navires à moteur et sont organisées par différents clubs ou associations notamment les Miaules ou encore les Loups de mer.

La voile habitable est également présente avec l'organisation de régates comme le Tour de France à la voile depuis 2002. Mais également des baptêmes ou balades lors de manifestations locales comme les fêtes de la mer et du Nautisme ou encore l'Escale à Dunkerque.

Ce sont majoritairement les clubs qui proposent ce type d'événements. Par ailleurs, des formations existent pour les personnes qui souhaitent débiter mais également des formations à vocation de compétition proposées par le Centre Régional de Voile qui est géré par le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandres

2 Interactions

Les manifestations sportives rassemblent de nombreux pratiquants qui sont amenés à se concentrer sur un secteur donné. Ainsi, en mer celles-ci peuvent générer la présence de plus d'une centaine d'engins. C'est le cas notamment d'événements liés à la plaisance ou au motonautisme souvent très prisés des pratiquants. Par ailleurs, ce type d'événement implique dans la grande majorité des cas, la mise en place d'une logistique importante. En effet, pour des raisons de sécurité, des moyens importants peuvent être déployés. Il s'agit de navires secouristes, de navires de l'organisation qui augmentent de manière non négligeable la pression potentielle sur site. D'autre événement nécessitent par ailleurs la mise à l'eau par la plage ce qui entraîne l'utilisation d'engins motorisés sur l'estran qui peuvent dégrader le milieu et même interagir avec d'autres activités.

Activités humaines	La mise en place de manifestations implique la définition d'un périmètre au sein duquel se déroule celle-ci. De ce fait il n'y a pas d'interaction particulière avec les autres activités dans la mesure où leur pratique est interdite dans le secteur donné. Ces manifestations sont le plus souvent l'occasion de rencontres festives qui attirent de nombreuses personnes sur la côte.										
Milieu naturel	Les manifestations sportives peuvent avoir plusieurs effets possibles sur les espèces et habitats des Directives « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore ». Ceux-ci sont cependant très variables en fonction de l'envergure et du type de manifestation. Pressions possibles sur les Habitats de la Directive « Habitats Faune Flore » <table> <tr> <td>Facteurs physiques</td><td> • Macrodéchets • Dommages physiques liés à l'ancrage • Remise en suspension des sédiments marins </td></tr> <tr> <td>Facteurs chimiques</td><td> • Contamination chimique • Enrichissement en nutriments et matière organique • Retombées atmosphériques </td></tr> <tr> <td>Facteurs biologiques</td><td> • introduction organismes non indigènes / pathogènes / nuisibles / envahissants en mer </td></tr> </table> Pressions possibles sur les espèces de la Directive « Habitats Faune Flore » et « Oiseaux » <table> <tr> <td>Facteurs physiques</td><td> • Macrodéchets • Dérangement • Remise en suspension des sédiments marins </td></tr> <tr> <td>Facteurs chimiques</td><td> • Contamination chimique • Enrichissement en nutriments et matière organique • Retombées atmosphériques </td></tr> </table>	Facteurs physiques	• Macrodéchets • Dommages physiques liés à l'ancrage • Remise en suspension des sédiments marins	Facteurs chimiques	• Contamination chimique • Enrichissement en nutriments et matière organique • Retombées atmosphériques	Facteurs biologiques	• introduction organismes non indigènes / pathogènes / nuisibles / envahissants en mer	Facteurs physiques	• Macrodéchets • Dérangement • Remise en suspension des sédiments marins	Facteurs chimiques	• Contamination chimique • Enrichissement en nutriments et matière organique • Retombées atmosphériques
Facteurs physiques	• Macrodéchets • Dommages physiques liés à l'ancrage • Remise en suspension des sédiments marins										
Facteurs chimiques	• Contamination chimique • Enrichissement en nutriments et matière organique • Retombées atmosphériques										
Facteurs biologiques	• introduction organismes non indigènes / pathogènes / nuisibles / envahissants en mer										
Facteurs physiques	• Macrodéchets • Dérangement • Remise en suspension des sédiments marins										
Facteurs chimiques	• Contamination chimique • Enrichissement en nutriments et matière organique • Retombées atmosphériques										

3 Outils de Gestion

3.1. Réglementation (sur les espaces inclus dans le périmètre Natura 2000)

Toute manifestation sportive nautique doit faire l'objet d'une « déclaration de manifestation nautique » souscrite en application de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2011 modifiant celui du 3 mai 1995, relatif aux manifestations nautiques en mer. Cette déclaration s'effectue auprès du Préfet Maritime, ou du maire (si la manifestation se déroule dans la bande des 300 mètres), et précise le type de manifestation, la date à laquelle celle-ci est prévue, le parcours, les effectifs de pratiquants attendus, etc. La déclaration vise également à définir les responsabilités respectives des organisateurs, de l'Etat, ainsi que les moyens de

surveillance et de sécurité à mettre en œuvre pour la sécurité de tous les usagers. Depuis 2011 chaque manifestation nautique est soumise à une étude d'incidence Natura 2000.

Art. L414-4 (c. envir.) - Natura 2000 évaluations d'incidences / régimes d'encadrements administratifs existants / Dispense d'évaluation d'incidences

Art. R414-19 (c. envir.) - Natura 2000 évaluations d'incidences / liste nationale 1 de référence

Art. R414-27 (c. envir.) - Natura 2000 évaluations d'incidences / régime d'autorisation propre à Natura 2000

Arrêté fixant la liste prévue au 2° du III de l'article L. 414-4 du Code de l'Environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestation et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000

3.2. Dispositifs contractuels et chartes

- Charte des manifestations durables et éco-responsables du CNOSF.

Références

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES, 2009. Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer Tome 1, Sports et loisirs en mer, Activités Interactions/Dispositifs d'encadrement Orientations de gestion. 224p.

CONCEVO/SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES DUNES DE FLANDRE. 2011. *Diagnostic Territorial Approfondi «Sports de Nature»* 146p.

DREAL NPDC : *Comment réaliser une évaluation des incidences Natura 2000 ?* Disponible [en ligne] sur : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Comment-realiser-une-evaluation>

Etudiants Master MUTUDIL, 2013. *Etude des usages récréatifs et des pratiques sportives dans un espace protégé : Le site Natura 2000 des Bancs des Flandres*. Atelier technique Master MUTUDIL - UFR Géographie - Université du Littoral Côte d'Opale.115p

VALORISATION DU PATRIMOINE

L'éducation à l'environnement, selon la définition de l'UNESCO, doit permettre aux individus « d'acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la préservation et à la solution des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité de l'environnement ».

L'éducation à l'environnement, et particulièrement à l'environnement marin, apparaît donc comme l'un des enjeux d'une aire marine protégée.

AAMP, 2010

Le site Natura 2000 des Bancs des Flandres est un support remarquable pour éduquer et sensibiliser le public au patrimoine qui le caractérise. De nombreux acteurs locaux, de divers horizons, mais le plus souvent représentés par des associations, viellent à la sensibilité du plus grand nombre par la mise en œuvre d'actions diverses en proposant des animations, de la vielle environnementale, des actions concrètes sur le territoire, ...

1 Un patrimoine naturel et culturel riche et varié

1.1. Le patrimoine naturel

Comme évoqué dans le cadre du volet écologique de ce diagnostic, le site Natura 2000 offre des paysages ainsi qu'une biodiversité remarquable. Que ce soit en mer ou sur terre, il existe de nombreux secteurs au sein ou à proximité du site qui font l'objet d'une attention particulière de la part des acteurs locaux pour la faune et flore qu'ils abritent. Afin d'éviter d'éventuelles redites, cette partie ne sera pas développer concernant les richesses du site des Bancs des Flandres.

A ces milieux s'ajoutent cependant les milieux dunaires, terrains du conservatoire du littoral pour la plupart, ils sont les lieux idéals pour la découverte de la biodiversité à proximité des Bancs des Flandres.

Le littoral de l'est dunkerquois recèle une faune exceptionnelle, des habitats rares et parfois menacés, et plus de 450 espèces de plantes à fleurs dont certaines sont protégées au niveau régional ou national.

L'oyat, graminée incontournable du bord de mer qui fixe la dune grâce à ses racines, est l'emblème des Dunes de Flandre. Mais les argousiers, les églantiers, la violette de Curtis... sont tout aussi présents sur nos terres maritimes. (SIDF, 2014)



© SIDF, 2013

Ainsi de part leurs richesses les Dunes Dewulf, Dunes Marchand, et Dunes du Perroquet sont des sites largement valorisés par divers acteurs du territoire.

1.2. Le patrimoine maritime

Le site Natura 2000 des bancs des Flandres est également connu pour sa richesse du point de vue de son patrimoine maritime. Marqué par une histoire forte, il recèle de nombreux trésors plus ou moins connus et plus ou moins difficiles à approcher.



© SIDF, 2013

1.2.1. Les épaves

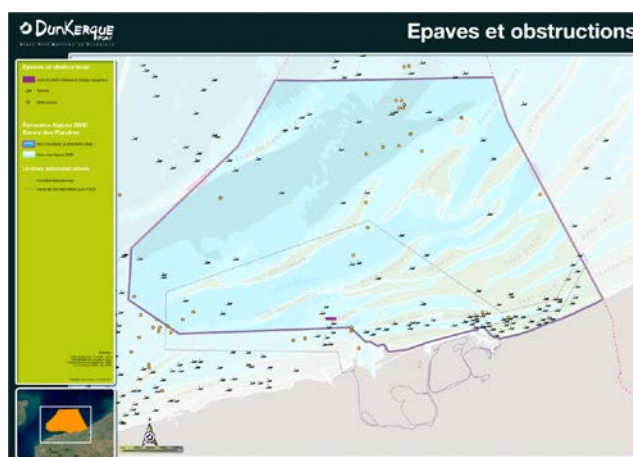
Si on considère une bande de 15 km d'Est en Ouest en face de Dunkerque, on ne dénombre pas moins de 30 épaves sous l'eau ou échouées sur l'estran. Ces épaves datent pour la plupart de mai – juin 1940, des manœuvres et de la Bataille de Dunkerque lors de l'Opération Dynamo

L'Opération Dynamo avait pour but d'évacuer les effectifs des armées alliées britanniques et françaises à destination de Douvres. Plus de 338 000 hommes ont pu ainsi gagner l'Angleterre à bord de près de 1000 navires impliqués ! Durant cette grande manœuvre, plus de 200 bateaux ont été coulés sans compter les 600 Little ships (petits bateaux) dont près de 140 ont été perdus.

Aujourd'hui, en mer en face de Dunkerque, les épaves font le bonheur des clubs de plongée sous-marine. Et à terre, il reste des épaves visibles et accessibles à marée basse le long de la plage entre Zuydcoote et Bray-Dunes : deux bateaux anglais de la Seconde Guerre Mondiale, mais aussi les vestiges d'une épave de goélette bretonne en bois datée de 1929. (SIDF, 2014)

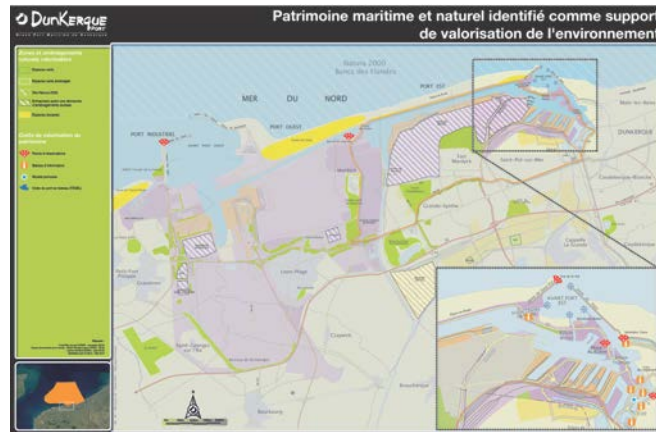
[VOIR CAHIER PATRIMOINE NATUREL](#)

Carte des épaves au sein du périmètre du site Natura 2000 des Bancs des Flandres



1.2.2. Les phares, feux et balises

Carte Patrimoine maritime et naturel identifié comme support de valorisation de l'environnement

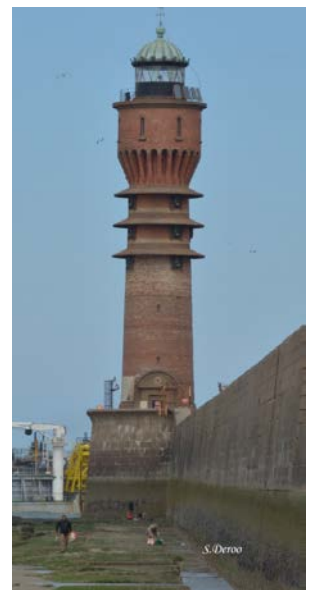


Le Feu de St Pol

Marquant l'entrée du port de Dunkerque, le Feu de Saint-Pol propriété de l'Etat, est situé au bout de la jetée ouest du port de Dunkerque. Il est dénommé « feu » faute de satisfaire à au moins deux des critères de la définition d'un phare au sens strict qu'en donne l'administration française.

Construit en 1937-1938, allumé en 1939, il est la dernière œuvre de l'architecte Gustave Umbdenstock. C'est le seul phare Art déco de l'Hexagone.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, il était entouré et enseveli par un blockhaus jusqu'à mi-hauteur et servait de poste d'observation, les sous-sols étant transformés en chambres de munitions. Précédemment, des rails avaient même été installés sur la jetée pour faciliter le transport et les déplacements des hommes et du matériel. Le blockhaus fut démonté en 1946 mais il fallut attendre encore huit ans pour retrouver un feu restauré dans son état initial. Il est inscrit monument historique depuis 1999 (SIDF, 2013) et sa rénovation est prochainement envisagée.



© S.DEROO - GPMD

Le phare Risban



© S.DEROO - GPMD

Construit en 1842, le phare de Dunkerque propriété de l'Etat porte également le nom de phare du Risban, en référence au fort militaire sur les ruines duquel il a été bâti. Avec ses 63 mètres de haut, c'est un phare de premier ordre, ce qui signifie qu'il a une portée supérieure à 40 kilomètres grâce à une optique tournante qui émet deux éclats blancs toutes les 10 secondes. Il repose sur un bâtiment regroupant des locaux techniques et deux logements. Electrifié en 1885, il est automatisé un siècle plus tard, à une époque où le rôle des phares évolue : éléments centraux de la politique de maillage des côtes de France pendant deux siècles, ils perdent leur prédominance avec l'arrivée de nouveaux systèmes de guidage comme le satellite, la carte numérisée et le GPS. De nos jours, il est toujours en activité mais c'est aussi aux yeux du public un élément important du patrimoine dunkerquois. (Musée portuaire, 2013). Il est par ailleurs régulièrement ouvert au public depuis sa mise en service.

La sirène de Dunkerque

51°04.33 Nord, 02°21.27 Est WGS est la position de la Sirène de Dunkerque qui marque l'entrée du Port depuis 1989. La bouée n'a aucune fonction de balisage officielle mais constitue un point de repère pour les marins Dunkerquois.

A l'origine, cette sculpture de l'artiste Léopold Franckowiack devait rester temporairement à ce poste. C'est à la demande des professionnels de la mer et des plaisanciers qu'elle a conservé sa place car elle est devenue, au fil du temps et des vagues, un point remarquable.

Arrachée à son amarre suite aux tempêtes de Février 2005, la Bouée sirène a achevé sa fugue fracassée sur les rochers de la jetée. Depuis, les Dunkerquois réclamaient son remplacement. Aujourd'hui une nouvelle sirène de 4,30 m de hauteur contemple l'horizon. Suite à cet incident la bouée est tous les hivers de retour au port pour regagner son point d'attache au début du printemps. Ainsi, chaque année de nombreux marins se donnent rendez-vous auprès de cette bouée symbolique pour fêter un événement nautique ou disperser les cendres d'un défunt. (Ville de Dunkerque, 2013)



© Tourisme NPDC

La Tour du Leughenaer

Cette tour est le monument le plus ancien de la ville. Elle a été édifée par Jacques Desfontaines, entourée au 18e siècle d'une plate-forme de surveillance du port, puis rehaussée en 1814 pour y installer une lanterne de phare. Elle a conservé une grande partie de ses dispositifs techniques du 19e siècle.

Bâtiment de la Subdivision des Phares et Balises

La subdivision du Service des Phares et Balises est à replacer dans l'histoire de la reconstruction de la ville et du port survenue suite aux destructions de la Seconde guerre mondiale. Un plan de restauration fut proposé et approuvé en 1947, axé sur des conceptions plus modernistes de l'urbanisme même si des références plus traditionnelles, telle la brique rouge, étaient intégrées dans les nouveaux projets. Le parc de balisage est occupé par du matériel retiré de la mer. Il convient enfin de noter la présence des symboles des Phares et Balises.

1.2.3. Les vestiges militaires

Les plages du site Natura 2000 des Bancs des Flandres sont des reliques du passé militaire de la région. Les nombreux ouvrages qui jonchent les massifs dunaires et les hauts de plages en sont les témoins privilégiés. Ils sont par ailleurs de bon indicateurs du phénomène d'érosion dunaire présent sur le secteur. A noter, ces ouvrages ne sont pas inclus dans le périmètre des Bancs des Flandres.

Le Fort des Dunes

Le Fort des Dunes, situé sur la commune de Leffrinckoucke en est le parfait exemple. Construit après 1870, il fait partie de l'arsenal militaire de Dunkerque. Les officiers et hommes de troupe qui y logeaient, y trouvaient un relatif confort, comme en témoignent la présence d'un abattoir, d'une cuisine, d'une boulangerie, d'un four, d'un puits et d'une citerne. Le fort, en relativement bon état, est un exemple type des édifices militaires du XIXe siècle : chaque bâtiment, chaque salle de défense, chaque couloir ou accès présentent un enjeu militaire. Le fort est du style «Séré de Rivières», c'est-à dire qu'il apparaît sous la forme d'un rectangle entouré d'un fossé classique avec contrescarpe en maçonnerie voûtée.

S'il ne joua aucun rôle en 1914, il fut au contraire endommagé en 1940 et lieu d'une triste tragédie, puisque huit résistants y furent fusillés les 4 et 6 septembre 1944.

D'autres vestiges de ces temps belliqueux jalonnent le littoral. Il s'agit des blockhaus érigés par l'armée allemande pour dissuader les alliées de toute tentative de débarquement (Conseil général 59 ; 2012).



© Delta FM

Le Blockhaus Watier



© Googlestreetmap

Ce blockhaus construit par les allemands durant la 2nde guerre mondiale, héberge la tour de contrôle des 6 écluses du port Est. Cet imposant bloc de béton est un excellent poste d'observation du domaine maritime. Selon les documents d'archives, en 1947, on y venait observer l'inauguration de la reconstruction de l'écluse Watier, surnommée « La Grande Ecluse » qui fût totalement détruite par les bombardements. Le blockhaus accueillait donc fréquemment la population qui souhaitait observer les allées et venues des cargos dans le port commercial.

1.2.4. Les ouvrages portuaires

Situé face au site des Bancs des Flandres, le port de Dunkerque le côtoie au plus prêt. Quelques ouvrages portuaires marquants, bien que non inclus au sein du périmètre du site sont à mettre en évidence de par leur valeur patrimoniale.

Belvédère Tixier

Situé aux abords de l'écluse Tixier, ce belvédère est le point d'observation le plus à l'Est du territoire portuaire. Il permet l'observation de petites navigations. Par ailleurs, cette écluse permettant l'évacuation de l'eau des waterings de l'arrière-pays, se situe dans le quartier historique du territoire. Elle doit son nom

au dunkerquois Mr Tixier qui sauva de nombreuses vies et péri en 1871 lors du sauvetage du Brick Catherine-Christine.

La digue du Break

Cette digue longue de 7 km se situe entre le bassin du commerce et la mer. Construite en 1958 pour permettre l'implantation de l'entreprise Usinor (aujourd'hui Arcelor Mittal), cet ouvrage portuaire c'est vu colonisé par une plage de manière naturelle. Elle représente un lieu atypique très fréquenté, investi par les locaux notamment l'été et constitue une zone de repos pour les oiseaux migrateurs, nicheurs ou hivernant ainsi que pour les espèces de phoques.

Avant Port Ouest : Jetées des huttes et du Dyck

Elles permettent de s'avancer en mer, sur la zone la plus à l'ouest du territoire portuaire. Ce site offre un panorama sur le domaine maritime. A l'Est, on peut observer la construction du terminal méthanier ainsi que l'arrivée des portes conteneurs et à l'ouest du site, la centrale nucléaire de Gravelines.

La digue des alliés

La digue des Alliés fut construite en 1876. Prenant appui sur la jetée Est du port et d'une longueur de 900 mètres, elle devait permettre la protection des ouvrages fortifiés de la ville de Dunkerque. Elle participe à l'ensemble des mesures d'endiguement de la façade maritime. En 1938, l'ouvrage devint la rive droite du canal exutoire du système des Wateringues constitué de multiples canaux et ouvrages. Les eaux pluviales du secteur de Dunkerque s'évacuent à la mer par le canal exutoire. La digue a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de prescriptions relatif à la sécurité et à la sûreté des ouvrages hydrauliques en date du 14 Octobre 2011 au regard de son classement en digue de classe B. Ainsi et afin de limiter le risque de submersion marine pour les communes en amont, le port de Dunkerque a mené une opération de confortement de cet ouvrage en 2011 et 2014. L'opération a consisté en deux phases au rechargement de près de 1,5 millions de m3 de sable qui servira efficacement à dissiper les houles incidentes avant d'atteindre la digue.

Les formes de radoub

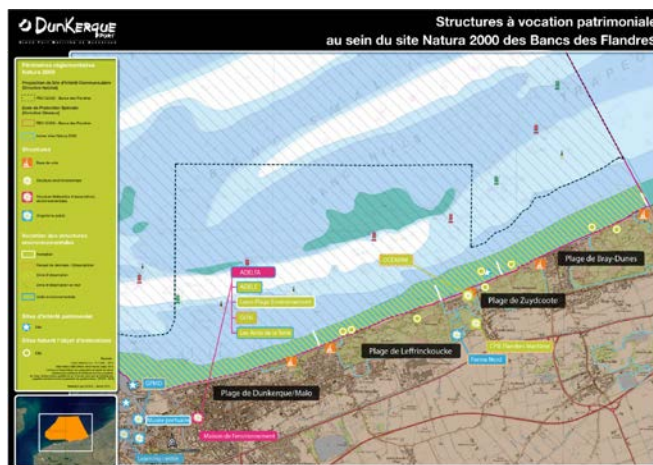
Les formes de radoub, construites en 1882 (forme n° 5) et 1889 (forme n° 3) témoignent de la seconde phase d'extension du port ; la forme n° 5 fut conçue pour accueillir des bateaux de 107 mètres de long, la forme n° 3 pour des bateaux de 80 mètres de long. Elles sont construites en pierres de taille, ont été restaurées en 1903 et ont bénéficié de travaux d'amélioration à la fin des années 1920 (alimentation en courant et en eau douce). L'usine des formes est l'autre dénomination de la station de pompage qui servait à assécher les formes pour la réparation des bateaux. Elle a été mise en service en 1892 et conserve sa machinerie d'origine. Elle possède une charpente métallique réalisée par l'entreprise Fives-Caille-Babcock. Les formes et l'usine constituent un ensemble indissociable et sont classés au titre des monuments historiques.

La Forme 4 du port de Dunkerque est ancien bassin de carénage construite en 1889 conçue pour les opérations de réparation navale. Elle n'est actuellement plus en exploitation, et est devenue un vaste plan d'eau de mer long de 135 m, large de 21 et profond de 10 m. La faune et la flore a par ailleurs colonisé ce lieu qui s'est reconverti en bassin d'entraînement pour les pompiers et les plongeurs locaux ou plus lointain.

2 Moyens de conservation et de valorisation

Il existe dans le dunkerquois un certain nombre d'acteurs locaux de divers secteurs qui œuvrent pour la sauvegarde du patrimoine local. De façon indirecte ils contribuent par leurs actions à l'accroissement des connaissances et à la protection du patrimoine du site Natura 2000 des Bancs des Flandres.

Carte des structures patrimoniales au sein du périmètre du site Natura 2000 des Bancs des Flandres



2.1. Les structures multi-compétences

2.1.1. OCEAMM : Observatoire pour la Conservation et l'Étude des Animaux et Milieux Marins

OCEAMM est une association locale qui œuvre depuis 2007 dans le domaine de la Conservation et l'Étude des Animaux et Milieux Marins. Les efforts et travaux de l'association se déclinent à travers une meilleure connaissance scientifique sur les espèces et les habitats, la sensibilisation et l'éducation des publics et l'accompagnement des décideurs et porteurs de projets pour contribuer ainsi à une meilleure gestion des ressources côtières et marines. (OCEAMM ; 2013)

Missions :

Observation, recherche et sensibilisation en milieu marin

Actions:

- Identification des échouages (du platier d'oye à la frontière belge), des mammifères marins essentiellement morts (Travail avec l'Union Nationale des Échouages, l'université de La Rochelle et l'université de Liège pour l'autopsie). L'association effectue un relais d'information au centre de soin de Calais lorsque le mammifère est vivant. Suivi des phoques et autres mammifères marins (Reposoir sur le banc du Hills et la nouvelle plage du port ouest située aux abords du terminal méthanier qui présente un nouveau potentiel) ;
- Cela se traduit par une campagne en mer avec un bateau de l'association, de manière saisonnière ou en ferry avec DFDS, de manière hebdomadaire. Cette campagne en ferry est l'occasion d'effectuer aussi un suivi des oiseaux et d'autres mammifères ;

	- Conférences de manière ponctuelle avec le CPIE ; - Manifestations en lien avec ses missions (semaine de la mer...) ; - Animations en milieu scolaire (CUD et hors CUD) ; - Participation à l'inventaire de la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).
Public :	tous types (grand public, scolaires,...)
Projets:	- CetOpal, projet basé sur la science participative. Le public peut remonter ses observations en lien avec le milieu littoral et marin via le site internet. Une application pour Smartphone est en cours de développement ; - Étude de suivi acoustique afin d'améliorer la connaissance du public. L'objectif est de permettre d'écouter les bruits sous marins. Ce projet sera mis en place prochainement. Il permet la transmission de données dans un but scientifique mais aussi pédagogique à destination du grand public. Les écoutes seront disponibles sur le site internet en temps réel.

2.1.2. CPIE Flandre maritime : Centre Permanent d'Initiative à l'environnement

Le CPIE Flandre Maritime est une association d'éducation à l'environnement depuis 1985. Elle fait partie du réseau régional et local des CPIE et met en œuvre des actions sur l'ensemble du territoire de la CUD et au-delà.

Missions :	- sensibilisation et éducation à l'environnement pour tout public ; - accompagnement/ réflexion des projets de biodiversité des collectivités mais aussi des structures privées telles qu'Arcelor Mittal ; - Préconisation de gestion ; - Participe à des actions spécifiques telles que l'inventaire naturaliste ; - Développement de la dimension maritime (qualité de l'eau du polder...). - Intégration à la stratégie locale sur la biodiversité (CUD) qui associe, GON, Conservatoire Botanique, fédération chasse et pêche nord, CPIE, GPMD, villes,...
Actions:	- Inventaire naturaliste : Zone portuaire/milieus dunaires/estran ; - Atlas de la biodiversité : inventaire, préconisation, sensibilisation, formation des agents territoriaux pour une gestion raisonnée des espaces verts ; - Animations grand public/scolaires sur le territoire de la CUD permanentes ou ponctuelles et à notamment à l'occasion de la semaine de la mer avec d'autres partenaires. Organisation de visites de site à la découverte de la biodiversité. Intervention dans les classes du dunkerquois et mise en place d'activités sur site tel que des nettoyages de plage ;

	- Animation, valorisation du patrimoine maritime à travers la découverte des épaves présentes sur le littoral ; - Programme CUBA « Corridors de l'Un sont les Barrières de l'Autre » : marquage cœur de nature et corridors écologiques (étude de déplacement, étude micro paysagère...) Principalement amphibiens, oiseaux, papillons ; - Mise en place d'une démarche de « science participative » avec « Un dragon dans mon jardin » relais observatoire ; - Accompagnement des entreprises dans leur projet environnemental (intervention pour le service environnement pour inventaire et sensibilisation des salariés) ; - Mise en place d'un réseau de guide composteur : formation à la ferme Vernealde. Démarche qui s'inscrit dans la politique de la CUD ; - Mise en place de jardins partagés : Gravelines et Dunkerque ; - Accompagnement à la mise en place de compostage collectif en pied d'immeuble avec les bailleurs ; - Participation à l'élaboration d'un cahier technique tout public par l'AGUR. Pistes d'actions afin de développer les bonnes pratiques, prise de conscience de l'importance de l'EEDD.
Public :	tous types (grand public, entreprises, scolaires). Accueil de 30 000 personnes en 2012

2.1.3. Le Musée portuaire de Dunkerque

Le Musée portuaire de Dunkerque est un musée associatif (ACMA Port). Il accueille près de 50 000 visiteurs par an dont 18 000 élèves. (Office de tourisme, 2012)

Quasiment toutes les thématiques y sont abordées mis à part l'environnement et le développement durable. Le Musée portuaire est un outil de valorisation du patrimoine culturel et notamment du port de Dunkerque, des Phares et balises et plus largement de l'histoire de la ville.

Missions :	- sensibilisation et éducation à l'environnement pour tout public ; - accompagnement/ réflexion des projets de biodiversité des collectivités mais aussi des structures privées telles qu'Arcelor Mittal ; - Préconisation de gestion ; - Participe à des actions spécifiques telles que l'inventaire naturaliste ; - Développement de la dimension maritime (qualité de l'eau du polder...). - Intégration à la stratégie locale sur la biodiversité (CUD) qui associe, GON, Conservatoire Botanique, fédération chasse et pêche nord, CPIE, GPMD, villes,...
Actions:	- Animation annuelle dans le cadre de la fête de la science, nuit au musée, et plus récemment Dunkerque capitale régionale de la culture.

	- Visite du musée classique ou sur un thème précis suivant une demande particulière ; phare et bateaux ; - Expositions temporaires ou permanentes ; - Environ 30 animations pour le public scolaire de la maternelle au lycée ; - Convention avec des écoles de la CUD (visite gratuite) ; - Rendez-vous réguliers : apéro lecture, apéro visite, contes au musée... ; - Banquet à la Duchesse Anne.
Public :	- Tout public à partir de 3 ans, public à mobilité réduite..... - Scolaires et centres de loisirs
Outils pédagogiques :	- Maquette d'un port modélisé : construction de celui-ci par les enfants lors d'ateliers par une réflexion d'aménagement. Structure bois avec des pièces (bateaux, quai, écluses...) à positionner ; - Exposition itinérante « Hors les murs » : expo photos sur 18 bâches d'images anciennes du port de Dunkerque en 1900. Expo utilisée notamment en maison de retraite avec les scolaires ; - Centre de documentation.

2.1.4. *L'office de tourisme de Dunkerque*

L'Office de Tourisme et des Congrès de Dunkerque Dunes de Flandre, développe, à l'échelle de la Flandre Côte d'Opale des missions d'accueil, d'information et de promotion du territoire ainsi que la production et la commercialisation des produits touristiques. Il bénéficie de la marque nationale Qualité Tourisme, distinguant les structures touristiques satisfaisant à des engagements exigeants. Il s'investit également dans le Tourisme d'Affaires (Dunkerque, membre de France Congrès) et dans l'accueil des publics spécifiques tels que les familles (Dunkerque, station labellisée famille Plus) ainsi que les personnes en situation de handicap (Label Tourisme et Handicap). Il propose par ailleurs des services de visites guidées sur son territoire permettant de valoriser le patrimoine existant.

2.2. Les structures de suivi environnemental

2.2.1. *Le Groupe Ornithologique et Naturaliste (GON)*

Le GON est une association qui effectue des observations principalement d'oiseaux sur l'ensemble du territoire. Grâce à un vaste réseau d'observateurs bénévoles, il contribue à recueillir des données sur les espèces observées et leurs habitats. Le GON permet d'accroître les connaissances concernant ces espèces ce qui favorise une meilleure préservation de celles-ci. Ils participent également à des événements locaux afin de diffuser l'information au grand public mais de façon plus occasionnelle.

2.2.2. *Le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL)*

Le CBNBL est une association de collectivités territoriales reconnue par la communauté scientifique et fonctionnant à la manière d'un syndicat mixte. Il regroupe la région Nord-Pas-de-Calais, le département du Nord, le département du Pas-de-Calais et la ville de Bailleul. Ses principales missions concernent :

- connaissance et conservation de la flore sauvage (inventaires),
- conservation de la flore menacée (in situ ou ex situ),
- assistance aux Communautés de communes et à l'Etat (réserves natura 200),
- diffusion, vulgarisation, expertise (études, bureaux d'études).

2.2.3. *Le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord-Pas-de-Calais*

Il effectue le suivi écologique sur la région. Il mène des expertises scientifiques et des inventaires faunistiques et floristiques. Il assure une préservation partagée du patrimoine naturel. Il gère les sites protégés et les valorise. En complément, la structure anime des sorties. Sur le territoire portuaire, le conservatoire a mis en place un inventaire de la faune et de la flore en collaboration avec le GON.

2.3. Les structures de veille environnementale

2.3.1. *L'ADELE*

L'Association ADELE a pour objet la défense de la nature et de l'environnement du littoral Est (Communes de Dunkerque, Leffrinckoucke, Zuydcoote, Bray-Dunes, Ghyvelde, Tétéghem). Cette structure composée uniquement de bénévoles veille au bon état de conservation des milieux et des espèces. Elle suit l'ensemble des dossiers qui ont un lien avec le territoire et fait part d'éventuelles remarques dans le domaine de l'environnement. Elle peut également soutenir des personnes sur des questions de destruction d'habitats pour par exemple de la promotion immobilière. Enfin et de plus l'association développe la sensibilisation sur le territoire souvent en partenariat avec le CPIE Flandre maritime à travers des animations auprès du grand public et des scolaires.

2.3.2. *L'ADELFA*

L'Assemblée de Défense de l'Environnement du Littoral Flandre-Artois (ADELFA) est une fédération associative affiliée nationalement à France-Nature-Environnement (FNE), régionalement à Nord-Nature-Environnement. Elle regroupe plus de 30 associations implantées sur le littoral, de la frontière belge à Boulogne-sur-Mer, mais également en zone rurale.

Celle-ci, diversifiée, vise notamment à la réduction des risques technologiques, à la maîtrise des pollutions, à la sauvegarde de la santé des populations confrontées à ces nuisances, à la protection des espaces naturels et de la biodiversité, à la valorisation du patrimoine, à la défense du citoyen consommateur.

2.4. Les structures de sensibilisation à l'environnement et d'accueil du public

2.4.1. *La Maison de l'environnement*

La Maison de l'Environnement de Dunkerque est une association de type Loi 1901 . Elle est cogérée par la Ville et les Associations Locales de Défense et de Protection de l'Environnement au moyen d'une convention triennale.

Créée en 1983, elle a pour vocation de sensibiliser le public aux problèmes d'environnement, en lui apportant information, documentation et animation. C'est un outil au service des associations qui permet de valoriser leurs actions à travers la fourniture de documentation et l'accueil du public.

2.4.2. *Le parc Zoologique de Fort-Mardyck*

Le Parc Zoologique de Fort-Mardyck Dunkerque Grand Littoral s'inscrit pleinement dans la logique des parcs zoologiques modernes qui ont pour objectifs principaux d'assurer la conservation des espèces et la biodiversité, de développer les connaissances scientifiques sur les comportements, de sensibiliser et d'informer tous les publics à la protection de la nature et des animaux.

Une mission scientifique

Une meilleure connaissance des espèces détenues en captivité (alimentation, reproduction, comportements) est fondamentale pour contribuer pleinement à la protection et à la préservation des spécimens menacés.

Une mission pédagogique

Des animations spécifiques en situation sont possibles et s'adaptent aux différentes catégories d'âge.

Le Parc Zoologique, en partenariat avec des acteurs et structures du littoral, est partie prenante d'un réseau d'initiation et de pédagogie à l'environnement qui contribue à présenter la faune et la flore des espaces naturels protégés du territoire (dunes, plans d'eau, massifs boisés, etc.).

3 Interactions

Activités humaines

Certaines pratiques peuvent contribuer à la dégradation du patrimoine maritime existant. Le pillage des épaves a déjà été évoqué dans le chapitre plongée, il est possible également de citer les mauvais comportements qui entraînent des dégradations de certains monuments (tags, macrodéchets) notamment au niveau du feu de Saint-Pol et du Fort des dunes.

La dynamique naturelle des bancs de sable sous-marin peut entraîner le recouvrement d'épaves.

La hausse du niveau marin est un phénomène qui peut entraîner une perte de patrimoine historique et architectural notamment les monuments présents dans les milieux dunaires.

Milieu naturel

Les visites sur certains sites en nombre important peuvent avoir plusieurs effets possibles sur les espèces et habitats des Directives « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore »

Pressions possibles sur les Habitats de la Directive « Habitats Faune Flore »

Facteurs physiques

- Macrodéchets

Pressions possibles sur les espèces de la Directive « Habitats Faune Flore » et « Oiseaux »**Facteurs physiques**

- Dérangements
- Macrodéchets

Effet positifs :

Valorisation du patrimoine du site des Bancs des Flandres

4 Outil de conservation et de valorisation du patrimoine

4.1. Les dispositifs réglementaires de conservation du patrimoine bâti

4.1.1. Inscription et le classement au titre des Monuments Historiques

Cette inscription et ce classement ont été introduits par la loi du 31 décembre 1913, et complétés par la loi 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits instituant une commission du patrimoine et des sites. Selon le code du patrimoine, un monument ou un objet mobilier reconnu d'intérêt public en raison de son histoire et/ou de son architecture peut être proposé au classement ou à l'inscription comme Monument Historique. La démarche doit être effectuée auprès du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) que dirige l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Le dossier est soumis à l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique (COREPHAE) présidée par le Préfet de région qui rédige l'arrêté décidant du classement du monument historique ou de l'objet mobilier ou bien de son inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques si l'édifice ne justifie pas un classement.

Tout édifice se trouvant dans le champ de visibilité du monument classé ou inscrit (visible du monument ou visible en même temps que lui et situé dans un rayon de 500 m du monument) est soumis à une réglementation contraignante en cas de rénovation ou de construction. Il s'agit d'intégrer le monument à son environnement (notion de paysage) et non seulement de le préserver en dehors de toute prise en compte du secteur urbain ou du village dans lequel il se trouve. L'ABF contrôle l'application de la servitude d'utilité publique une fois le classement ou l'inscription du monument prononcé. Depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, le Périètre de Protection Modifié (PPM) remplace les abords du monument sur proposition de l'ABF. Ce secteur géographique permet de mieux prendre en compte la topographie et la dimension paysagère du site. Le Périètre de Protection Adapté (PPA), introduit par l'ordonnance du 8 septembre 2005, vise à limiter les abords des Monuments Historiques aux espaces les plus intéressants sur le plan patrimonial.

4.1.2. Secteurs sauvegardés

Les secteurs sauvegardés ont été créés par la « loi Malraux » du 4 août 1962, relative à la sauvegarde des centres urbains historiques et plus largement d'ensembles urbains d'intérêt patrimonial. Ces secteurs concernent les centres-villes dont l'intérêt historique, culturel et esthétique est remarquable au plan national. Ils permettent la restauration et la mise en valeur de l'ensemble urbain grâce à un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), élaboré par un architecte libéral sous le contrôle d'une commission locale.

4.1.3. Sites protégés

Les sites protégés ont été créés par la loi de 1930 qui affirme que « certains monuments sont susceptibles d'être intégrés dans un périmètre protégé au titre de la loi de 1930 sur les sites et monuments naturels en tant qu'élément d'un ensemble cohérent à valeur patrimoniale conséquence de l'inscription ou du classement d'un site naturel »

4.1.4. Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Les articles 70 et 71 de la loi du 7 janvier 1983 ont institué les Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU), étendue par la loi « paysage » du 8 janvier 1993 qui les rebaptise Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) ; décret 84-304 du 25 avril 1984 relatif aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Les communes possédant un patrimoine maritime culturel particulièrement riche peuvent mettre en place une ZPPAUP afin de protéger et de mettre en valeur ces héritages. Le zonage s'effectue à l'initiative et sous la responsabilité de la commune, avec l'assistance de l'ABF. Le secteur délimité est choisi sur des motifs d'ordre esthétique, historique ou autour de monuments ou quartiers historiques, après enquête publique. La commune concernée et le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), sous l'autorité du Préfet, fixent alors par un arrêté les prescriptions particulières en matière d'architecture et de paysage dans le périmètre de la zone de protection (publicité interdite, autorisation nécessaire pour la construction ou la démolition de bâtiments, etc.) sous la forme d'un cahier des charges.

La ZPPAUP est une servitude d'utilité publique qui s'impose au Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui peut être défini à cette occasion. Elle remplace les autres servitudes liées à la protection des abords des monuments historiques et des sites inscrits. Son périmètre recouvre les zones de véritable intérêt architectural et paysager, à la différence des abords de monuments et sites inscrits (500 mètres, PPM ou PPA).

4.2. Les dispositifs réglementaires de conservation du patrimoine naturel

4.2.1. Réserve Naturelle Nationale (RNN)

Une RNN concerne tout ou partie du territoire d'une ou de plusieurs communes, dont la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière, ou qu'il est nécessaire de soustraire à toute intervention artificielle qui serait susceptible de les dégrader. Il en existe plus de 150 en France. Le domaine public maritime et les eaux territoriales et intérieures françaises peuvent être classés en réserve naturelle nationale. Celles qui ont une partie maritime sont considérées comme des aires marines protégées au titre de la loi du 14 avril 2006. Le décret de classement d'une RNN peut soumettre à un régime particulier voire interdire, à l'intérieur de la

réserve, toute action ou activité susceptible de nuire au développement naturel de la faune et de la flore ou au patrimoine géologique et, plus généralement, d'altérer le caractère de la réserve.

4.2.2. Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Une RNR s'applique sur tout ou partie du territoire d'une ou de plusieurs communes, dont la conservation de la faune, de la flore, du patrimoine géologique ou paléontologique ou en général, du milieu naturel présente une importance particulière. Les réserves naturelles régionales ayant une partie maritime sont considérées comme des aires marines protégées au titre de la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs naturels marins. L'ERB est un label reconnaissant la haute valeur patrimoniale d'un site naturel et a pour objectif général de protéger un patrimoine au moins d'intérêt régional. L'acte de classement d'une RNR peut soumettre à un régime particulier ou, le cas échéant, interdire une activité.

4.2.3. Arrêté de protection de biotope (APB)

Un APB s'applique aux milieux naturels peu exploités par l'homme et abritant des espèces faunistiques non domestiques et/ou floristiques non cultivées protégées au titre des articles L. 411-1 et L. 411-2 du Code de l'environnement. Il a pour vocation de les préserver sur des sites de petite taille par la mise en place de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie. Le préfet peut prendre toutes mesures destinées à favoriser la conservation des habitats.

4.2.4. Sites classés

Ce classement peut s'appliquer à tous les monuments naturels et les sites présentant un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Les monuments naturels et les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale. Les activités qui n'ont pas d'impact durable sur l'aspect du site telles que par exemple la chasse, la pêche, l'agriculture, continuent à s'exercer librement.

4.2.5. Réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS)

Une RCFS concerne tout type de territoire intéressant pour la conservation de la faune sauvage. Tout acte de chasse est interdit au sein du périmètre de la réserve. D'autres réglementations peuvent découler de ce classement en fonction du contexte propre à chaque réserve. Ces sites peuvent devenir la propriété de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

4.2.6. Réserve de chasse sur le DPM

Une réserve de chasse sur le DPM s'applique à un espace maritime pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs. Tout acte de chasse y est interdit, afin de créer des zones de repli pour l'avifaune.

4.2.7. Terrains acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des rivages Lacustres (CELRL)

Le Conservatoire du littoral a défini depuis plusieurs années trois critères principaux de choix des terrains à acquérir :

- les sites menacés par l'urbanisation, la parcellisation ou l'artificialisation ;
- les sites dégradés qui nécessitent une réhabilitation rapide ;
- les sites fermés au public alors qu'il mériterait d'être ouvert à tous.

Les biens acquis par le Conservatoire du littoral sont du domaine public, dès lors qu'ils sont classés dans son domaine propre. Une convention, définissant les conditions de gestion du terrain est signée avec le gestionnaire (la gestion des sites du Conservatoire est confiée à des collectivités et des organismes gestionnaires). Lorsque les immeubles relevant du Conservatoire constituent un site cohérent au regard des objectifs poursuivis, un plan de gestion - annexé à la convention - est élaboré en concertation avec le gestionnaire et les communes concernées : à partir d'un bilan écologique et patrimonial, ainsi que des protections juridiques existantes, il définit les objectifs et les orientations selon lesquels le site doit être géré. Il peut notamment comporter des recommandations visant à restreindre l'accès du public et les usages des immeubles du site. Le gardiennage et la surveillance des terrains appartenant au Conservatoire sont assurés par des personnes physiques dénommées « gardes du littoral » (employés par les gestionnaires des terrains du Conservatoire) qui peuvent être commissionnés et assermentés aux fins d'exercer des pouvoirs de police.

4.2.8. *Espaces Naturels Sensibles du Département (ENS)*

La politique d'acquisition des départements au titre des ENS, concerne :

- les sites, paysages et milieux naturels rares ou menacés ;
- les champs naturels d'expansion des crues ;
- les habitats naturels ;
- les sentiers figurant sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- les chemins et servitudes de halage et de marchepied des voies d'eau domaniales concédées ;
- les chemins situés le long des autres cours d'eau et plans d'eau ;
- les bois et forêts.

Les terrains acquis par le département doivent être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Cet aménagement doit toutefois être compatible avec la sauvegarde des sites, des paysages et des milieux naturels : en conséquence, seuls des équipements légers d'accueil du public ou nécessaires à la gestion courante des terrains ou à leur mise en valeur à des fins culturelles ou scientifiques y sont tolérés, et ce, à l'exclusion de tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la préservation de ces terrains en tant qu'espaces naturels.

4.2.9. *Réserve de biosphère*

Les réserves de biosphère sont des aires portant sur des écosystèmes terrestres et côtiers/ marins reconnues au niveau international par l'UNESCO dans le cadre de son programme sur « L'Homme et la Biosphère » (appelé aussi programme MAB : Man and Biosphere), qui innovent et font la démonstration d'approches de la conservation et du développement durable.

4.2.10. *Parc Naturel Marin*

Un PNR concerne des territoires à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, et faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine. Le parc naturel régional est un syndicat de communes ou un syndicat mixte dont la charte est approuvée par le premier Ministre. Celle-ci détermine l'action de cet organisme et les moyens humains et financiers mobilisés pour atteindre ces objectifs.

4.3. *Les dispositifs de valorisation du patrimoine*

De nombreuses actions (visites, expositions, ...) sont mises en place toute au long de l'année afin de valoriser le patrimoine sur le dunkerquois qu'il s'agisse d'événements :

- Nationaux comme les journées du patrimoine qui sont l'occasion de découvrir des monuments ou structures d'habitude fermées au public. Ces manifestations sont à l'initiative de communes mais orchestrées par les acteurs du territoire ;
- Régionaux à travers la nomination de Dunkerque comme capitale régionale de la culture en 2013 qui a permis la mise en place de nombreux événements en lien notamment avec le patrimoine
- Locaux et les exemples sont nombreux, il est possible de citer l'escale à Dunkerque qui a permis aux habitants de se plonger dans le patrimoine navale historique. Les fêtes de la mer qui chaque année sont l'occasion de communiquer sur le patrimoine maritime et environnemental.
- ...

4.4. Dispositifs contractuels

Le Grand Port Maritime souhaite participer à travers son Plan d'aménagement et de Développement Durable (PA2D), à la préservation et la valorisation du patrimoine littoral et maritime. Pour se faire, il travaille en partenariat avec la Communauté Urbaine de Dunkerque et le musée portuaire notamment à l'identification des éléments du territoire portuaire à forte valeur ajoutée, historique, environnementale ou emblématique. L'idée étant de les valoriser et de les rendre accessibles à la visite, dans le respect des contraintes liées à la sécurité portuaire. Le GPMD travaille également à l'étude et mise en œuvre des cheminements, parcours de découverte, manifestations, permettant de mettre en valeur le patrimoine maritime et portuaire et de contribuer à la préservation de la culture portuaire.

Références

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES. 2010. Plan de Gestion du Parc naturel marin d'Iroise - Etat initial. 730p. Disponible [en ligne] sur : <http://www.parc-marin-iroise.fr/Documentation/Plan-de-gestion-du-Parc-naturel-marin-d-Iroise>

BOURGOIS A. 2013. *La démarche de valorisation des espaces naturels et du patrimoine portuaire sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque*. Mémoire de stage Master 1^{ère} année, UFR Géographie, Université du Littoral Côte d'Opale 118p.

CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES MARITIMES ET FLUVIALES (CETMEF). 2012. Port de commerce et Natura 2000 en mer - Guide Cadre. 164p. Disponible [en ligne] sur : <http://www.cetmef.developpement-durable.gouv.fr/ports-de-commerce-et-natura-2000-a971.html>

GPMD. 2013. Plan d'Aménagement et de Développement Durable. 32p

MUSEE PORTUAIRE. 2013. *Visite virtuelle du port*. Disponible [en ligne] sur : http://www.museeportuaire.com/visite_virtuelle/introduction.php

MAISON DE L'ENVIRONNEMENT DE DUNKERQUE. 2013. *Associations membres de la Maison de l'Environnement de Dunkerque*. Disponible [en ligne] sur : http://www.maison-environnement.org/associations/asso_liste.htm

OFFICE DE TOURISME DUNKERQUE. 2012. *SUIVI DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE 2008-2011-EQUIPEMENTS TOURISTIQUES*. 1p.

SYNDICAT DES DUNES DE FLANDRES. 2013. *Tout savoir sur le Grand Site des Dunes de Flandre*, 8p. Disponible en ligne sur : <http://www.lesdunesdeflandre.fr/le-sidf/les-dunes-de-flandre>

SYNTHESE ACTIVITES RECREATIVES ET DE LOISIRS

